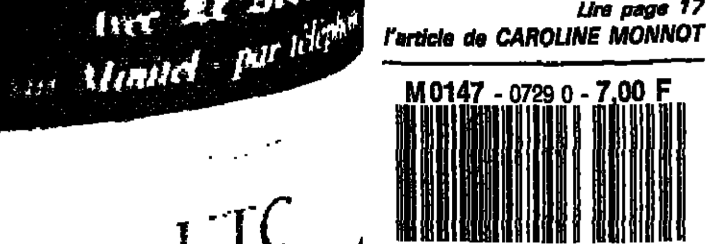
Les députés communistes ...
les mesures envisagées
par le gouvernement pour l'...

Rupert Murdoch prend le c...
d'un réseau de télévision ...



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15085 – 7 F

JEUDI 29 JUILLET 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Une éclaircie pour le GATT

C'EST une bonne nouvelle pour le commerce international. L'International Trade Commission (ITC), la commission américaine sur le commerce international, a rendu son verdict. Ses six membres, indépendants à la fois de l'administration et du Congrès, ont décidé, mardi 27 juillet, de lever la plupart des *sanctions imposées au fil des* mois par l'administration américaine pour lutter contre les *importations* d'aciers étrangers. Accusant les sidérurgistes d'une vingtaine de pays, dont sept de la Communauté, de vendre leurs produits à des « prix cassés » – grâce aux subventions reçues de leurs gouvernements – Washington avait répliqué en instituant de lourdes taxes compensatrices censées rétablir l'équilibre. Ce sont ces pratiques que l'ITC a annulées.

Certes, elle ne l'a fait que partiellement. Les taxes qui frappent les produits inoxydables, en particulier, sont maintenues. Et, sur les quelque 2 millions de tonnes d'acier communautaire touchées initialement par les mesures protectionnistes américaines, environ 900 000 tonnes restent soumises à l'alourdissement des taxes.

IL n'empêche que la décision *de l'ITC constitue une victoire* indéniable pour les sidérurgistes *européens* et japonais, les *plus touchés* par les sanctions. Ils vont pouvoir relancer leurs ventes outre-Atlantique. A contrario, l'échec est cuisant pour leurs concurrents américains, qui avaient pris l'initiative de déposer plainte auprès des autorités fédérales et dont les cours en Bourse ont chuté aussitôt connue la décision de la Commission.

Au-delà de la stricte querelle sur les importations d'acier, le verdict des six « sages » constitue aussi une bonne nouvelle pour les pays engagés dans les interminables discussions de l'Uruguay Round dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs *douaniers* et le commerce). Le commissaire européen chargé de la politique commerciale extérieure, *Sir Leon Brittan, ne s'y* est pas trompé. « Cette décision va améliorer le climat non seulement *pour les négociations en* cours dans le secteur de l'acier, mais également pour celles de l'*Uruguay Round* », a-t-il déclaré. Le fait est que le contentieux sidérurgique empoisonnait les discussions à Genève depuis des mois. M. Balladur avait fait de son règlement un préalable à tout accord au sein du GATT.

LA décision des sages de l'ITC conforte notamment le *préaccord commercial* conclu début juillet à Tokyo au sommet du G 7. Il devrait être possible d'aller de l'avant. Mais pour que l'Uruguay Round se conclue avant la fin de l'année, comme le souhaitent la plupart des « parties contractantes », nombre d'obstacles restent encore à surmonter, qu'il s'agisse du textile, des services ou *de la mise en* place d'un organisme multilatéral chargé de gérer le commerce *mondial. Et l'administration américaine* réserve souvent bien des surprises dans sa politique commerciale.

Pour la France, en tout cas, l'heure de vérité approche, car l'*apaisement du conflit* sidérurgique risque d'accroître son isolement sur l'agriculture.

Lire page 17 l'article de CAROLINE MONNOT

M 0147 - 0729 0 - 7,00 F

Après les attentats meurtriers de Milan et de Rome

Le gouvernement et les syndicats italiens appellent à combattre le terrorisme

Trois attentats à la voiture piégée – un à Milan et deux à Rome – perpétrés tard dans la soirée du mardi 27 juillet, ont causé, selon un bilan provisoire, la mort de cinq personnes et blessé une vingtaine d'autres. Dans la capitale, l'explosion survenue près de la basilique Saint-Jean-de-Latran a provoqué, semble-t-il, d'importants dégâts à ce monument historique. Ces attentats, revendiqués par une « phalange armée », ont suscité une intense émotion dans le pays, et une réaction très ferme du gouvernement de Carlo Azeglio Ciampi. Celui-ci condamne des « tentatives criminelles de créer désordre et panique pour freiner le pays dans sa tentative de renouveau », alors qu'une nouvelle loi électorale est en préparation. Des manifestations étaient organisées mercredi dans les principales villes d'Italie et les syndicats, dénonçant une manœuvre de « déstabilisation de la vie démocratique », appelaient à la grève.

ROME

de notre correspondante

Des flammes dans la nuit, et dans la confusion des sirènes et des hurlements, un homme qui meurt en direct devant les caméras tandis que les sauveteurs tentent, en vain, de lui pratiquer un *massage cardiaque. L'Italie s'est éveillée*, encore incrédule, mercredi 28 juillet, après une *« nuit de sang et de terreur »*, comme titrent plusieurs quotidiens.

C'est à Milan qu'a eu lieu la plus *forte explosion*. D'après les premières reconstitutions, il était 23 h 15 lorsque des passants ont remarqué une fumée suspecte qui s'échappait d'une voiture garée rue Palestro, à deux pas du Musée d'art contemporain et de la place Cavour, au cœur de la ville, près du parc où les Milanais ont l'habitude d'aller en famille le dimanche. Immédiatement prévenus, une équipe de pompiers et de vigiles urbains se rendent sur les lieux. Voyant nettement à l'intérieur de la voiture – une Fiat Uno – un gros paquet oblong hérissé de fils électriques, ils tentent de dévier la circulation, *encore forte* à cette heure de sortie des spectacles. Quelques secondes plus tard, c'est l'explosion, énorme, assourdissante, entendue à plus de 10 kilomètres de distance. *« J'ai vu une flamme haute comme un immeuble ! »* racontera, encore hébété, un des premiers témoins. Le moteur de la voiture sera retrouvé à plusieurs dizaines de mètres de distance. Du cratère, d'environ 2 mètres *sur 3, se dégage une forte odeur de gaz*, des conduites ont été endommagées, et l'incendie ainsi alimenté ne s'éteindra vraiment qu'aux premières lueurs du jour.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Lire la suite et nos informations page 6

La répartition de l'emprunt d'Etat

Un coup de pouce aux entreprises

M. Balladur a indiqué, mercredi 28 juillet, la répartition des 70 milliards de francs de surplus de l'emprunt d'Etat. Les entreprises (35 milliards) et les collectivités territoriales (15 milliards) en seront les principales bénéficiaires et le gouvernement mettra en réserve 20 milliards. L'allocation de rentrée scolaire pour les ménages aux faibles revenus sera exceptionnellement portée de 400 F à 1500 F.

« *Faut pas rêver !* ». L'affectation du surplus du grand emprunt d'Etat lancé par le premier ministre en mai, le « Ballabond », a suscité bien des convoitises. Ce n'est pas tous les jours, en effet, que l'Etat peut se permettre de dépenser une telle somme – 70 milliards de francs, – qui équivaut environ à la progression annuelle de ses dépenses budgétaires. Cependant, le gouvernement a tenu la bride serrée sur le cou des candidats aux crédits, en déclarant que la répartition du surplus devait respecter trois objectifs de base : pas de déficit supplémentaire, pas d'endettement accru, et anticipation des recettes des privatisations.

FRANÇOISE LAZARE

Lire la suite page 16

Une nouvelle « ceinture de protection » israélienne au Liban

L'offensive militaire vise à chasser les habitants du Sud et à raser les villages qui abritent des combattants du Hezbollah

NICOSIE

de notre correspondante au Proche-Orient

Au quatrième jour des bombardements massifs israéliens sur le sud du Liban et la Békaa ouest, un bilan provisoire faisait état, mercredi 28 juillet, de 59 morts et de 249 blessés. La politique de la terre brûlée pratiquée par l'Etat juif – qui ne se cache plus de vouloir créer au nord de la « zone de sécurité » qu'il occupe déjà une sorte de ceinture de protection, vierge de toute habitation – a entraîné un exode massif de la population, *majoritairement* chiite, du sud du Liban, qui fuit dans le plus grand désordre vers *Beyrouth et sa banlieue chiite* déjà surpeuplée. Près de 300 000 personnes auraient évacué les zones de bombardements, dont une grande partie se trouve théoriquement sous la « protection » des soldats des Nations unies. Quatre « casques bleus » *népalais de la FINUL (Force intérimaire de l'ONU au Liban)* ont d'ailleurs été blessés mardi dans un bombardement israélien. Une nouvelle fois, la FINUL, dont le Conseil de sécurité devait, comme tous les six mois depuis 1978, renouveler le mandat, n'a pu qu'afficher son impuissance.

Le Hezbollah, dont le secrétaire général, Cheikh Hassan Nasrallah, s'est rendu dans les régions du *sud du Liban bombardées*, a réitéré sa volonté de résister coûte que coûte à Israël. *« Nous ne reviendrons jamais sur notre décision de résister jusqu'à la dernière balle. Nous combattrons et défendrons notre droit quels que soient les sacrifices. Israël ne pourra jamais nous éliminer »*, a-t-il affirmé. Peu auparavant, un autre responsable intégriste, Cheikh Nabil Qaouk, avait estimé que *« l'agression israélienne n'a pas encore atteint ses objectifs déclarés »*, et promis *« une riposte beaucoup plus douloureuse que celle à laquelle s'attendent les dirigeants de l'Etat juif »*. Répondant aux arguments avancés par Israël pour justifier son intervention, Cheikh Qaouk avait ajouté : *« Lorsque Israël confisque la sécurité de nos villages, il est normal que le nord d'Israël ne bénéficie pas de la sécurité. »*

FRANÇOISE CHIPAUX

Lire la suite et nos informations page 3



L'ÉTÉ FESTIVAL

A Salzbourg, Luc Bondy a *mis en scène la dernière* pièce du dramaturge allemand Botho Strauss : *l'Equilibre. On retrouve ici l'écriture précise de cet* observateur minutieux de la *confusion des signes*. Chacun de ses personnages se livre à une introspection radi*cale sous la menace* d'un environnement dont on ne mesure qu'imprécisément l'*imminente* hostilité.

A Villeneuve-lès-Avignon, au Centre Acanthes, en marge du *Festival*, le compositeur suisse Klaus Huber transmet son savoir à une *cinquantaine de stagiaires*, qui exécuteront des œuvres de leur professeur improvisé.

Au Festival de danse de Chateauvallon sont passées deux troupes antagonistes : la Batsheva Dance Company, d'Israël et la Merce Cunningham Dance Company, venue avec son vieux *maître* toujours aussi actif.

page 8

Suspension des négociations sur la convention médicale

Après soixante heures de discussions, les caisses nationales d'assurance-maladie et *les syndicats médicaux* ont décidé, dans la nuit du 27 au 28 juillet, de suspendre les négociations sur une nouvelle convention médicale, faute d'accord *sur la répartition des économies à réaliser* sur les dépenses de santé. Le calendrier de mise en œuvre de cette maîtrise des dépenses d'assurance-maladie sera toutefois transmis au gouvernement.

page 22

IBM supprimera encore 60 000 emplois

IBM, qui veut retrouver au plus vite sa rentabilité, a annoncé, à l'issue du conseil d'administration qui s'est déroulé mardi 27 juillet, de nouvelles mesures drastiques. 60 000 emplois supplémentaires seront supprimés d'ici à la fin 1994. La firme d'Armonk, qui employait plus de 400 000 salariés en 1985, aura pratiquement réduit de moitié ses effectifs *mondiaux en neuf ans. Ils seront ainsi ramenés à 225 000* à la fin 1994.

page 18

Un rapport sur l'hormone de croissance contaminée

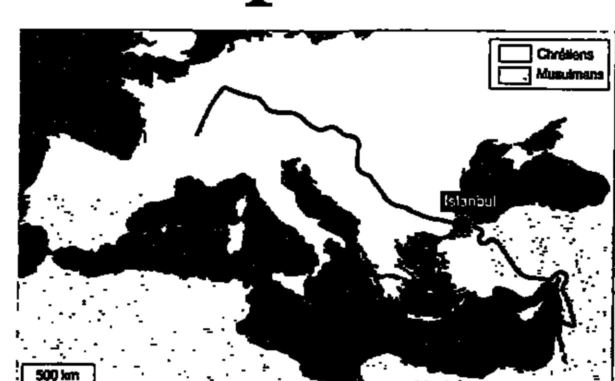
Selon les résultats d'une étude épidémiologique conduite à la demande du gouvernement par l'INSERM, l'Institut Pasteur a fabriqué plusieurs lots d'hormone de croissance contaminée par l'agent infectieux de la maladie de Creutzfeldt-Jakob entre janvier 1984 et juin 1985. Ces résultats, qui viennent d'être transmis au ministre délégué à la santé, Philippe Douste-Blazy, seront versés à l'instruction de l'affaire pour laquelle les professeurs Jean-Claude Job et Fernand Dray ont été mis en examen.

page 13

SUR LA ROUTE DES CROISADES

par Jean-Claude Guillebaud

9. – Istanbul l'Empire des femmes



TURQUIE

Dans l'Empire byzantin, un immense malentendu surgit entre les chevaliers francs et ces « Grecs efféminés » qui veulent utiliser la Croisade à leur profit. Ce divorce préfigure l'ambiguïté actuelle de la politique turque, tiraillée à nouveau entre Orient et Occident.

Comme les croisés, je m'attarde un peu à Istanbul. Et pour des raisons somme toute assez comparables. Que vaudrait ce récit s'il oubliait délibérément la politique ?

Car il y en eut.

Mystique et peuplée de signes du ciel, poussée vers l'avant dans le *crescendo* des cantiques et des invocations, la Croisade de 1096 est aussi une grande affaire politique. Cet « ordre des choses » ne relègue point l'autre au second plan ni ne ramène la spiritualité à je ne sais quelle supercherie. Il ajoute simplement une dimension temporelle à un dessein collectif qui ne l'est pas exclusivement. Politique et mystique, dans cette affaire, entrent parfois en conflit ouvert, et les étapes de cette marche vers Jérusalem sont jalonnées de « révoltes des gueux », ces *pauperes Dei* (pauvres de Dieu) insensibles aux calculs des puissants. On les verra se soulever – à Tarse, en Cilicie, ou à Ma'arat-al-Numan, en Syrie – contre les ambitions trop temporelles de ces « barons » qui les guident.

Politique « étrangère » dirait-on maintenant, qui ne se ramène pas à l'envie impatiente d'un Bohémond de Tarente, par exemple, ou d'un Raymond de Saint-Gilles, de se tailler des royaumes en Orient plutôt que de libérer les Lieux saints. Non, c'est d'abord autre chose. Politique étrangère, en ce sens qu'elle « frotte » l'un à l'autre Byzantins et Latins. C'est-à-dire deux mondes chrétiens, deux cultures, deux interprétations de l'Histoire et de la « guerre juste ». Politique qui voit s'affronter la ruse subtile du *basileus* (empereur) de Constantinople à la brutalité un peu fruste de ces chevaliers qui, avec une belle arrogance, font sonner leurs éperons sur les marbres de Constantinople et se disent *« purs Francs, nobles et soldats de Dieu »*.

Cette étape de Constantinople, c'est bien celle de la politique.

Et du malentendu.

> Le pays se retrouve dans un monde chamboulé par l'effondrement du communisme

Il va se nouer ici entre décembre 1096 et avril 1097. Mais il perdurera pendant plus d'un siècle. Jusqu'à la prise et au pillage de Constantinople, en 1204, par les armées franques de la quatrième Croisade.

En théorie, Alexis Comnène, menacé depuis 1071 par l'irrésistible avance vers l'ouest des Turcs Seldjoukides, a appelé à son secours la chrétienté d'Occident. Les choses sont claires. En quelques dizaines d'années, les Byzantins ont perdu en effet toutes les places que le *basileus* d'alors, Jean Tzimiscès, et son fameux général-stratège Nicéphore Phocas avaient reconquises cent trente ans auparavant. Jérusalem reperdue en 1071, Smyrne et Nicée en 1081, Antioche en 1085, Alep en 1086, Edesse en 1087. La bataille de Mantzikert (1071), qui fut le grand désastre byzantin, avait ouvert aux Seldjoukides la route de l'Anatolie (victoire encore célébrée aujourd'hui en Turquie). Il fut jugé après cela dans la chrétienté que Constantinople n'était plus capable de résister militairement à l'expansion musulmane poursuivie au nom du Djihad. Les Byzantins, trop amollis, « passaient la main » en quelque sorte à l'Occident pour tenir tête à l'islam.

Dans son appel de Clermont du 27 novembre 1095, le pape Urbain II a explicitement mentionné cette nécessité – ce devoir – de voler au secours de *« nos frères d'Orient »* en allant libérer les terres chrétiennes jusqu'à Jérusalem.

Mais pour le compte de qui, au juste ?

Dans l'esprit du *basileus*, ces armées croisées venant vers lui en grand arroi et puissance ne font que prêter leurs bras et leurs épées à une restauration byzantine en Asie Mineure et en Palestine. Autrement dit, il escompte que chaque ville précédemment byzantine qui serait reprise par les Francs aux envahisseurs turcs lui serait juridiquement restituée. Il considère en quelque sorte ces chevaliers européens comme des « mercenaires » que Rome met à son service. Mercenaires-frères, *« aimés en Jésus-Christ »* et infiniment respectés, sans doute, mais mercenaires quand même. Les empereurs de Byzance, d'ailleurs, n'ont-ils pas déjà fait appel, dans le passé, à des guerriers normands ou francs comme le fameux seigneur Roussel de Bailleul, en 1073 ? Dans leur esprit, le « scénario » est connu.

Les barons, bien entendu, n'ont pas la même vision des choses. Comment pourrait-on imaginer qu'eux, ces ducs et ces puissants de l'Occident, ayant fait « vœux de croisade » et, pour certains, aliéné leurs fiefs, abandonné leurs familles, puissent se mettre purement et simplement au service de ces *« Grecs efféminés »* qui ne se battent plus qu'avec leurs richesses et par auxiliaires petchenègues ou turcopoles interposés. S'ils sont partis des doux bocages de France, des vallées de Lorraine ou des rivages de Provence, s'ils ont affronté les périls, la faim et la soif sur le chemin, ce n'est pas pour l'empereur byzantin. C'est pour la gloire de Dieu.

Et accessoirement la leur.

Certes, on pourra juger dans un sens plus sévère pour les Latins. Dire que l'Eglise d'Occident et son pape de Rome avaient, eux aussi, leurs propres calculs politiques. On pourra ajouter que lancer un concept comme celui de « Croisade », c'était aller bien au-delà (et sciemment) de l'appel à l'aide que lançait le *basileus*. De tout cela on discute encore neuf siècles après. Une chose est claire : dès l'arrivée des deux premières armées franques à Constantinople (celles de Godefroi et celle d'Etienne de Blois), les termes du malentendu sont posés.

Pour faire triompher sa propre interprétation de la Croisade, l'empereur de Byzance dispose d'un art très élaboré – et *« mielleux »* diront les Francs – de la diplomatie, du sous-entendu, de la politesse assassine. Mais il possède surtout un atout maître : la logistique, le ravitaillement, le transport et l'assistance technique, qu'il contrôle entièrement. Pas une botte de foin pour les chevaux, pas un sac de farine, ne peuvent être vendus à Constantinople, pas un navire ne peut appareiller sur le Bosphore, sans l'accord formel de l'administration byzantine. Celle-ci peut donc, à tout moment, « couper » les vivres et les transports aux croisés. Elle ne s'en prive pas chaque fois que ceux-ci se montrent par trop indociles.

Les Francs, de leur côté, ont pour eux la force du nombre, la puissance et la bravoure. Ils ont aussi de l'orgueil à revendre. Un orgueil qui fera plus d'une fois scandale dans l'atmosphère chuchotante et dévote de la cour byzantine. Passé leur éblouissement initial devant la splendeur de Constantinople, les barons et plus encore le petit peuple de l'armée vont vite apprendre à haïr ces *« Grecs perfides et peureux »*. L'Empire n'est-il pas, dans les faits, gouverné autant par les trois femmes qui entourent Alexis Comnène (sa mère, sa fille et son épouse) que par lui-même ? Les guerriers francs en conçoivent du mépris. Une haine et un mépris qui seront longs à s'éteindre. Si tant est qu'ils le soient jamais...

De manière plus formelle, le *basileus* a imaginé une sorte d'accord diplomatique qu'il s'emploie à faire accepter aux Francs (que les Byzantins de l'époque appellent les « Celtes »). Cet accord prévoit que chaque seigneur prêtera serment auprès de l'empereur. Par ce serment, il s'engage à restituer à Constantinople celles des villes reprises qui, comme Nicée, Césarée ou Antioche, étaient dans le passé byzantines (il n'est pas fait mention de Jérusalem). Mais ce serment fait du même coup des « barons » les vassaux du *basileus*.

Certains, comme Hugues de Vermandois ou Etienne de Blois, acceptent sans trop de difficulté. D'autres, comme Bohémond de Tarente, prêtent serment sans réelle intention de lui obéir. D'autres encore, comme le pieux et rigide Godefroi de Bouillon, se cabrent et résistent. Lui, duc de Basse-Lotharingie et vassal de l'empereur d'Allemagne Henri IV, ne saurait devenir l'« homme lige » d'un autre souverain. Le débat est... byzantin.

Toutes ces semaines passées par les armées sous les remparts de Constantinople et au palais des Blachernes sont occupées par une suite désordonnée de discussions, marchandages, pressions insistantes, menaces de guerre « entre chrétiens ». Godefroi de Bouillon, dont les armées stationnent dans le faubourg de Péra, se voit plusieurs fois « affamer » par le *basileus* en raison de son obstination à refuser le serment. Privés de ravitaillement, les Francs se livrent au pillage, comme ils l'avaient déjà fait à Silivri, sur la côte de Marmara, avant même d'arriver à Constantinople. Puis Godefroi et ses chevaliers viennent carrément défier le *basileus* sous les remparts de son palais. Celui-ci, à son tour, envoie ses mercenaires petchenègues pour impressionner les Francs.

Une fois au moins on est proche de la guerre.

Au bout du compte, le *basileus* Alexis Comnène arrivera à ses fins. Au moins formellement. De guerre lasse et n'ayant pas d'autre choix, Godefroi prêtera le fameux serment. Comme l'ont fait et le feront les autres barons (à l'exception de l'irascible et puissant Provençal Raymond de Saint-Gilles). Aussitôt, comme par miracle, les difficultés s'aplanissent. L'armée franque est ravitaillée en vivres mais aussi en chevaux, bétail et argent (le trésor byzantin paiera les « soldes », comme on dirait maintenant : plusieurs besants d'or pour les chevaliers, dix muids de petite monnaie pour les pauvres). Mais, surtout, les navires du *basileus* font traverser le Bosphore aux armées franques qui arrivent l'une après l'autre.

C'est le mot « après » qui compte...

Si le désaccord entre les deux alliés latin et byzantin est politique, il s'enracine plus profond encore. A notre époque et dans notre langage, nous dirions qu'il est culturel au sens le plus fort du terme. La religion, après tout, n'est pas toute la culture. Ces Grecs byzantins, pour chrétiens qu'ils fussent, sont aussi – d'abord ? – des Orientaux. Menacés par les Turcs Seldjoukides, ils n'entretiennent pas moins avec ces derniers des relations complexes faites de compromis territoriaux et de guerres, des relations dominées malgré tout par quelque chose comme une connivence, plus forte que l'adversité. Le jeune sultan Kilidj Arslan, conquérant de l'Anatolie, n'a-t-il pas installé sa capitale à Nicée, avec l'accord du *basileus* ? N'avait-il pas formé le projet d'épouser la propre fille de ce dernier, l'historienne Anne Comnène ?

Cette « connivence » n'est pas une figure de rhétorique ni une nouveauté. Ecrivant au début du dixième siècle à un émir musulman, le patriarche Nicolas Mystikos déclarait déjà à ce dernier que « Sarrazins » et Byzantins *« devaient vivre en communauté et en fraternité »*.

En vérité, les Byzantins se sentent parfois plus proches de ces Turcs avec lesquels ils sont en guerre que de ces « Celtes » sans finesse, rompus à l'art de la charge de cavalerie mais naïfs dans leur foi et brutaux dans leurs entreprises. La description qu'Anne Comnène donne, dans son *Alexiade*, de l'arrivée des Francs est assez parlante. *« L'empereur en redoutait l'arrivée, car il connaissait leur élan irrésistible, leur caractère instable et versatile, ainsi que tout ce qui est propre au tempérament celte. Il savait qu'ils ont toujours la bouche ouverte devant les richesses et qu'à la première occasion on les voit enfreindre leurs traités sans scrupules. Cela, il l'avait toujours entendu dire et toujours vérifié. »*

C'est donc ainsi que les Byzantins perçoivent – et tentent de contrôler – ceux-là mêmes qui viennent officiellement à leur secours. Qu'on imagine seulement comment, en retour, ce dédain pouvait être jugé par la foule innombrable des petits, des piétons et des pèlerins d'Europe, ivres de la prédication des moines, marchant lyriquement vers une Jérusalem qu'ils situent quelque part entre la terre et le ciel, entre la vie et le grand passage.

Oh ! ces Grecs !

Faut-il ajouter que la communauté de religion entre ces deux catégories de chrétiens tant séparés par la culture, cet unique lien, s'est singulièrement relâchée au cours des quarante années qui précèdent les Croisades.

C'est en 1054 que s'est produit le grand schisme entre les deux Eglises, lorsque le patriarche Kéroularios excommunia le pape Léon IX, après avoir été excommunié par lui. Or ce schisme lui-même, s'il procède de désaccords théologiques (l'infaillibilité, l'immaculée conception, le *filioque*, les indulgences, etc.), est aussi le produit d'un antagonisme de sensibilité qui remonte au cinquième siècle.

Difficile de comprendre l'histoire des Croisades sans garder tout cela en tête. Pour les universitaires et historiens turcs d'aujourd'hui, notamment Nevra Necipoglu, avec laquelle j'évoque ces questions, les choses sont claires : Latins et Byzantins n'avaient plus grand-chose en commun. Et, dès l'origine, le malentendu fut insurmontable.

Mais toutes mes conversations à Istanbul butent tôt ou tard, on s'en doute, sur l'actualité de 1993. Et de quoi me parle-t-on alors, sinon, curieusement, d'une autre sorte de malentendu. Celui qui pourrait bien compliquer un jour ou l'autre les rapports entre la Turquie et l'Occident. Cet Occident auquel elle a voulu s'incorporer après l'effondrement humiliant de l'Empire ottoman (le kémalisme), avec lequel elle a fait solidement alliance contre le communisme (l'OTAN et les bases américaines), vers lequel enfin elle s'est tournée avec insistance (la candidature à l'Europe).

Or, boudée de manière un peu vexatoire par les Douze, la Turquie se retrouve aujourd'hui dans un monde chamboulé par l'effondrement de l'empire communiste, dont elle surveillait le « flanc sud ». Des décombres de l'URSS ont surgi de nouvelles Républiques (Azerbaïdjan, Turkménistan, Kirghizie, Ouzbékistan, etc.) qui sont « sœurs » par la culture et la religion. Des Républiques courtisées par les mollahs iraniens, mais pour lesquelles Ankara peut – et veut – apparaître comme une puissance régionale de premier plan. Et un interlocuteur privilégié.

Les choses se révèlent sans doute moins « automatiques » que prévu. Les Turcs, me dit-on, seraient un peu revenus de leur enthousiasme initial. Il n'empêche.

En disparaissant, le rideau de fer a bel et bien permis que se reconstitue une vaste aire géographique turcophone ou islamique qui, à nouveau, tire en quelque sorte la Turquie vers l'est du monde.

Et ce mouvement lent est accompagné, de l'intérieur, par une « sensibilité nouvelle ».

Qu'expriment donc ces « nostalgies ottomanes » et ces « progrès de l'islamisme », sinon la réaffirmation de certaines affinités culturelles anciennes ? Des affinités d'autant plus fortes qu'elles ont le temps devant elles. Soixante-dix ans de laïcité ne sont rien dans la vie d'une nation...

Dans les rues d'Istanbul, je regardais sur un mur les affiches d'un des partis d'extrême droite (ils sont ultraminoritaires, mais gardent le vent en poupe). On y voyait un loup hurlant silhouetté en noir et quelques slogans à la gloire des nomades turkmènes, encore présents, dans l'est du pays. Ces nomades en qui l'on veut voir *« d'authentiques Turcs »* que n'a pas encore *« corrompus »* l'occidentalisation. Délire sans importance d'un groupuscule ? Peut-être. Comme sont groupusculaires les partis islamistes.

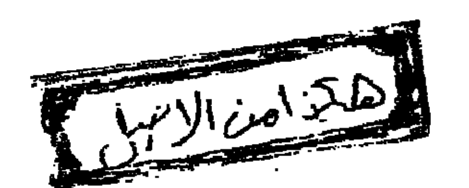
Officiellement, le gouvernement turc, sa majorité et la plupart des grands partis représentés au Parlement demeurent « kémalistes », c'est-à-dire tournés vers l'Ouest. Et l'Europe. Mme Ciller, le nouveau premier ministre, incarne spectaculairement ce choix. Il n'empêche ! Ce puissant tropisme oriental que le pays porte en lui reste bien, soixante-dix ans après Mustapha Kemal, la part immergée de l'iceberg turc.

Sait-on vraiment comment basculent les icebergs ? ■


A.A./SIPA

Le nouveau premier ministre, Mme Ciller, reste « kémaliste », c'est-à-dire tourné vers l'Ouest.

PROCHAIN ÉPISODE : IZNIK (TURQUIE), « L'OST NOTRE-SEIGNEUR »



ÉTRANGER

La poursuite de l'offensive israélienne au Liban

L'aviation, l'artillerie et les forces navales israéliennes ont poursuivi, mercredi 28 juillet, les bombardements de plusieurs localités du Liban sud et de la Békaa ouest, alors que la radio de l'Armée du Liban sud, la milice auxiliaire d'Israël, lançait de nouveaux appels à la population des villages chiites pour qu'elle quitte ses foyers.

Mardi soir, aux Nations unies, à l'issue d'une réunion de consultations sur le Liban, les membres du Conseil de sécurité s'étaient séparés sans déclaration officielle. Ils n'en avaient pas moins, selon le président en exercice du Conseil, exprimé leur *« grande préoccupation »* de voir le processus de paix au Proche-Orient *« entravé par ce cycle de violence »*. Le Conseil devait toutefois, dans une déclaration de son président à l'occasion du renouvellement du mandat de la FINUL mercredi, évoquer officiellement la dégradation de la situation au Liban *(voir l'article de Françoise Chipaux)*.

La neutralité de l'ONU contraste avec les appels de plus en plus nombreux, notamment de la part des pays arabes, dénonçant l'offensive israélienne. Ainsi le ministre égyptien des affaires étrangères, Amr Moussa, a-t-il convoqué mardi le chargé d'affaires américain au Caire pour demander aux Etats-Unis d'intervenir pour mettre fin à *« la détérioration »* de la situation au Liban. M. Moussa a condamné devant son interlocuteur *« l'agression israélienne contre le Liban »*. Après l'Arabie saoudite, le Koweït, la Jordanie, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, mais aussi la Malaisie, ont condamné les attaques israéliennes, alors que la presse irakienne dénonçait *« la lâcheté internationale »* et que le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, déplorait ce qu'il a appelé *« la politique des deux poids deux mesures »* de la communauté internationale.

La Chine a appelé à la retenue et la Russie a exprimé son *« inquiétude »*. La Communauté européenne pour sa part, tout en *« déplorant les victimes civiles de ces violences »* et l'exode des populations,a lancé un appel à la cessation des hostilités.

L'explosion de violence au Liban menace, avant même qu'elle n'ait débuté, la tournée que le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, devait effectuer à partir du 1er août au Proche-Orient. *« Le secrétaire d'Etat ne va pas aller là-bas pour négocier un cessez-le-feu »*, a déclaré mardi un haut fonctionnaire américain sous le couvert de l'anonymat. *« Tout le monde souhaite la venue »* de M. Christopher, a déclaré à la Maison Blanche un autre responsable, ajoutant que *« ce serait une tragique ironie »* si le processus de paix devait maintenant s'interrompre. – *(AFP, Reuter.)*

Une nouvelle « ceinture de protection »

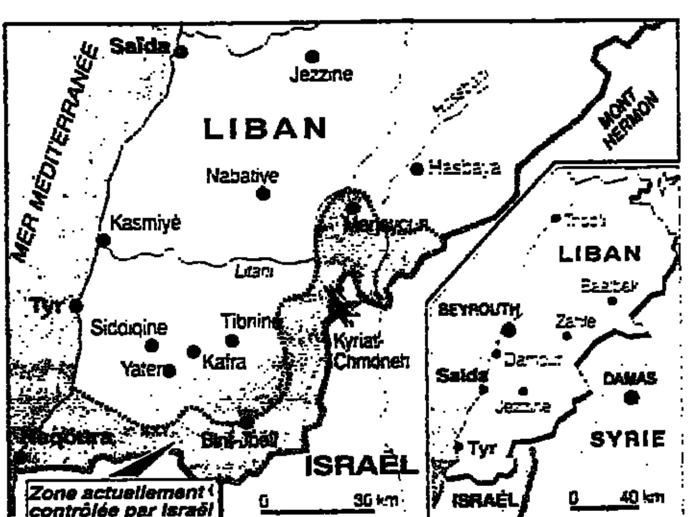
Suite de la première page

Le nombre de roquettes tirées en direction d'Israël mardi a chuté de manière remarquable. Il est cependant trop tôt pour savoir si cette relative accalmie du côté du Hezbollah est due à des pressions syriennes, consécutives à un entretien téléphonique entre le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, et son homologue syrien, Farouk Charah, ou si la formation intégriste marque une pause pour se réorganiser.

Devant la gravité d'une situation qui ne cesse de se détériorer, les Etats-Unis, dont le secrétaire d'Etat s'est également entretenu avec le premier ministre libanais, Rafic Hariri, sont entrés en scène pour tenter de calmer les choses. Le satisfecit adressé par le président Bill Clinton à la Syrie, *« félicitée »* pour sa *« retenue »*, semble montrer que Washington, conscient de l'irritation provoquée à Damas par les accusations de M. Christopher contre le seul Hezbollah (*le Monde* du 28 juillet), veut s'assurer la pleine coopération du président Hafez El Assad, dont l'intervention est indispensable pour tenter de mettre un terme à une situation qui menace le processus de paix. Lors de sa conversation avec M. Charah, M. Christopher a demandé à son homologue syrien *« d'œuvrer pour calmer la situation et d'imaginer des moyens pour faire diminuer la violence »*.

Ce rôle attribué par les Etats-Unis à la Syrie pourrait amener Damas à calmer le Hezbollah, au moins en ce qui concerne les tirs contre le territoire israélien proprement dit, la résistance à l'Etat juif se limitant alors à la zone occupée par Israël au Liban sud. Le premier ministre libanais, qui s'est rendu à Damas mardi, a lui aussi réclamé l'aide de la Syrie pour faire face à une situation qui risque de remettre en cause la stabilité intérieure et les efforts de reconstruction déjà entrepris.

Le gouvernement libanais, qui craint des débordements des mouvements fondamentalistes, a formellement interdit tout rassemblement ou manifestation. Cette mesure, *« que les services de sécurité et l'armée ont été chargés de faire appliquer »*, a été décidée alors que le Hezbollah avait lancé un appel à une manifestation pacifique d'appui à la résistance, mercredi après-midi à Beyrouth.



Le Liban, qui avait renoncé, sur les « conseils » des Etats-Unis, à réclamer une réunion urgente du Conseil de sécurité de l'ONU, a en revanche obtenu que se réunisse d'urgence, en principe vendredi à Damas, un conseil ministériel de la Ligue arabe. De bonne source à Beyrouth, on indique que Washington aurait promis aux autorités libanaises, en échange d'un report de la réunion de l'ONU, une déclaration *« équilibrée »* du Conseil de sécurité sur les responsabilités dans la situation actuelle.

Selon le président en exercice du Conseil, l'ambassadeur britannique David Hannay, une déclaration présidentielle devait être lue mercredi, comme lors de chaque renouvellement du mandat de la FINUL. Dans cette déclaration, le Conseil se contenterait d'exprimer *« sa préoccupation devant la violence qui persiste dans le sud du Liban »* et d'affirmer que *« tous les Etats doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts de l'ONU »*.

FRANÇOISE CHIPAUX

Israël veut « faire pression sur le gouvernement libanais » affirme M. Rabin

JÉRUSALEM

de notre correspondant

L'armée israélienne menace d'élargir le terrain de son opération lancée, dimanche 25 juillet, au Liban. L'objectif avoué des militaires est de repousser le plus loin possible les combattants du Hezbollah pro-iranien, afin d'empêcher les tirs de roquettes katiouchas sur la Galilée. Se refusant pour l'instant à évoquer la possibilité d'une action des blindés, un responsable de l'état-major parle en revanche de *« transformer en champs de ruines cinquante-quatre villages chiites situés en bordure de la zone de sécurité »*. Les artilleurs israéliens en sont à leur troisième nuit blanche.

Un porte-parole militaire estime à près de 10 000 le nombre d'obus tirés en direction du Liban. *« Nous pensons que la plus grande partie des villages du Liban sud sont déjà vides »*, a expliqué un officier de renseignement, le général Amir Drori. Comme ses collègues, il ne cache pas sa satisfaction. *« L'opération est un succès »*, n'hésite pas à déclarer le chef d'état-major, le général Ehud Barak, qui a adressé une mise en garde aux intégristes : Israël pourrait recourir *« à d'autres méthodes de combat, jusque-là inutilisées par l'armée »*.

Sans sombrer dans l'euphorie, les militaires israéliens constatent néanmoins que le nombre de roquettes qui se sont abattues mardi sur la Galilée s'est considérablement réduit. De quatre-vingt-cinq entre dimanche et lundi, il est passé à treize mardi. *« Il est cependant trop tôt pour pavoiser »*, estime le général Dror. Selon lui, les combattants du Hezbollah ne se sont pas joints à l'exode des villageois et n'ont pas quitté le Liban sud. Au contraire, des renforts ont été acheminés à partir du nord vers les positions de l'organisation intégriste encore épargnées.

Le premier ministre, Itzhak Rabin, en tournée dans le nord d'Israël et dans la zone de sécurité, a multiplié ce qu'il considère être des appels du pied au gouvernement libanais, *« qui se prétend souverain sur son territoire »*, ainsi qu'aux autorités de Damas. *« Nous voulons provoquer l'exode des habitants du Liban sud vers le nord, afin de faire pression sur le gouvernement de Beyrouth et semer le désordre parmi les collaborateurs du Hezbollah »*, a dit sans détour le premier ministre.

« Si les intégristes se comportent comme nous le pressentons, l'opération ne devrait pas durer plus d'une semaine », a estimé le chef d'état-major adjoint, le général Amnon Shahak. Ce délai arrangerait particulièrement les dirigeants israéliens, puisque le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, est attendu le 1er août à Jérusalem. A l'ordre du jour de cette visite : la poursuite du processus de paix et un encouragement aux protagonistes du conflit israélo-arabe pour qu'ils progressent dans la négociation.

Au cours d'une réunion extraordinaire du gouvernement mercredi matin à Jérusalem, M. Rabin devait informer ses ministres de sa volonté de terminer l'opération peu avant l'arrivée du secrétaire d'Etat dans la région. A la condition, précise un haut fonctionnaire de la présidence du conseil qui a requis l'anonymat, que, d'ici là, l'état-major soit convaincu que les localités du nord d'Israël jouiront d'une période de calme prolongé. – *(Intérim.)*

AFRIQUE



SÉNÉGAL : lors d'une manifestation interdite

Plusieurs députés d'opposition ont été momentanément interpellés

Six députés d'opposition ont été momentanément arrêtés, mardi 27 juillet à Dakar, au cours d'une manifestation organisée par le Parti démocratique sénégalais (PDS) de Me Abdoulaye Wade, interdite par les autorités. Ces interpellations sont intervenues alors qu'une crise « couve » au Sénégal depuis le meurtre du vice-président du Conseil constitutionnel, Me Babacar Seye, le 15 mai dernier.

La formation de Me Wade avait appelé à manifester, mardi, en faveur de la libération de l'un de ses députés, Mody Sy, en détention depuis la mi-mai dans le cadre de l'enquête sur l'attentat qui a coûté la vie à Babacar Seye. Début juin, le PDS avait affirmé que M. Sy avait été torturé en prison.

Des manifestants ont mis le feu à des voitures et érigé des barricades. Pour éviter les pillages, la plupart des magasins du centre-ville avaient baissé leurs rideaux. La manifestation, dispersée par les forces de l'ordre à l'aide de grenades lacrymogènes, s'est soldée par une soixantaine d'arrestations, selon un communiqué du PDS. Mais aucune source officielle n'a précisé le nombre de personnes interpellées. Parmi elles figuraient six députés du PDS et de la Ligue démocratique, qui ont été remis en liberté après avoir été interrogés par la police, selon des sources sûres. Le PDS avait pour sa part indiqué mardi, que douze de ses députés, et trois de leurs collègues de la Ligue démocratique avaient été arrêtés.

Ces événements risquent d'attiser la crise latente qui oppose le Parti socialiste (au pouvoir) au PDS. Malgré son échec aux élections présidentielle et législatives de février et mai derniers, le PDS pouvait en effet espérer participer au gouvernement. Mais le meurtre de Babacar Seye, non élucidé à ce jour, a changé la donne. Au lendemain de l'attentat, Me Wade et plusieurs de ses proches avaient été gardés à vue pendant plus de quarante-huit heures. Puis le député Mody Sy, ainsi que Samuel Sarr, considéré comme le conseiller financier de Me Wade, avaient été interpellés. Les deux hommes sont toujours en prison, et Me Wade n'est pas entré dans le nouveau gouvernement.

Les lenteurs de la justice

La justice sénégalaise fait preuve d'une évidente lenteur dans cette affaire, dont la presse nationale soulignait déjà en juin les *« incohérences troublantes »*. L'un des auteurs présumés de l'attentat, Clédor Sène, avait dit, dans un premier temps, avoir agi pour le compte du PDS. Quelques jours plus tard, le 7 juin, il se rétractait en affirmant au juge d'instruction que *« les commanditaires de ce complot sont le premier ministre et Ahmet Diene* [un responsable local du Parti socialiste] ». Dans une lettre d'excuses à Me Wade, Clédor Sène expliquait alors que l'objectif de l'attentat était de *« décapiter le PDS et son leader »*.

Quelle version croire de la part de cet homme au passé chargé ? A priori, ni l'une ni l'autre ne peuvent être privilégiées. Mais la vérité, si elle vient au grand jour, risque d'être fatale aux commanditaires de l'attentat, qu'il s'agisse du PDS – comme le laisse entendre la justice en maintenant MM. Sy et Sarr en prison (alors que, selon l'avocat de M. Sarr, Jean-Pierre Versini, *« le dossier d'instruction est totalement vide »*) – ou de *« l'aile dure du Parti socialiste »*, comme le suggèrent certains observateurs.

M.-P. S.

□ **NIGÉRIA : cinq morts, victimes de banditisme.** – Cinq hommes armés ont attaqué un véhicule de transport de fonds, à l'entrée de l'aéroport international de Lagos, lundi 26 juillet, et ont ouvert le feu sur des policiers, tuant trois d'entre eux et l'un des convoyeurs. D'autre part, selon des sources informées, un camp de travail de la compagnie française Michelin a été attaqué par une quinzaine d'hommes armés de fusils d'assaut, dans la nuit de vendredi 23 à samedi 24 juillet, à Port-Harcourt, où siègent plusieurs compagnies pétrolières internationales, dont ELF. Les assaillants ont pris la fuite après avoir tué l'un des vigiles du camp. – *(AFP.)*

SOMALIE

Médecins sans frontières dénonce les « violations du droit humanitaire »

Médecins sans frontières (MSF) a annoncé, mardi 27 juillet, à Paris, l'introduction d'un recours auprès des Nations unies afin de dénoncer *« les violations du droit humanitaire »* commises à Mogadiscio le 17 juin, lors de l'attaque des forces de l'ONU contre le quartier général de Mohamed Farah Aïdid. L'organisation évoque le bombardement, par un hélicoptère de l'ONU, d'une maison occupée par Action internationale contre la faim (AICF), où logeait l'équipe de MSF. Elle dénonce *« la violation des principes élémentaires du droit humanitaire énoncés par les conventions de Genève »*, en rappelant que l'accès aux hôpitaux a été *« bloqué le 17 juin par le déploiement des forces blindées de l'ONU »*. Pour MSF, *« la responsabilité du Conseil de sécurité est directement engagée »* dans ces événements, qui *« posent le problème de la validité et du respect du droit humanitaire dans les opérations militaires de l'ONU »*.

Par ailleurs, un responsable du département d'Etat américain a affirmé, à Mogadiscio, à l'issue d'une mission destinée à réexaminer l'opération de l'ONU, que les Etats-Unis étaient favorables à un renforcement des opérations militaires en Somalie.

□ **ZAÏRE : plus de 300 000 personnes réfugiées en raison de la violence ethnique.** – Plus de 300 000 Zaïrois ont été contraints de quitter leur région en raison des violences ethniques, a estimé, dans un communiqué publié mardi 27 juillet à Washington, le Comité américain pour les réfugiés. Cette organisation privée évalue à 200 000 le nombre de personnes déplacées dans la région du Shaba, dont 75 000 Kasaïens réfugiés à Likasi et 23 000 à Kolwezi. Les violences dans le Kivu auraient provoqué la fuite de 120 000 à 150 000 personnes. – *(AFP.)*

EUROPE

Les négociations de Genève

Les responsables serbes, croates et musulmans discutent du plan de division de la Bosnie-Herzégovine

Pour la première fois depuis trois mois, les dirigeants des communautés serbe, croate et musulmane de Bosnie-Herzégovine se sont assis, mardi 27 juillet, à la même table pour discuter du plan de division de leur Etat ravagé par la guerre. La réunion des chefs des trois factions et des présidents de la Serbie, du Monténégro et de la Croatie s'est déroulée au premier jour d'une nouvelle session de la conférence de paix de Genève.

Sous la pression des négociateurs inernationaux, le président bosniaque Alija Izetbegovic a accepté d'y participer, mais il a quitté la réunion bien avant les autres dirigeants, faisant craindre qu'il ait une fois de plus claqué la porte. Des responsables bosniaques ont expliqué que le président était parti après avoir présenté son plan pour une Bosnie fédérale et qu'il devait revenir mercredi pour des entretiens avec les Serbes et les Croates. John Mills, porte-parole de la conférence de Genève sur l'ex-Yougoslavie, a dit pouvoir faire état de progrès, mais n'a donné aucun détail sur le thème des discussions.

Le président serbe Slobodan Milosevic s'est montré plus loquace. *« Il y a eu une grande différence d'ambiance »* par rapport aux discussions précédentes et *« une discussion très constructive qui est allée au cœur même du problème »*, a-t-il dit à la sortie de la réunion. Le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, qui semblait plutôt pessimiste à son arrivée en Suisse, a affirmé qu'il y avait *« quelques raisons d'être optimiste »*. A son arrivée à Genève, il avait estimé, les bras chargés de cartes, qu'il s'agissait de *« la dernière chance d'obtenir une paix honnête »*. Slobodan Milosevic a, pour sa part, estimé que les pourparlers de paix de Genève pourraient aboutir à une avancée significative. *« Je m'attends à un pas en avant important au cours de ces pourparlers parce que les principales conditions sont réunies pour parvenir à un accord qui apportera une paix permanente »*, a-t-il dit, cité par l'agence Tanjug, lors de son arrivée à Genève.

Deux projets concurrents sont au centre des discussions de Genève. Les Serbes et les Croates proposent le partage, sur une base ethnique, de la Bosnie-Herzégovine en trois Républiques réunies au sein d'une Confédération. Ce projet a été favorablement accueilli par les deux coprésidents de la conférence, le Britannique David Owen pour la CEE et le Suédois Thorvald Stoltenberg pour l'ONU. La présidence bosniaque condamne, quant à elle, un projet légitimant, selon elle, la purification ethnique et récompensant l'agression ; elle propose une formule fédérale préservant le caractère pluri-ethnique de la Bosnie-Herzégovine. Un projet auquel le président croate Franjo Tudjman s'est opposé mardi, estimant que la Bosnie-Herzégovine *« ne pourrait pas se maintenir »* sur un modèle ayant conduit à la désintégration de l'ex-Yougoslavie.

La tension remonte en Croatie

Sur le terrain toutefois, la situation est loin de répondre à l'optimisme – tout relatif qu'il soit – affiché par les négociateurs à Genève. Outre que les combats se sont poursuivis à travers la Bosnie-Herzégovine, de nouveaux risques de reprise de la guerre en Croatie sont apparus mardi dans l'ouest de la République. Les autorités croates ont, en effet, menacé de revenir sur un accord conclu à la mi-juillet sous l'égide des Nations unies, tandis que les rebelles serbes de la Krajina croate ont menacé de reprendre les hostilités si cet accord n'était pas respecté à la lettre.

La Croatie a fait savoir mardi qu'elle ne retirerait ses troupes de la région du pont de Maslenica (Dalmatie) d'ici à samedi, comme convenu, que si les rebelles serbes remettaient dans le même temps leur artillerie lourde aux « casques bleus ». *« Cela veut dire la guerre »*, ont réagi les Serbes, en soulignant, cependant, qu'ils négocieraient jusqu'à samedi. *« S'ils ne se retirent pas ainsi qu'il a été convenu, sans condition préalable, cela veut dire le début d'une guerre »*, a déclaré un porte-parole des Serbes de la Krajina (région de Croatie dominant la Dalmatie et passée sous contrôle serbe).

Cette exigence croate fait planer un doute sur la mise en œuvre de l'accord du 16 juillet aux termes duquel les Nations unies devaient prendre le contrôle de la région pour éviter de nouveaux affrontements entre Serbes et Croates à propos de la reconstruction, par ces derniers, d'un pont pour remplacer celui détruit en 1991. Inauguré le 18 juillet par le président Tudjman, ce pont flottant est destiné à relier de nouveau le nord et le sud de la Croatie.

De leur côté, les forces serbes de Krajina ont accusé les Croates d'incendier des maisons et des cultures avant leur retrait des abords du pont de Maslenica. Un porte-parole militaire croate a rejeté ces accusations en imputant la responsabilité des destructions aux rebelles serbes. – *(Reuter, AFP.)*

RUSSIE : après la « crise du rouble »

Le limogeage du ministre de la sécurité accroît les tensions politiques

Le ministre russe de la sécurité (ex-KGB), Viktor Barannikov, a été relevé de ses fontions, mardi 27 juillet. Le président Eltsine a annoncé sa décision surprise au cours d'une réunion de responsables de ce ministère.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Alors que chacun s'interroge toujours sur la manière dont a été prise, quatre jours plus tôt, la décision visant à retirer du marché tous les roubles émis avant 1993 et qui a provoqué une belle panique dans l'ensemble de l'ex-URSS, le limogeage, mardi, du ministre de la sécurité a encore ajouté à la confusion politique régnant à Moscou. Officiellement, le général Barannikov a été démis de ses fonctions par M. Eltsine *« en raison des défauts sérieux de son travail, en particulier dans la gestion des troupes de gardes-frontières de son ministère »*.

On lui reproche principalement les *« événements tragiques »* du 13 juillet dernier au Tadjikistan, au cours desquels vingt-cinq gardes-frontières russes, qui dépendent du ministère de l'intérieur, ont été tués par des rebelles tadjiks. Dès lundi, le commandant en chef des garde-frontières russes, Vladimir Chlakhtine, avait été limogé au cours d'une réunion du conseil de sécurité, organe consultatif suprême chargé d'assister le Président. Le conseil avait aussi blâmé le ministre de la sécurité et chargé le ministère de la défense de coordonner désormais la défense des frontières russes. La mise à l'écart de Viktor Barannikov peut donc appraître comme un nouvel épisode de la lutte qui oppose, ici comme ailleurs, le ministère de la défense à celui de l'intérieur. Mais d'autres luttes opposent aussi les personnalités qui entourent le président.

« Autocritique » du gouverneur de la Banque centrale

M. Barannikov a aussi été accusé de *« violation des normes éthiques »* : on lui reproche d'avoir organisé, sur les fonds de son ministère, des voyages de ses proches à l'étranger, pratique pourtant courante de chaque responsable . Mais cela ajoute un nouvel élément au feuilleton politico-judiciaire qui agite la capitale moscovite depuis de nombreux mois. Certains estiment en effet que le président russe aurait vu d'un très mauvais œil des fonctionnaires du ministère de l'intérieur participer à la perquisition organisée, la semaine dernière, chez Mikhaïl Poltoranine, un de ses proches, accusé de corruption par un Parlement de plus en plus opposé au chef de l'État.

M. Eltsine, dit-on en outre, aurait gardé de sa période de disgrâce – en 1987 lorsqu'il avait été exclu du bureau politique du PC par Mikhaïl Gorbatchev – une haine tenace pour les services de sécurité. Le président, explique la *Niezavisimaïa Gazeta* de mercredi, ferait plus confiance à l'armée qu'au ministère de la sécurité et estimerait que M. Barannikov, même s'il a été loyal aux moments difficiles comme la crise d'avril dernier, *« n'a pas, depuis, suffisamment prouvé cette loyauté »*.

Si les respon sables des forces libérales ont réagi favorablement au limogeage du ministre, l'opposition nationaliste et conservatrice en a fait une nouvelle arme de bataille contre le chef de l'Etat. Ainsi, le président du Parlement, Rouslan Khasboulatov, a déclaré qu'il comptait demander aux députés d'exiger la réintégration de M. Barannikov. Même exigence de la part des dirigeants du Front de salut national (extrême droite), qui voient dans la décision de Boris Eltsine un *« nouveau coup porté aux régles constitutionnelles »* .

Quant à la querelle à propos de la décision sur le retrait des anciens roubles, elle s'est enrichie d'une « autocritique » du gouverneur de la banque centrale, Viktor Guerachtchenko, qui a reconnu avoir outrepassé ses droits en fixant, sans consultation, les modalités techniques de cette opération. Il a toutefois laissé entendre que M. Khasboulatov, qui s'est violemment opposé à cette mesure, avait été mis au courant des grandes lignes de celle-ci.

Après la décision prise lundi par M. Eltsine d'assouplir les conditions de l'échange des anciens billets contre des nouveaux, et l'annonce que le Parlement pourrait demander encore de nouvelles modifications, la fièvre est un peu retombée dans les rues des grandes villes. Si les queues sont encore longues devant les banques et les caisses d'épargne, la population semble attendre désormais d'être fixée sur les conditions exactes de l'opération. Celle-ci a eu un premier effet positif, du moins pour les gros opérateurs : mardi, sur le marché interbancaire, le rouble est descendu, pour la première fois depuis plusieurs mois, au-dessous de la limite « fatidique » de 1 dollar contre 1 000 roubles.

JOSÉ-ALAIN FRALON

La France demande à l'ONU d'accélérer la mise en œuvre de ses résolutions sur la Bosnie

La France a demandé, mardi 27 juillet, aux Nations unies d'accélérer la mise en œuvre des mesures décidées début juin par le Conseil de sécurité, à savoir la protection des populations civiles de Sarajevo et de cinq enclaves musulmanes de Bosnie décrétées « zones de sécurité », ainsi qu'une couverture aérienne destinée à protéger de toute attaque les « casques bleus » présents dans toute la Bosnie.

Paris avait annoncé sa décision de saisir l'ONU en ce sens et de demander leur soutien à ses partenaires de la CEE après le pilonnage d'une base de « casques bleus » français à Sarajevo, dimanche dernier. Après cette attaque délibérée, qui a duré quarante-cinq minutes, faisant des dégâts matériels, et qui, selon les « casques bleus », venait ostensiblement de positions d'artillerie serbes, les généraux Cot et Briquemont, responsables de la FORPRONU, avaient fermement menacé de riposter à toute nouvelle agression. Mardi, des obus sont à nouveau tombés à proximité d'une quarantaine de soldats français travaillant à l'installation d'une base dans les bâtiments de la télévision bosniaque. Les « casques bleus » cependant n'ont pas riposté, faute de savoir si les tirs les visaient réellement et de qui ils provenaient, a expliqué le porte-parole de la FORPRONU.

Au moment où les responsables de la FORPRONU haussent le ton et où Paris tente de secouer la torpeur internationale, ce dernier incident ressemble à un pied de nez visant encore une fois à tourner en dérision l'inertie de l'ONU. Celle-ci a effectivement atteint des sommets en fin de semaine dernière : l'OTAN, qui avait été chargée d'organiser la protection aérienne pour les « casques bleus », avait annoncé que son dispositif serait en place à compter du 22 juillet ; le même jour, le secrétaire général Boutros-Ghali demandait à l'OTAN de surseoir à la mise en œuvre de toute opération de protection aérienne, rappelant que lui seul était habilité à donner le feu vert.

La France, qui a toujours insisté pour que la responsabilité de ce type d'opérations revienne au secrétariat général de l'ONU, est la plus mal placée pour critiquer ouvertement M. Boutros-Ghali. Elle l'a cependant fait indirectement mardi en saisissant l'ONU pour la mise en œuvre effective de la résolution 836 et en demandant à l'OTAN de confirmer publiquement que son dispositif aérien était désormais opérationnel.

Les « zones de sécurité » encore loin

Paris pourrait avoir rapidement gain de cause sur ce point : le ministre de la défense, François Léotard, devait s'en entretenir mercredi avec le responsable des opérations de maintien de la paix au secrétariat général à New-York, tandis qu'à la Maison Blanche le président Clinton s'apprêtait à réunir ses principaux conseillers sur le sujet. M. Boutros-Ghali, qui faisait valoir que certains détails du dispositif n'étaient pas encore en place, mais qui en réalité craint que toute initiative militaire internationale, même purement défensive, ne compromette les négociations de Genève, dont il attend apparemment beaucoup, devrait être à court d'arguments.

Encore ne s'agit-il que de dissuader par des moyens aériens toute agression contre les « casques bleus » quand ils en feront la demande à l'OTAN. Pour ce qui est de l'autre volet de la résolution 836, à savoir les « zones de sécurité » pour les populations musulmanes, on est encore très loin du compte. Les autorités françaises ont beaucoup œuvré pour la création de ces zones protégées, une initiative par laquelle elles s'efforcent de se dédouaner de leur renoncement à certains des principes de feu le plan de paix Vance-Owen auxquels les Musulmans bosniaques restent attachés. La démarche de Paris repose sur la conviction que, plus on donnera le sentiment aux Musulmans de Bosnie qu'on est prêt à leur assurer une protection internationale, plus ils seront disposés à négocier à Genève.

Le problème est que personne ne se précipite pour concrétiser ces fameuses « zones de sécurité » et que M. Boutros-Ghali y met la même ardeur que pour la protection aérienne. A part le millier de soldats français envoyé à Sarajevo, les autres renforts escomptés ne seraient prêts, dans le meilleur des cas, que dans un délai de six semaines à plusieurs mois.

En outre, la conception de ces « zones de sécurité », qui se présentaient en juin comme une décision d'autorité de l'ONU s'imposant aux belligérants, a quelque peu évolué. Il est apparu depuis que leur délimitation devait faire l'objet d'un accord entre les parties au conflit. C'est la dernière entremise qu'avait tentée en vain le général Morillon avant d'être relevé de ses fonctions. Il n'était pas parvenu à faire se réunir les représentants militaires des belligérants pour délimiter autour de Sarajevo une « zone-tampon » dans laquelle aurait patrouillé la FORPRONU. Une telle réunion semble encore peu probable aujourd'hui. Elle l'est moins encore dans certaines des « zones de sécurité » désignées, comme Gorazdé. Voilà pourquoi, comme le reconnait un diplomate français, *« nous avons à Sarajevo deux mille soldats qui ne servent à rien »*.

CLAIRE TRÉAN

GÉORGIE : sous la pression des Russes

Un cessez-le-feu est conclu avec les séparatistes abkhazes

Un cessez-le-feu devait entrer en vigueur mercredi 28 juillet entre forces géorgiennes et séparatistes abkhazes, après un accord signé la veille à Sotchi, dans le sud de la Russie, sous l'égide de Moscou. Troisième du genre depuis le début du conflit en août dernier, cet accord a cependant été salué immédiatement par Boris Eltsine, qui s'est félicité du *« bon sens »* des signataires qui ont *« accepté les efforts insistants de la Russie, soutenus par l'ONU »*. Le président russe a souligné que son pays *« se prononce pour l'intégrité territoriale de la Géorgie et pour un statut politique et juridique de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud »*, deux régions où les minorités ethniques ont pris les armes contre les Géorgiens.

L'accord a pu être signé à Sotchi grâce à des concessions géorgiennes, endossées personnellement par Edouard Chevardnadze, président du Parlement et homme fort du pays. Les députés l'avaient investi de la responsabilité du choix à faire, sans se prononcer sur le projet. Quelque trois cents nationalistes ont manifesté mardi contre M. Chevardnadze, mais ils ont été dispersés par la police.

L'accord prévoit en effet pour la première fois le retrait des troupes géorgiennes d'Abkhazie et le retour des dirigeants abkhazes à Soukhoumi, comme le voulait Moscou. Cette capitale régionale est encore tenue par les forces géorgiennes, mais elle est à demi détruite et reste soumise à une pression militaire croissante des Abkhazes et de leurs alliés. Il s'agit de volontaires du Caucase du Nord, de bataillons de Transnistrie (une république russophone autoproclamée en Moldavie) et surtout des militaires russes eux-mêmes, bien que ces derniers s'en défendent.

Mais l'accord prévoit aussi le départ de *« toutes les formations militaires se trouvant dans la zone du conflit »*, remplacées par une force de paix essentiellement russe, assistée de Géorgiens et d'Abkhazes. Des groupes « tripartites » de contrôle du cessez-le-feu devraient être rejoints le 5 août par des observateurs de l'ONU. Des civils sous la responsabilité du ministère géorgien de l'intérieur doivent contrôler les voies ferrées et les routes, tandis que les unités abkhazes doivent être chargées du maintien de l'ordre, selon ITAR-TASS. – *(AFP, UPI.)*

AZERBAIDJAN

Appels à une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU

Cinq jours après l'entrée des forces arméniennes dans la ville azerbaïdjanaise d'Agdam, dont les maisons et celles des villages avoisinants ont été incendiées, selon des correspondants étrangers sur place, Bakou et Ankara attendaient toujours, mercredi 28 juillet, que le Conseil de sécurité des Nations unies réponde à leurs appels et se réunisse d'urgence. Le président turc, Suleyman Demirel, a ainsi téléphoné mardi au président Mitterrand, et envoyé un message à Boris Eltsine, a-t-on annoncé à Ankara. *« Le temps est venu de prendre des mesures sérieuses contre l'Arménie.* (Celle-ci) *se moque des décisions de la communauté internationale, qui lui a demandé de se retirer des territoires occupés en Azerbaïdjan. Elle a fait le contraire et occupé Agdam »*, a indiqué la présidence turque.

Bakou a en outre affirmé que les forces arméniennes ont continué à bombarder la ville azerbaïdjanaise de Fizouli, en dépit du cessez-le-feu de trois jours signé dimanche. Les Arméniens du Haut-Karabakh ont immédiatement démenti.

Après l'échec d'une nouvelle tournée de la CSCE dans la région en juillet et la poursuite des incertitudes politiques en Azerbaïdjan, les Arméniens ont continué d'avancer à l'est du Haut-Karabakh. Ils ont ainsi obtenu, pour la première fois, que les Azerbaïdjanais signent samedi une trêve de trois jours, non avec Erevan, mais directement avec les représentants de l'enclave arménienne. Ces derniers ont affirmé mardi que Bakou *« envisageait »* de reconnaître le Haut-Karabakh comme partie prenante des négociations menées par la CSCE. Des contacts *« secrets »* seraient en cours entre Bakou et Stepanakert, mais aucune information n'a filtré sur la possible prolongation du cessez-le-feu.

UKRAINE

Washington et Kiev ont signé un accord de défense

Les Etats-Unis et l'Ukraine ont conclu, mardi 27 juillet, à Washington, un protocole d'accord sur la coopération en matière de défense, le premier du genre entre les Etats-Unis et une ex-République soviétique. Le secrétaire américain à la défense, Les Aspin, a signé l'accord, qualifié d'*« historique »*, avec son homologue Konstantin Morozov.

Les Etats-Unis ont accepté de verser 175 millions de dollars à l'Ukraine pour le démantèlement de son arsenal nucléaire, mais seulement après s'être assurés que cette ancienne République soviétique avait entrepris de détruire ses missiles stratégiques SS-19, a indiqué mardi à Washington un responsable du département de la défense. Ces missiles font partie d'un arsenal secret découvert en Ukraine après l'effondrement de l'URSS, et leur démantèlement constitue une « activité pratique » devant permettre l'octroi d'une aide approuvée par le Congrès. Bien que la question de la destination des 1 600 têtes nucléaires n'ait pas encore été résolue, ce même responsable a qualifié cette initiative ukrainienne de *« pas en avant »*.

Par ailleurs, aucun accord sur le traité START (réduction des armes stratégiques) ou le traité de non-prolifération nucléaire (NPT) n'a été annoncé. M. Aspin avait cependant déclaré que ces questions devaient être abordées immédiatement après la signature du traité. – *(AFP.)*

EUROPE

En Irlande du Nord

La « justice informelle » des groupes paramilitaires

Dans Belfast en proie à la violence, l'IRA et les groupes paramilitaires protestants font régner l'ordre en appliquant leur propre justice.

BELFAST

de notre envoyé spécial

Ses origines remontent aux années 70. A l'époque, la « justice informelle » se limitait à punir les femmes qui « fraternisaient » avec les soldats Britanniques. La sanction était alors légère et traditionnelle : le goudron et les plumes. Puis, avec ce climat d'ultra-violence dans lequel a basculé l'Irlande du Nord, le bras de la « justice du peuple », qui s'exerce aujourd'hui au détriment des délinquants, des criminels et des « traîtres », s'est fait plus pesant : tabassages, blessures physiques, mutilations, meurtres enfin, sont devenus la loi des groupes paramilitaires. Chaque communauté a ses juges et ses exécuteurs : l'IRA (Armée républicaine irlandaise) pour la communauté catholique (nationaliste), l'UDA (Association de défense de l'Ulster) et l'UVF (Force des volontaires de l'Ulster) pour la communauté protestante (unioniste).

L'armée britannique et la police nord-irlandaise sont impuissantes à arrêter ces représailles, qui s'ajoutent aux règlements de comptes entre communautés et à la « lutte armée » contre les forces de sécurité. D'ailleurs, il n'est pas sûr qu'elles le veuillent : les groupes para-militaires ne se livrent-ils pas, à leur place, à un « nettoyage social » ? Le RUC (Royal Ulster Constabulary) préfère se servir du « système » : la police nord-irlandaise offre aux délinquants de fermer les yeux sur leurs délits, et exige en échange des « informations », ce qui fait autant de « traîtres » en puissance. Kevin travaille autant avec les républicains que les loyalistes. Le maintien de cet équilibre est vital, au sens propre du mot. Son travail est éminemment dangereux, mais il deviendrait à coup sûr suicidaire si on pouvait l'accuser de préférence partisane. Kevin est une sorte d'avocat – ou d'apôtre –, de la non-violence : il s'efforce de demander la grâce des condamnés après que ceux-ci ait reçu leur sentence, en plaidant leur maintien « dans la communauté ». Il réussi parfois à convaincre.

En cas de refus, il tente de faire disparaître les condamnés : il dispose pour cela d'un réseau bien organisé, avec des correspondants en Irlande, et surtout à Londres, voire dans d'autres capitales. Bien sûr, il n'est alors jamais tout à fait sûr de la réaction de ceux à qui il a soustrait une victime désignée. Sa tâche n'est pas toujours facilitée par les intéressés : les chances d'un jeune catholique de vingt ans issu d'un ghetto social de Belfast-Ouest de fuir dans une autre partie de la ville, sont quasi-nulles. La plupart des jeunes condamnés (77 % sont âgés de seize à vingt-neuf ans) ne cherchent donc pas à se soustraire à la sanction. Parfois, ils la devancent : rendez-vous est pris avec l'exécuteur ; ne parle-t-on pas de cas où cette bonne volontéa été récompensée par une punition allégée ? Lorsque les protégés de Kevin sont menacés par l'IRA, c'est pour deux sortes de motifs : une attitude sociale répréhensible ou un comportement politique dangereux.

Une « échelle » des peines

Au commencement, l'IRA a accepté ces responsabilités policières à la demande des conseillers municipaux locaux : dans les quartiers nationalistes de Belfast-Ouest, où le RUC ne se risquait pas, la délinquance et la criminalité poussaient comme mauvaises herbes. Aujourd'hui, l'épidémie a été stoppée. Les petits voleurs, les auteurs de cambriolages, les braqueurs de voitures, reçoivent un premier avertissement, accompagné de l'obligation de restituer les biens qu'ils ont dérobés. Parfois, ils sont humiliés publiquement, attachés dans un lieu public avec un écriteau sur la poitrine : *« Je suis un voleur ».* Les récidivistes risquent beaucoup plus gros, parce qu'ils ont défié l'IRA.

Les auteurs d'attaques sexuelles, de viols, les trafiquants de drogues ne peuvent espérer aucune clémence : l'IRA tient à sa réputation, à son image : sa lutte doit être « pure ». Dans les zones nationalistes, on ne trouve guère de drogue, à la différence des secteurs loyalistes. Tous les autres, ceux qui sont coupables d'informer la police ou qui, d'une manière ou d'une autre, ont eu un comportement de nature à mettre en danger le « mouvement républicain » ont peu de chances d'échapper à la punition. L'IRA et, dans une certaine mesure, les groupes para-militaires loyalistes, ont mis au point une échelle des peines qui se veut progressive, en fonction de la gravité de la faute : fractures de membres (par l'utilisation de bâtons, battes de base-ball, marteaux, hachettes), doigts cassés, coupures, etc.

Mais la punition la plus courante, presque fétiche, est le *« knee-capping ».* Il s'agit de briser les articulations, la plupart du temps par balles. Là encore, l'échelle des sanctions va de une à six balles : genoux, coudes, rotules. Parfois, la mutilation est permanente, parfois aussi, l'amputation nécessaire. Dans les cas extrêmes, la sentence est la mort. Rien ne sert alors d'espérer une « remise de peine ». Mais les choses ne sont pas toujours aussi dramatiques. L'IRA pratique beaucoup l'interdiction de séjour, voire le bannissement : obligation de rester chez soi, de telle à telle heure, obligation de quitter tel quartier, telle partie de la ville, la ville elle-même, la province, l'Irlande du Nord, l'île. Le temps de la peine est, lui aussi, variable : quelques semaines, quelques mois, indéfiniment.

Plus tard, la famille ira « au contact » et demandera si le condamné est autorisé à rentrer : la « justice informelle », par bien des côtés, a des relents mafieux. Le nom de Kevin et celui de son organisation se transmettent de bouche à oreille. On vient le voir discrètement : *« On m'a donné quarante-huit heures pour quitter la ville ».* La sanction est souvent signifiée par lettre, glissée sous la porte. Kevin n'a pas de contacts directs avec l'IRA. Le plus souvent, il va voir tel ou tel membre du Sinn Fein (la branche politique de l'IRA), que l'on dit « en contact » avec l'Armée républicaine, et le message passe. *« Je ne négocie pas, il n'en est pas question. Je cherche à obtenir confirmation de la sentence, rien de plus. J'évite les questions trop précises. Moins j'en sais et mieux cela vaut. L'échange est d'ailleurs très bref, c'est oui ou non. »*

Kevin sait cependant qu'il peut se fier à la parole de l'IRA. Lorsqu'une sanction est levée, c'est pour de bon. Les groupes loyalistes sont infiniment moins fiables, et donc plus dangereux : fragmentés, ils font preuve d'une « moralité » plus élastique. Leur justice est aussi différente, car elle s'exerce beaucoup au détriment de ceux qui refusent d'entrer dans le mouvement loyaliste, ou qui veulent en sortir. Cela fait une sérieuse différence : la conscription est systématique chez les loyalistes, alors que l'IRA ne recrute que des volontaires. Chez les premiers, d'autre part, le racket est généralisé : les commerçants doivent verser la *« protection money »* aux groupes qui tiennent le quartier.

Parfois, la « guerre » éclate entre mouvements rivaux, pour la domination d'un territoire. L'IRA, elle, a maille à partir avec l'IPLO (Organisation de libération du peuple irlandais), un groupe plus criminel que politique, et se contente d'exiger une contribution financière de la part des grosses entreprises. Le débat, au sein du « mouvement républicain », n'est pas tranché : certains soutiennent le principe de cette « justice populaire », d'autres sont soucieux de la mauvaise image de marque qu'elle procure. Depuis 20 ans, environ 2 000 « tirs de punition » ont été recensés, 106 cas en 1990, 130 en 1992. Les statistiques indépendantes recoupent, *grosso modo*, celles du RUC : les blessés, la plupart du temps, sont conduits dans les hôpitaux, lesquels ont l'obligation légale d'informer la police.

L'analyse des chiffres, comme pour d'autres types de violence en Ulster, traduit un net accroissement des violences loyalistes. En deux ans et demi, trois cents personnes sont venues voir Kevin, pour obtenir son aide. Dans l'ensemble, les habitants de Belfast-Ouest acceptent le principe de ces châtiments expéditifs, lesquels laissent pourtant des séquelles physiques et psychiques profondes. *« Les gens, assure Kevin, ont le sentiment qu'« ils » l'ont mérité. »*

LAURENT ZECCHINI

TURQUIE

Trente-neuf morts dans des combats entre séparatistes kurdes et forces gouvernementales

De nouveaux heurts dans le sud-ouest de la Turquie ont causé la mort d'au moins trente-deux séparatistes kurdes et de sept soldats turcs, rapporte l'agence anatolienne de presse.

Elle précise que les militaires ont tué une trentaine de rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et qu'ils en ont blessé de nombreux autres en poursuivant les auteurs d'une attaque contre un village qui avait fait six morts, lundi soir 26 juillet, à Doganalani, dans la province de Mus. Des avions ont pilonné des positions des rebelles dans un triangle compris entre Bingol, Kulp et Solhan, où les autorités pensent que se sont réfugiés quelque quatre-vingts combattants du PKK.

L'agence anatolienne ajoute que des membres du PKK ont par ailleurs tué cinq gendarmes et en ont blessé trois mardi lors d'un raid contre un poste militaire à Yuksekova. L'armée appuyée par un hélicoptère a tué au moins deux des agresseurs.

Les opérations de recherche se poursuivent dans la région de Tatvan pour tenter de retrouver les quatre touristes français enlevés par les rebelles kurdes, dont on reste sans nouvelles. Serge Boidevaix, secrétaire général du Quai d'Orsay, qui était lundi en Turquie, a reçu des autorités d'Ankara l'assurance de leur plein appui et de leur volonté de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les personnes enlevées puissent être libérées le plus rapidement possible. – *(Reuter, AFP.)*

Après l'enlèvement de quatre touristes

Les voyagistes français veulent rassurer

Une même formule revient dans les propos des organisateurs de voyages spécialistes de la Turquie : la situation sur place n'est en rien comparable à celle de l'Egypte. L'enlèvement de quatre ressortissants français par des militants du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), qui se battent pour obtenir l'autonomie de la partie kurde de la Turquie, ne doit en rien dissuader les candidats au départ. *« La zone concernée par les turbulences ne représente que les deux tiers d'un département français, et toute la Turquie occidentale et balnéaire est calme »*, explique un responsable de Marmara, premier organisateur de voyages français sur la Turquie.

Marmara, comme Pacha Tours, numéro deux du secteur, ont même doublé le nombre de leur clients acheminés vers la Turquie sur les six premiers mois de l'année. Le tourisme français a connu en 1993 dans le pays un véritable boom, après deux années de morosité due à la crise du Golfe.

Le communiqué du SNAV (Syndicat national des agents de voyages), qui indique que les touristes français prévoyant de partir en Turquie n'ont *« pas lieu d'annuler leurs vacances »*, tombe à point nommé. Les provinces situées à l'est et au sud de Diyarbakir, qui sont sous état d'urgence, comme l'a rappelé le Quai d'Orsay aux voyagistes, sont à plus de 800 kilomètres d'Antalya et à plus de 1 500 kilomètres d'Izmir et Istanbul – les destinations les plus courues pour les Français. Qui plus est, aucun programme touristique n'inclut la visite de cette région, expliquent les organisateurs de voyages.

De leur côté, les autorités turques ont pris la décision de renforcer les mesures de sécurité dans les grandes villes, comme Istanbul, et sur les sites historiques. Ces mesures font suite à l'explosion d'une bombe sur la place historique de Sultanahmet, qui a fait quatre blessés légers, dont trois touristes italiens.

Les premiers attentats kurdes enregistrés en juin contre des Européens (principalement des Autrichiens et des Allemands) avaient entraîné pour la Turquie une baisse de ses recettes touristiques – autour de 100 millions de dollars, soit environ 600 millions de francs. Près de 60 000 touristes allemands, autrichiens et néerlandais avaient préféré annuler leur réservation plutôt que de partir.

En France, on note un freinage du mouvement des réservations, mais les annulations de départ ne sont pas significatives.

A. B.-M.

Italie : combattre le terrorisme

Suite de la première page

A terre, cinq corps, dont quatre déjà inanimés, ceux de trois pompiers et d'un vigile urbain. Le cinquième, un ressortissant marocain, vendeur à la sauvette qui s'était installé sous les arbres pour dormir, ne survivra que quelques minutes au choc, en dépit des efforts des sauveteurs. Sept blessés sont également emmenés dans les hôpitaux les plus proches.

Pour l'Italie commence une longue nuit de violence, de sang et bientôt de colère. A Rome qui essaie de trouver un peu de fraîcheur, après une nouvelle journée étouffante, les promeneurs sont nombreux dans les rues, surtout dans le vieux centre historique. Aux alentours de minuit, deux explosions, presque simultanées, se font entendre, semant un début de panique dans certains quartiers. Et ceux qui pour chercher un début d'explication se précipitent devant leurs téléviseurs assistent à un étrange duplex.

« L'éternelle lutte du bien contre le mal »

Tandis qu'ils regardent les premières images des victimes de Milan, le son est couvert par les sirènes des ambulances de Rome et la course effrénée des voitures de police. Si bien qu'à ce jeu de miroirs tragique les commentateurs s'y perdent et les spectateurs se sentent pris au piège d'une menace généralisée.

Si aucun mort n'est à déplorer dans la capitale, on compte, en revanche, une dizaine de blessés. Les deux explosions, l'une devant la basilique Saint-Jean-de-Latran, la vraie cathédrale de Rome, l'église du pape ; l'autre dans une petite rue près du théâtre de Marcellus et des forums romains, se sont surtout soldées par des dégâts matériels considérables. L'intérieur de la basilique est touché, les fresques et l'orgue endommagés aussi, sans doute les mosaïques *(lire l'encadré)*. La bombe placée à 3 mètres de l'entrée se trouvait à bord d'une autre Fiat Uno. Un touriste a vu deux personnes en sortir et changer de voiture, juste avant l'explosion. Quant à la troisième voiture piégée, garée à 300 mètres du Capitole, près de l'église romane Saint-Georges-du-Velabre, elle a causé de nombreux dégâts aux immeubles voisins. Et si le curé de la petite église se bornait à commenter : *« C'est l'éternelle lutte du bien contre le mal »*, dans la foule vite rassemblée, des cris se sont élevés : *« Basta ! assez ! Cette fois ils ne nous intimideront pas. »*

Des attentats politiques

Va-t-on vers une nouvelle « stratégie de la tension », cette longue série d'attentats qui entre 1969 et 1984 avait paralysé le pays et semé la peur ? Depuis l'explosion qui avait fait une vingtaine de blessés à Rome via Fauro le 14 mai, puis cinq morts treize jours plus tard à Florence, détruisant en partie le Musée des Offices, la violence est de retour en Italie. Et beaucoup, dans cette nuit agitée, redoutaient qu'elle ne se poursuive. *« Je crains ce qui va se passer demain et après-demain »*, lâchait, laconique, le procureur de Milan, Francesco Saverio Borrelli.

Cet attentat survient au moment où le pays s'apprête à adopter la nouvelle loi électorale, pierre angulaire du futur changement politique. Les éditoriaux, mercredi matin, faisaient tous référence au *« parti des attentats »* et à la colère d'*« un système battu »*, celui de la corruption organisée que les enquêtes de l'affaire « Mains propres » ont mis à nu. Autre coïncidence qui ne manque pas d'être relevée, cette nouvelle série d'attentats intervient au moment où l'enquête des juges semble avoir atteint une autre dimension avec l'examen des coulisses de l'Enimont, l'alliance chimique ratée entre les hydrocarbures d'Etat (Eni) et Montedison.

Trois personnes, dont Raul Gardini, ex-président de Ferruzzi-Montedison, se sont déjà suicidées dans cette affaire. Et l'on a appris justement mardi qu'au cours de leur interrogatoire les ex-dirigeants de Montedison, Giuseppe Garofano et Carlo Sama, ont admis avoir versé la somme colossale de 150 à 170 milliards de lires de pots-de-vin à *« des personnages politiques de premier plan à l'époque »*, c'est-à-dire entre 1988 et 1990, dont les noms ne tarderont pas à sortir.

En attendant, la mobilisation a été générale. Le président du Conseil, Carlo Azeglio Ciampi, réunissait à 3 heures du matin un conseil de sécurité avec les chefs de l'armée et de la police. Une heure après, un communiqué du Palais Chigi précisait : *« Devant les tentatives criminelles de créer désordre et panique pour freiner le pays dans sa tentative de renouveau, le gouvernement réaffirme sa détermination à garantir aux citoyens l'exercice de leurs droits démocratiques. »* Dans l'après-midi de nombreuses manifestations étaient prévues dans tout le pays après celle organisée le matin à Milan, place Fontana, où explosa en 1969 la première bombe d'une longue série.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

PANCHO

Saint-Jean-de-Latran, l'église du pape

Une façade latérale de la basilique Saint-Jean-de-Latran, située derrière le Colisée, a été touchée par l'une des explosions survenues à Rome. Une porte a été défoncée. L'attentat semble avoir fait d'autres dégâts à l'intérieur de l'église, où des mosaïques et des fresques auraient été endommagées.

C'est la cathédrale de Rome qui a été visée, l'église du pape. Ce dernier est le seul à pouvoir célébrer la messe sur le grand autel central, surmonté de son baldaquin gothique, et dont la tradition veut qu'il renferme les crânes de saint Paul et de saint Pierre. A côté de la basilique abritant les reliques des fondateurs de l'Eglise catholique s'élevait le palais de son chef spirituel. Il y habita jusqu'au XVe siècle. Du palais médiéval, reconstruit en 1586, il ne subsiste que l'escalier jadis gravi par les pèlerins à genoux. Les solennelles façades de l'église dissimulent son antiquité. C'est l'empereur Constantin qui aurait donné au pape Sylvestre Ier le terrain appartenant à une vieille famille romaine – les Laterani – qui ont laissé leur nom à l'édifice. De la première église construite dès le IVe siècle, il ne reste rien sinon le plan : les Vandales, les tremblements de terre, les incendies et les remaniements successifs ont eut raison de la basilique originelle d'abord dédiée au Christ Rédempteur avant de l'être à saint Jean.

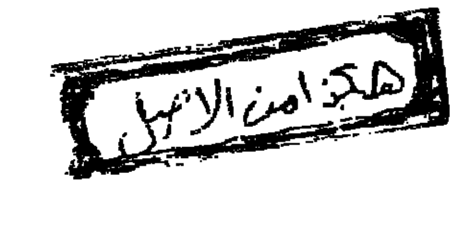
C'est le pape Innocent X qui confia à Francesco Borromini le soin d'élever un nouveau bâtiment (1647 à 1643). L'architecte baroque abandonna ici le jeu savant de ses plans ovoïdes, de ses lignes courbes et de ses articulations brisées. Il fit élever des facades sobres et pour l'intérieur imagina un décor gris et blanc qui met en valeur le plafond à caisson du XVIe siècle. Les cinq nefs de la cathédrale sont ponctuées de niches monumentales qui abritent les statues des apôtres sculptées par des élèves du Bernin. Mais les vestiges des constructions précédentes sont encore nombreuses : une fresque attribuée à Giotto, un beau décor de mosaïques dans l'abside (XIIIe siècle) sans parler du cloître, construit par les frères Vassalletto à la même époque. Au XVIIIe siècle la façade principale, sévère, fut redessinée par Alessandro Galilei et la porte centrale munie de battants de bronze venus de la Curie du Forum romain.

E. de R.

ASIE

JAPON

Les partis opposés ... pour former un ...



ASIE

JAPON : en dépit de leurs divergences

Les partis opposés au PLD seraient d'accord pour former un gouvernement de coalition

La formation d'un cabinet de coalition réunissant les forces opposées au Parti libéral-démocrate (PLD), au pouvoir depuis trente-huit ans, à l'exclusion des communistes, semble désormais presque certaine. MM. Hosokawa et Takemura, présidents des deux nouvelles formations conservatrices qui détiennent une position charnière dans toute alliance, le Nouveau Parti du Japon (NPJ) et le Parti pionnier (PP), ont en effet annoncé, mercredi 28 juillet à la direction du PLD qu'ils ne pouvaient accepter la réponse, trop imprécise à leurs yeux, faite par les libéraux-démocrates à leur proposition de réforme politique et qu'ils avaient donc décidé de s'allier aux forces d'opposition.

TOKYO

de notre correspondant

Le PLD avait approuvé le projet d'une réforme électorale, présenté vendredi dernier par le NPJ et le PP, combinant des circonscriptions de petite taille, comportant un seul siège à pourvoir, avec la représentation proportionnelle, sans toutefois s'engager sur la répartition de ces deux modes de scrutin. Pour le NPJ et le PP, ces deux formules doivent être réparties de manière égale entre les circonscriptions.

Estimant que la formation d'une coalition est désormais acquise, la presse porte son attention sur le choix du candidat unique que les forces qui la composent présenteront à l'élection du nouveau premier ministre par la Diète au début d'août. Au cours des négociations qui ont débuté mardi, les cinq partis «anti-PLD» (socialiste, Renaissance, Komeito, social-démocrate et Union sociale-démocrate) ainsi que les deux formations conservatrices charnières, doivent tout d'abord arrêter les grandes lignes d'une plate-forme politique commune.

L'échec des tentatives de l'ex-majorité conservatrice de faire dérailler les négociations en vue de la formation d'une coalition se double de nouveaux remous en son sein : quatre membres du petit clan de Mutsuki Kato (onze parlementaires), dont son chef, ont annoncé qu'ils quittaient le PLD et ralliaient le Parti de la renaissance.

Les libéraux-démocrates sont dans l'impasse. Les désistements successifs des candidats pressentis pour le poste de président du PLD, *qui sera désigné vendredi,* témoignent de l'abattement qui prévaut dans leurs rangs : le retrait de la course de l'ex-ministre des finances, Ryutaro Hashimoto, choix des jeunes parlementaires, est *significatif*. Un *outsider*, Seichi Ota, représentant du Groupe pour le renouveau du parti, s'est également désisté. Le chef du plus important clan du PLD, Hiroshi Mitsuzuka, dont l'image est loin d'être limpide – ce qui n'est pas un atout en ces temps où la réforme est à l'ordre du jour –, avait déjà annoncé qu'il ne serait pas candidat.

Quant au vice-premier ministre *et ministre de la justice*, Masaharu Gotoda, qui passait pour le meilleur candidat en raison de ses opinions réformatrices, il a également déclaré *forfait*, *invoquant* son âge (soixante-dix-huit ans) et son état de santé. Il reste donc, en désespoir de cause, deux prétendants : l'ex-*ministre des affaires* étrangères, Michio Watanabe, et Yohei Kono, secrétaire général du cabinet.

Réticences au sein du PSJ

Si la voie vers la formation d'un gouvernement de coalition paraît ouverte, la question qui se pose désormais est celle de la solidité et de la capacité de gouverner d'un cabinet porté au pouvoir par des forces aussi diverses : la *gauche y côtoie en effet des* «jeunes loups» du PLD qui sont parmi les plus impliqués dans des scandales. Les réticences entre *futurs partenaires sont encore* vives. Non seulement au sein des deux formations charnières, dont certains membres, en dépit des *prises de position de leur président*, restent réservés à l'idée de s'allier avec le Parti socialiste (PSJ), mais surtout au sein de ce dernier.

Des hésitations sont aussi sensibles chez les membres du Parti pionnier qui, bien qu'il ait rompu avec le PLD, conserve des orientations voisines. Selon le quotidien conservateur *Sankei*, les états d'âme des membres du PP, dont certains proviennent de l'aile droite du PLD, *«reflètent une allergie instinctive à l'égard des socialistes»*. Le président du PP, Masayoshi Takemura, a demandé que les partis favorables à la coalition «anti-PLD» dégagent des points de convergence sur des questions politiques fondamentales (telles que la défense) avant de s'engager dans une alliance de gouvernement, ce qui n'est pas facile.

Des résistances tout aussi fortes sont sensibles chez les socialistes. *Bien que* la direction du PSJ, derrière son président M. Yamahana, joue la carte de la coalition, nombreux sont les élus et les représentants des fédérations régionales qui estiment qu'il s'agit d'une *«action suicidaire»*. Tel est notamment l'avis d'Osamu Yatabe, ancien avocat et sénateur de la préfecture d'Ibaraki, apparenté à l'aile gauche du PSJ.

Soutien au coup par coup

«Le dilemme du PSJ peut se résumer ainsi, nous a-t-il dit : *sans coalition, le pouvoir reste automatiquement entre les mains des libéraux-démocrates. Or, nous nous sommes engagés lors de la campagne électorale à mettre fin à leur monopole du pouvoir. Mais cette coalition anti-PLD comporte des risques évidents : d'une part, le système électoral proposé est défavorable au PSJ, qui régressera mécaniquement cette fois, peut-être jusqu'à trente sièges. En outre, nous entrons dans une alliance avec des hommes que nous combattions – par exemple les membres du Parti de la renaissance, qui sont les héritiers du clan Takeshita-Kanemaru, compromis dans les scandales – et dans laquelle le PSJ risque de perdre son identité en renonçant à des principes de base.*

»C'est pourquoi l'idée s'est fait jour au PSJ que nous devrions participer à une telle coalition, non de l'intérieur, mais de l'extérieur, en la soutenant au coup par coup. Quelle pourra bien être la politique commune d'un gouvernement de coalition réunissant des forces aussi diverses sur la réforme fiscale, la défense – dont nous voulons que le budget soit réduit – ou l'ouverture du marché du riz, que nous refusons alors que les néo-conservateurs y sont favorables ?

»A moins d'une entente préalable pour un respect réciproque des positions politiques de chaque parti, qui semble difficile étant donné les opinions diamétralement opposées des conservateurs et socialistes et le peu de temps dont nous disposons, nous allons vers un reniement. Mais la direction du PSJ ne semble pas consciente de ces problèmes.»

Comme la plupart des observateurs, M. Yatabe estime que, si cette coalition parvient au pouvoir, elle ne le conservera que quelques mois, jusqu'à la convocation de nouvelles élections sur la base de la réforme qui aura été adoptée.

PHILIPPE PONS

A TRAVERS LE MONDE

HAÏTI

Le président Aristide demande à l'ONU le déploiement d'un millier d'hommes

Le président constitutionnel de Haïti, Jean-Bertrand Aristide, a demandé aux Nations unies de déployer une mission multinationale d'un millier d'hommes dans son pays, pour veiller au respect des droits de l'homme, aider à la professionnalisation de l'armée et permettre la création d'une nouvelle force de police. Dans une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, le Père Aristide a précisé que ce dispositif, dont il souhaite le déploiement *«dans le plus court délai possible»*, devrait comporter une composante de police de 500 à 600 personnes.

D'autre part, le sénateur Thomas Eddy Dupiton, président de l'un des blocs parlementaires, a été blessé par balle dans un attentat mardi par des inconnus circulant en voiture et qui ont ouvert le feu devant son domicile à Port-au-Prince, a annoncé la télévision haïtienne. Selon le sénateur, plusieurs personnes qui se trouvaient avec lui ont également été blessées dans cet attentat, qui n'a pas encore été revendiqué. – *(AFP.)*

INDONÉSIE

Amnesty International dénonce les violations des droits de l'homme dans la province d'Aceh

Dans son rapport publié mercredi 28 juillet, l'organisation humanitaire Amnesty International a demandé une action d'urgence pour lutter contre les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme commises dans la province indonésienne d'Aceh. Depuis 1989, les forces de sécurité gouvernementales font face au *mouvement séparatiste Merdeka* (Aceh libre), groupe d'opposition armé opérant dans le nord de Sumatra. Dans le cadre des opérations de *contre-insurrection, environ deux* mille personnes, parmi lesquelles des enfants et des vieillards, ont été tuées et plusieurs centaines ont *«disparu» après avoir été placées* en détention par l'armée. Malgré une certaine baisse du nombre de tués et de disparus, Amnesty regrette *que le gouvernement du* président Suharto semble protéger les responsables de ces violations, donnant ainsi aux militaires l'assurance de pouvoir *agir en toute* impunité.

Les méthodes utilisées par les forces de sécurité évoquent fortement celles qui ont servi à *«rétablir l'ordre»* dans d'autres régions du pays, en particulier au Timor-Oriental, ancienne possession portugaise occupée par l'Indonésie depuis 1975. Le gouvernement a qualifié ces pratiques de *«thérapie de choc»* nécessaire pour combattre le *«terrorisme»*.

TOGO

Soixante-dix militaires français en mission d'observation

Soixante-dix militaires français appartenant au 43e bataillon d'infanterie de marine basé à Abidjan sont arrivés, mardi 27 juillet, au Togo, où ils auront pour mission de contrôler le cantonnement des soldats togolais dans leurs casernes pendant toute la durée du processus électoral. Outre les Français, quarante militaires burkinabés participeront à cette mission d'observation. Six des sept personnalités ayant annoncé leur intention de se porter candidates à ce scrutin, prévu pour le 25 août, ont par ailleurs déposé leur dossier auprès de la Cour suprême avant la date limite, selon un membre de cette instance. Le *«dossier manquant»* est celui d'Abou Djobo Boukari, dont la candidature avait été déposée par deux partis d'opposition. La Cour suprême doit se prononcer dans un délai maximum de dix jours sur la conformité des dossiers reçus.

Dans un communiqué publié mercredi à Paris, l'Union des forces de changement, le parti de Gilchrist Olympio, a qualifié de *«complot contre la démocratie»* la *«non-validation* [officieuse] *des certificats médicaux»* de M. Olympio et *«l'émission d'un mandat d'arrêt international de toute évidence antidaté contre ce candidat»* (*le Monde* du 27 juillet). – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : devant l'afflux de réfugiés

Le président Clinton présente des mesures contre l'immigration illégale

Sous la pression de l'opinion, favorable à une restriction de l'immigration, le président Clinton a annoncé, mardi 27 juillet, une série de mesures restrictives. Il a indiqué qu'il allait demander au Congrès 172,5 millions de dollars de crédits pour l'application d'un programme de lutte contre l'immigration illégale, dont les grandes lignes avaient été annoncées il y a quelques semaines *(le Monde du 7 juillet)*.

WASHINGTON

correspondance

«Nous n'abandonnerons pas notre frontière à ceux qui voudraient exploiter notre passé de compassion et de justice», a dit Bill Clinton. En fait, le programme confirme l'évolution du président, qui avait pourtant, pendant sa campagne électorale, critiqué les mesures restrictives prônées par ses adversaires républicains, insistant sur l'importance de la tradition des Etats-Unis, terre d'immigration par excellence. Ce changement a été déterminé dans une large mesure par l'entrée clandestine récente de centaines de Chinois, exploités par des réseaux de contrebande. Mais aussi par les liens établis par la police entre le cheikh Abdel Rahman et des groupes terroristes responsables de l'attentat contre le World Trade Center de New-York. Surtout, le président ne pouvait ignorer le mouvement en profondeur de l'opinion, confirmé par divers sondages : en 1986, 49 % des Américains se déclaraient en faveur des restrictions, mais ce chiffre est passé à 61 % au début de l'année 1993 pour atteindre maintenant 69 %.

Les premières réactions du Congrès sont favorables. Le sénateur Kennedy, chef de l'aile démocrate libérale, est prêt à coopérer avec le sénateur républicain Simpson, champion des mesures les plus rigoureuses, pour déposer un projet de loi reprenant l'essentiel du programme. Apparemment, le sénateur Kennedy, avec beaucoup de ses amis, a été sensible à l'argument *du président déclarant : «Nous devons dire non à l'immigration illégale pour pouvoir continuer de dire oui à l'immigration légale.»*

Nouvelles restrictions au droit d'asile

Le programme prévoit un renforcement des contrôles aux frontières, l'aggravation des sanctions contre les illégaux et le renforcement des mesures permettant au département d'Etat d'identifier à l'étranger les candidats à l'immigration et d'empêcher l'attribution de visas à ceux qui pourraient représenter un danger pour les Etats-Unis.

Mais une nouvelle réglementation sur le droit d'asile, au cœur du programme, suscite déjà des controverses. *Elle prévoit* essentiellement une procédure accélérée pour les demandeurs d'asile. Les inspecteurs de l'immigration – dont le nombre a été doublé, – installés aux points d'entrée sur le territoire, décideraient sur-le-champ de la validité des demandes des réfugiés, qui auraient à étayer leur «peur» d'être victimes de persécutions dans leur pays d'origine.

Ceux qui établiraient cette preuve seraient autorisés à entrer et à poursuivre la procédure d'instruction de leur demande. Les autres seraient immédiatement refoulés. Cette procédure vise à réduire à cinq jours le délai d'instruction d'une demande, contre dix-huit mois en moyenne actuellement. Les demandeurs d'asile ne pourront plus faire appel devant *un juge, mais seulement devant un* autre agent. Ce qui a entraîné une protestation des groupes de défense des libertés. On crée ainsi, *disent-ils, le secret autour des* décisions de l'immigration, ce qui favorise l'arbitraire et la discrimination.

HENRI PIERRE

CUBA : mesures «antipathiques» mais «nécessaires»

Fidel Castro annonce une nouvelle ouverture économique

Le président cubain, Fidel Castro, *se refusant au dogmatisme et à* des réformes *«folles»*, a annoncé de nouvelles concessions économiques mais n'a proposé aucune *ouverture politique*, lors du discours qu'il a prononcé, lundi 26 juillet, à Santiago-de-Cuba, à l'occasion du quarantième anniversaire *du début de la révolution* cubaine. Mettant fin à un interdit quasi général depuis le début de la révolution, il a confirmé que les Cubains pourront dorénavant posséder librement des «devises convertibles», dont le dollar, et les utiliser dans les magasins réservés aux touristes et un réseau de boutiques spécialement créé à cet effet. Ils pourront également ouvrir des comptes bancaires en devises. Jusqu'à présent, seuls certains Cubains, notamment ceux se rendant en mission à l'étranger, pouvaient détenir des dollars. Les autres Cubains trouvés en possession de devises étaient fréquemment condamnés à des amendes ou à des peines de prison.

Parmi les autres mesures destinées à augmenter les ressources en devises du pays, M. Castro a cité une augmentation du nombre de visites dans l'île de Cubains résidant à l'étranger, un soutien accru aux activités économiques générant des devises et une plus grande ouverture aux investissements étrangers, notamment dans le tourisme. Fidel Castro n'a pas caché, cependant, que les nouvelles concessions économiques n'étaient pas de son goût, les qualifiant d'*«antipathiques»* mais *«nécessaires»* en raison de la *«situation dramatique»* que connaît le pays, qui ne disposera cette année que de 1,7 milliard de dollars de capacité d'importation, contre 2,2 en 1992. – *(AFP, Reuter.)*



AVIGNON

RENCONTRE AVEC KLAUS HUBER

Le combattant de l'ombre

Le compositeur suisse qui enseigne au Centre Acanthes veut transmettre le savoir musical pour que naissent des matins qui chantent

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON

de notre envoyée spéciale

Les colonnes de chiffres, de cellules mélodiques, de modules rythmiques se superposent sur le grand tableau comme les alvéoles d'une ruche. Devant une trentaine de stagiaires, en trois langues, et en s'excusant d'être abscons, Klaus Huber décortique l'une de ses propres compositions. *Senfkorn* («grain de sénevé») cite explicitement les premières mesures de l'air *Es ist vollbracht* («Tout est consommé»), tiré d'une cantate de Bach. Pourquoi cette citation ? Et comment sert-elle de ferment, de levain, à une œuvre de notre siècle ? Le musicien explique que le thème, composé symétriquement de quatre intervalles et de leur renversement, symbolisait chez Bach le motif de la croix. Qu'il l'a donc scellé, bien visible, en épilogue de sa propre musique. Mais que cette croix, pulvérisée en ses plus infimes composantes, vit cachée, partout dans l'œuvre, comme principe structurant. *Senfkorn*, ou comment la pensée sérielle croise – c'est bien le mot – la symbolique baroque...

Né à Berne il y a soixante-neuf ans, Klaus Huber est, avec le Français Gérard Grisey et le Britannique Harrison Birtwistle, l'un des trois compositeurs invités cet été par le Centre Acanthes à dispenser leur enseignement à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Mystique et militant, tout à la fois véhément et méditatif dans sa musique, cet apôtre de la spiritualité et de l'engagement – d'une révolte puisée aux sources de l'humanisme et de la foi – est un saint Jean de la Croix qui aurait lu Marx et que ne laisserait pas en repos l'impérialisme des surpuissants. Qu'il compose de grandes cantates à la gloire des «humiliés» et des «asservis» (*Erniedrigt, Geknechtet...*), qu'il associe au texte de l'Apocalypse selon saint Jean le rêve pré-atomique de Dürer (*Inwendig voller Figur*), qu'il donne comme sous-titre à des madrigaux *Plainte sur la perte de la réflexion musicale*, Huber agit sur tous les fronts comme un combattant de l'ombre. Il écrit de la musique, rien que de la musique. Mais, dans la composition comme dans la transmission, l'enjeu est à ses yeux idéologique.

«J'ai été éduqué dans le culte d'Othmar Schoeck, *raconte Klaus Huber*. Il se trouve que mon professeur à l'Ecole normale, Hans Corrodi, était le biographe de Schoeck (1). Il nous a initiés à la littérature allemande, Eichendorff, Möricke, par l'intermédiaire des lieder de Schoeck. Mais il les chantait d'une voix affreuse sur un piano désaccordé. Il ne cachait pas ses sympathies nazies. Du coup, il a démoli à mes yeux quelques poètes essentiels. Il disait que Heine était un grand destructeur et nous l'avait interdit. Il m'a forcé à ouvrir les portes défendues. Il m'a aussi appris que ce que l'on enseigne a un caractère dialectique. Affirmer des opinions de manière apologétique provoque généralement l'effet contraire. Pour transmettre des valeurs, il faut ouvrir des perspectives multiples.

– On vous avait interdit des poètes, des textes. Mais, dans la musique, où se place l'idéologie ?

– Dans l'académisme. On veut transmettre des valeurs sûres. Or dans la musique, et surtout celle de notre siècle, tout est fluctuant, fluide, fugitif. Les enseignants ont peur de cette infinitude. Ils réagissent par des principes *a priori*. Ils demandent aux pianistes d'adopter les «bonnes» positions. Le jeu de Debussy était monolithique. Mais la tradition d'interprétation était tellement forte qu'après Cortot, tout le monde a joué Debussy de manière impressionniste.

» Maintenant, je vois partout se développer de nouveaux académismes. *«Le même n'est jamais le même»*, disait-on naguère. Le *«tout est possible»* du postmodernisme aplanit les différences. L'art est élégant, brillant, décoratif. Dans certaines expositions, la salle, le bâtiment, est plus important que l'œuvre elle-même. La culture serait une surface lisse. Or, la culture n'est pas une surface, mais un approfondissement. On ne peut transmettre les valeurs culturelles qu'en les mettant en perspective avec des valeurs différentes.

– C'est ainsi qu'à Fribourg, où vous avez longtemps enseigné, vous avez fait venir votre élève Brian Ferneyhough.

– J'ai lutté pour qu'il vienne me rejoindre à l'Institut pour la musique nouvelle. Je savais que nous donnions aux choses des réponses divergentes. Pas tout à fait contraires. Différentes. Mon prédécesseur, Wolfgang Fortner, avait voulu enseigner seul, dans l'idée monothéiste qu'il ne faut avoir qu'un guide. Stockhausen et Bernd Aloïs Zimmermann avaient cette relation de monopole quand ils enseignaient en même temps à Cologne. A mes yeux, il était clair que l'enseignement des musiques contemporaines nécessitait plusieurs maîtres. J'analysais une partition, Ferneyhough l'analysait ensuite, il arrivait que nous nous contredisions. A l'élève de faire fructifier cette contradiction.

» Je crois à Ernst Bloch quand il décrit la conscience humaine comme une surface lumineuse bordée d'ombre. D'un côté, il y a l'inconscient, le subconscient, le passé. De l'autre, il y a la pensée du futur qui s'éveille dans une lumière un peu pâle. C'est l'aube, les temps révolutionnaires, l'anticipation de l'avenir par les jeunes générations. Si ceux qui enseignent sont tellement assurés du présent et du passé qu'ils semblent aussi l'être du futur, ils interdisent aux jeunes l'horizon et la lumière. *«Pour changer l'avenir, il faut changer le présent»* : c'est, je crois, Ernst Bloch qui le disait. Voilà ce que je lui répondrais : si l'on enseigne les musiques du présent, il faut enseigner les musiques de l'avenir. Les faire naître.

» Quand j'étais jeune, je voulais étudier la botanique, devenir forestier, fuir le mensonge de l'art pour les vérités naturelles. Et j'ai appris comment les arbres poussaient. Pour certains, comme les pins, le bourgeon laisse échapper une pousse centrale qui grandit toujours plus vite que les autres : c'est l'idée d'avant-garde. La forêt peut mourir si cette croissance, ce progrès est assuré. Mais pour d'autres espèces, le bourgeon se développe dans plusieurs directions, l'arbre est rond, tout son feuillage reçoit la lumière. La culture, elle aussi, se développe en couches superposées. Aucune n'est en avance sur l'autre. Toutes se développent parallèlement pour donner de la lumière à l'humanité.

– C'est ainsi que vous vous êtes intéressé aux cultures extra-européennes.

– Pas comme dans un supermarché où l'on achète pour le dessert des bananes, du cacao, du sucre. J'essaie de ne pas faire de colonialisme culturel. Ma femme est compositeur, coréenne. J'ai eu des étudiants japonais. Je me suis efforcé d'apprendre sans rien voler. La World Music est un estomac énorme qui digère les musiques du monde. A force de s'adapter aux normes européennes, le monde arabe a perdu musicalement la conscience de lui-même.

» Après la guerre du Golfe, j'ai eu besoin de lutter contre l'idée que ce monde serait diabolique. J'ai découvert tout ce qu'on m'avait caché au cours de mes études musicales. Sans la culture arabe, relayée par l'Andalousie, notre musique ne serait pas ce qu'elle est. Ses racines n'ont jamais cessé de se développer, mais on les a occultées.

» J'ai bien conscience de l'ambivalence de mon projet. Je ne me fournis pas dans le supermarché culturel mais dans les petites épiceries de quartier. Pourtant, j'essaie d'y mettre du respect, je n'ai pas l'outrecuidance de vouloir comprendre en un jour une culture millénaire. Je crois qu'en y mettant de l'amour certains d'entre nous peuvent rendre leur fierté aux musiciens arabes.

– En archéologues honnêtes ?

– Il ne s'agit pas de vieilles pierres. Cette musique vit encore. Je prépare une œuvre avec l'ensemble Al Kindi composé d'un joueur de kanoun – l'ancêtre de notre clavecin, – d'un chanteur soufi, d'un flûtiste naï et d'un joueur de riq, une sorte de tambourin. J'y ajouterai soit une viole d'amour et un luth, soit un alto et une guitare. Les musiciens arabes ne lisent pas une partition, ils ont tout leur art dans la mémoire, je devrai modifier pour eux mes méthodes de composition. Parallèlement, j'ai mis en chantier une grande œuvre pour orchestre où je réutilise les modes, les rythmes, les matériaux de la musique arabe, un peu comme la cantate de Bach dans *Senfkorn*. J'ai appelé le sextuor *La Terre tourne sur les cornes d'un taureau*. C'est une citation du poète iranien Mahmud Douladabadi. Il dit que le Sud n'a aucun avenir, que notre planète déséquilibrée tourne en grinçant, que ces grincements sont ce qui reste d'espoir. La pièce pour orchestre s'appellera *Lamentations sur la fin du vingtième siècle*.»

Propos recueillis par ANNE REY

KLAUS HUBER **Figure christique et charismatique, à la fois marxiste et messianique, serein, impressionnant, le compositeur suisse est venu jusqu'à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon pour rappeler qu'un créateur est solidaire du présent. Les stagiaires du Centre Acanthes entendront-ils l'enseignement ?** MARC ENGUERAND

(1) Compositeur suisse (1886-1957) influencé par le romantisme germanique. Il a laissé plus de 400 lieder et des opéras.

▶ Prochain concert du Centre Acanthes : œuvres de Grisey, Birtwistle et Huber par les stagiaires, le 30 juillet, 17 heures, église de la Chartreuse. Tél. : 90-25-67-75.

▶ Les écrits de Klaus Huber ont été réunis et préfacés par Philippe Albèra aux Éditions Contrechamps, Genève, 1991.

SALZBOURG

L'ÉQUILIBRE *de Botho Strauss*

Une femme en lisière du monde

Luc Bondy met en scène la nouvelle pièce du dramaturge allemand

SALZBOURG

de notre envoyé spécial

Dans une rame de métro de Berlin, une femme aux cheveux mi-longs, noirs, en minijupe, bas, blouson en jean, bottines cloutées, hurle sa colère. Pour les autres, foule anonyme ballottée par la marche du train, accrochée plus ou moins sûrement à des poignées suspendues, la présence de cette jeune femme est intolérable. Les hommes, d'abord, puis aussi les femmes se jettent sur elle, la balancent au sol ; coups de pied, coups de poing, coups de haine. La femme-révolte est devenue femme-chienne, abcès de fixation d'une société inquiète... On a rarement vu au théâtre une scène d'une telle violence, à peine tempérée par l'onirisme d'un dispositif scénique qui nous la donne comme si elle était projetée sur un écran, un peu floue, un peu fausse, lointaine.

La création de la nouvelle pièce de Botho Strauss, *Das Gleichgewicht* (littéralement *l'Équilibre*), a secoué le Festival de Salzbourg, qui, comme à l'habitude, s'était mis, le soir du 26 juillet, sur son trente et un, bohème au balcon du Landestheater, bourgeoisie groupée un peu plus bas, autour du président de la République et des chefs militaires... Du beau monde pour observer, sous la plume d'un auteur allemand majeur, servi par le metteur en scène Luc Bondy, les soubresauts d'un vieux monde en capilotade.

L'action de *l'Equilibre* est clairement située à Berlin, à l'ouest de la ville, l'été de 1992. Sa trame principale met en scène une femme, jeune encore, Lilly Groth (Jutta Lampe), qui s'apprête à retrouver son mari, nettement plus âgé, Christoph (Martin Benrath), parti un an en Australie pour enseigner l'économie allemande dans une université. Entre-temps, Lilly a senti qu'une femme ne pouvait s'accomplir vraiment sans vivre, parallèlement à la première, une seconde vie. Il ne s'agit pas pour elle d'un quelconque marivaudage mais d'un engagement total sur une route radicalement nouvelle. C'est son beau-fils, Markus Groth (Michael Maertens), qui sert d'interface entre les deux Lilly, présentant sa belle-mère à un chanteur en vue, Jacques Le Cœur (Hans Peter Hallwachs).

L'échec des aventures

De son côté, Christoph a rencontré, à l'autre bout du monde, un maître japonais du zen, qui lui a appris les secrets du kyudo, science du tir à l'arc, philosophie subtile qui met en jeu la tension de la corde et la rigidité de l'arc. Christoph s'apercevra de la double vie de sa femme lors d'une séance de kyudo où, par mégarde, il la blessera gravement. Dans sa plainte, Lilly dira le nom de Jacques Le Cœur. Mais, deux mois plus tard, la confrontation entre la jeune femme et le chanteur tournera à la confusion : il ne la reconnaîtra pas...

On retrouve là l'écriture précise, minutieuse de Botho Strauss, peintre sans équivalent de la confusion des hommes d'aujourd'hui. Il pousse ici son art à un degré extrême. Au point que si l'on isolait tel ou tel monologue – celui, par exemple, d'un ancien chef d'entreprise en RDA réduit à l'état de clochard (Fritz Lichtenhahn), – on se surprendrait à lui trouver des accents nationalistes insupportables. Mais Botho Strauss vaut mieux que ses phrases à l'emporte-pièce, qu'il emprunte au discours dominant pour en épuiser les sources et le sens. L'actualité ne lui est pas étrangère. Comme lorsqu'il fait sien le combat de deux petits commerçants, la vendeuse de porcelaine Marianne Abel (Kirsten Dene) et son compagnon, collectionneur et vendeur de gemmes, Gregor Neuhaus (Martin Schwab), tous deux menacés d'expulsion après des années passées dans un quartier désormais en pleine rénovation et investi par plus riches qu'eux, notaires, psychanalystes et vidéastes...

Là encore le risque est proche d'une démonstration réactionnaire, nostalgique d'on ne sait quel ordre ancien, sinon que Botho Strauss donne à ses personnages une humanité qui transcende des inquiétudes et qui, chez d'autres auteurs, serait affreusement banale. Il les fait évoluer dans un contexte d'une tristesse immense, tribut qu'il paie – il a eu vingt ans dans les années 60 – à la désillusion et à l'échec des aventures et des solutions collectives. Aussi chacun de ses personnages, dans *l'Equilibre* comme dans toutes ses œuvres, se livre-t-il à une introspection radicale sous la menace d'un environnement dont on ne mesure qu'imprécisément l'imminente hostilité.

Décor à transformation

Il fallait donc beaucoup de finesse pour s'attaquer à ces chausse-trapes semées le long des trois actes d'une heure environ chacun. Luc Bondy connaît bien l'œuvre de Strauss. Il a mis en scène *Kalldewey* et *le Temps et la Chambre* à la Schaubühne de Berlin. Il a travaillé les textes d'Ibsen (*John Gabriel Borkmann* à l'Odéon la saison dernière) comme ceux d'Edward Bond (*la Mer*) et manie donc en virtuose l'art de passer de l'anecdotique à l'épique, du minuscule à l'indispensable.

Avec Karl-Ernst Herrmann, il a imaginé un décor à transformation, qui nous transporte d'une gare centrale à la rue, de la rue à la maison du couple Groth, et permet de mêler les objets les plus concrets – escalators, composteurs, enseignes lumineuses, BMW jaune citron – aux parties les plus abstraites, comme ces hauts murs, ces façades qui apparaissent en lisière des espaces, parois translucides sur lesquelles les silhouettes, les visages, les gestes s'estompent. Mêmes contrastes dans la direction des acteurs : on fume beaucoup dans *l'Equilibre*, on n'hésite pas à boire et boire encore des petits verres de blanc. Puis soudain le geste s'interrompt, le corps se fige, le regard s'aiguise : impossible de dire un mot de plus, d'esquisser le moindre mouvement. Les hommes et les femmes ralentissent leurs déplacements, le débit de leur voix.

Pour ce genre d'exercice, il vaut mieux réunir une distribution hors pair. Nous sommes à Salzbourg, chez Gérard Mortier ; la section théâtrale est dirigée par Peter Stein avec les mêmes ambitions et les mêmes soins que l'on apporte ici à l'opéra. Les acteurs de *l'Equilibre* sont donc parmi les meilleurs interprètes de langue allemande – et particulièrement les femmes. Dans le rôle de Lilly Groth, Jutta Lampe réussit l'impossible, une composition comme le théâtre européen en est avare. Ecartelée entre sa vie bourgeoise et sa vie de paumée – la femme battue de la première scène, c'était elle, – elle assume avec une honnêteté et une conviction étonnantes ce personnage qui la conduit aux portes de la violence, aux confins de la folie. La vie de Lilly Groth est une passion au sens religieux du mot ; elle est le fil qui relie les personnages entre eux et, au-delà, le spectateur d'aujourd'hui au monde éternel de la représentation. Elle est toutes les femmes.

OLIVIER SCHMITT

▶ Les 30, 31 juillet et les 1er, 3, 6, 7, 10, 11, 13, 14 août à 19 heures, au Landestheater. Tél. : (19) 662-80-45-321 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

CHATEAUVALLON

LA BATSHEVA DANCE COMPANY et **LA MERCE CUNNINGHAM DANCE COMPANY**

Danser le chaos

Ohad Naharin et Merce Cunningham, deux conceptions du monde qui s'opposent

CHATEAUVALLON

de notre envoyée spéciale

Mabul, en hébreu, signifie «déluge». Toute la pièce, en effet, est sous le signe de l'excès. Excès de douceur des processions que mène en chantant Ohad Naharin, danseur et directeur artistique de la Batsheva Dance Company (fondée par Martha Graham, en 1964), basée à Tel-Aviv. Excès de gesticulations de la part de ceux qui sortent du rang. Excès du texte dans une scène où, tour à tour, les danseuses se relaient pour raconter une histoire de soumission et d'humiliation dont est victime une jeune femme. Les moments les plus réussis sont ceux qui évoquent la paix, la simplicité biblique. Ils sont portés par les chorales *a capella* des danseurs.

Ohad Naharin ne manque pas de courage. Il aime jouer avec le feu et les tabous, qu'ils soient sexuels, religieux ou politiques. Il développe l'idée que le conflit peut être fondateur et que les messies ont fait leur temps. Il y a cependant un côté forcé, gênant, à toute cette violence, un voyeurisme souvent entaché d'une complaisance morbide. C'est la vie en Israël qui est mise en scène, avec ses tensions, son angoisse, son désir de profiter de l'instant. Mais le propos dépasse rarement les poncifs. Quand, à la fin, une fille tire au revolver, et tient en joue le public, on a envie de partir. Enfin, il est difficile de s'affronter à la mise en scène du chaos, quand on est programmé juste après Merce Cunningham, l'inventeur de la chorégraphie éclatée, des actions simultanées non frontales. Fervent amateur du hasard, il n'a de cesse de créer du désordre et des surprises. Mais là où Ohad Naharin laisse dériver sa chorégraphie dans le vide ou le néant, l'Américain reconstruit un univers ouvert, qui, à nouveau, porte en lui les germes d'un chaos possible.

Le chorégraphe présentait *Beach Birds*, *Neighbours* et *Enter*, trois illustrations magistrales de ses théories chorégraphiques. Cunningham n'a jamais ressemblé qu'à lui-même. Une telle foi en sa démarche, une telle énergie à toujours creuser le même sillon sans se disperser lui ont permis d'atteindre une plénitude qui apporte du bonheur à celui qui contemple son œuvre.

La concentration du spectateur est requise pour apprécier son art de la posture et de l'arrêt, sorte de statuaire animée, au dos et aux jambes d'airain. Maître à danser et à penser du XXe siècle, il est l'un des derniers à croire en l'homme. Il fallait le voir à l'émission *le Cercle de minuit* : il ne parlait que du présent, de sa machine à composer, *«Lifeforms»*, mise au point pour lui par des chercheurs de Vancouver : un instrument de création, mais aussi de mémoire. Le chorégraphe, âgé de plus de soixante-quinze ans, se réjouissait de pouvoir ainsi travailler, même quand ses danseurs sont en vacances. Cette manière de créer et de mémoriser à l'aide de l'informatique était d'ailleurs à l'ordre du jour d'un débat, plutôt vif, qui se déroulait tout en haut de la pinède de Chateauvallon, dans le studio de danse : il s'agissait de savoir comment conserver les œuvres des chorégraphes.

DOMINIQUE FRÉTARD





Le Monde

ARTS • SPECTACLES

RENCONTRE AVEC NAOUM KLEIMAN

Les films, école de la liberté

Responsable du Cabinet Eisenstein, où les archives du grand cinéaste sont conservées et étudiées, Naoum Kleiman est aussi directeur du Museïkino, la Cinémathèque de Moscou. Dans des conditions matérielles d'une totale précarité et un isolement presque complet, cet érudit, qui depuis près de quarante ans a fait de la cinéphilie une arme de résistance à l'oppression, mène le combat de l'intelligence et de la démocratie à coups de recherches, de projections et de débats. Un inlassable pédagogue.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

S'IL n'en reste qu'un... Rencontrer Naoum Kleiman à Moscou aujourd'hui est comme découvrir une oasis dans un désert. Désert d'ignorance, d'avidité, de paresse, de narcissisme intéressé – le cinéma russe n'étant qu'un cas particulier de cet état général d'apocalypse molle. Kleiman y incarne ce qui paraît soudain la plus cardinale des vertus : « être là ».

Il a toujours l'air épuisé, et il a toujours l'air fort, il ne cesse jamais de sourire. Il est trop grand pour les endroits où on le rencontre. Dans son petit bureau au cinquième étage de l'HLM triste où loge son Musée du cinéma, lui qui a mille tâches à accomplir semble uniquement voué à écouter et parler. Les visiteurs ne se succèdent pas dans son bureau, ils s'y empilent comme les passagers dans la cabine de Harpo Marx, dont la photo dédicacée trône dans un coin. En trois langues, Naoum Kleiman poursuit cinq conversations à la fois, sur Meyerhold et Max Reinhardt avec un conservateur de musée allemand, sur la prochaine intégrale des films de Truffaut qu'il montrera à l'automne avec un émissaire de l'ambassade de France, sur l'installation Dolby que Jean-Luc Godard a offert à l'une de ses salles avec un ami américain... Très peu de Russes parmi les visiteurs, hormis la poignée de fidèles avec lesquels il fait « tourner » la maison.

Plus exigu encore, et encore plus chaleureux, l'« appartement Eisenstein », son domaine d'élection. L'auteur d'*Ivan le Terrible* n'a jamais vécu dans ces deux pièces confinées, flanquées d'une mini-cuisine (où l'électricité ne marche pas), chambres envahies de livres, de manuscrits, de photos, de dessins, de maquettes. Ce petit appartement de la rue Smolenskaïa, près de l'Arbat, a été attribué à la veuve d'Eisenstein au début des années 60 (le cinéaste est mort en 1948). Pera Atacheva y a entassé les immenses archives léguées par son éclectique et polyglotte époux – celles, du moins, qui n'avaient pas été dispersées dans les bibliothèques d'État. Avant de mourir, elle a fait de Kleiman le gardien des lieux, où il anime un vaste travail de recherche et de publication, désormais en compagnie de sa fille Véra.

Un poste qui revenait de droit à Naoum Kleiman. Au début des années 50, alors jeune étudiant au VGIK (l'école de cinéma de Moscou), il fut parmi les premiers à redécouvrir les grands théoriciens et praticiens du cinéma des années 20, partie prenante du vaste élan créatif qui accompagna les premiers temps de la révolution avant d'être broyé par les dirigeants qui s'en proclamaient les représentants. Aujourd'hui, Kleiman trouve des similitudes entre la situation actuelle et celle de sa jeunesse : *« Après la mort de Staline, le pays a vécu une crise idéologique comparable à celle que nous connaissons aujourd'hui, quoique moins profonde sans doute*, explique-t-il.

» Nous avons alors cultivé l'illusion que Lénine avait incarné un véritable espoir, que le communisme avait été possible, mais trahi par Staline. Qu'il fallait, et qu'on pouvait, revenir à la situation d'origine. C'était l'hypothèse du « socialisme à visage humain ». Ce slogan nous a donné cette attitude enthousiaste vis-à-vis des années 20, on a cru pouvoir reprendre la suite de cet élan, comme s'il avait seulement été figé en plein mouvement.

» A l'époque, beaucoup de prisonniers rentraient des camps, et nous avons découvert des gens formidables, qui étaient restés des idéalistes, convaincus qu'on allait pouvoir recommencer à construire le futur de la Russie, une Russie moderne et authentiquement communiste. Ils étaient bien plus idéalistes que nous encore. La génération de la révolution avait accouché de sceptiques absolus, comme Mandelstam par exemple, mais beaucoup conservaient cette flamme, même Pasternak avait gardé quelque espoir. Et ils nous ont transmis cet espoir.

Gardien des lieux et de la mémoire

» Mais, pour nous, le fil était rompu avec l'esprit des constructivistes et de toutes ces tendances de l'art révolutionnaire, nous l'avons renoué tant bien que mal. La première fois que j'ai vu un tableau de Malevitch, je n'ai rien compris... Je me souviens de la découverte des poèmes de Tsvetaïeva, de Khlebnikov, des textes de Bounine : c'était comme un œil qui s'ouvrait. »

Le cinéma vivait dans la même amnésie. Au VGIK, de son propre chef et contre l'avis de ses professeurs, Naoum Kleiman s'était d'abord passionné pour le travail de Dziga Vertov, le prophète du documentaire révolutionnaire, l'inventeur du « ciné-œil » dont les recherches formelles radicales furent les plus proches des travaux de Malevitch ou de Maïakovski. Il ne découvre qu'ensuite l'immense domaine défriché, dans une direction différente, par Eisenstein : *« A cette époque, le seul film « agréé » d'Eisenstein était* le Cuirassé Potemkine. Octobre *était dénoncé comme formaliste,* Alexandre Nevski *était une œuvre de Prokofiev, on ne connaissait que la première partie d'*Ivan le Terrible... *Et pratiquement aucun de ses textes n'était publié : rien sur le montage, rien sur la couleur* (1). *Un seul livre était disponible, un recueil d'articles de presse portant essentiellement sur des questions d'actualité ou des anecdotes. »*

Ce soir-là, Naoum Kleiman était d'excellente humeur : un vieux monsieur, qui fut l'assistant d'Edouard Tissé (chef opérateur de tous les films d'Eisenstein), venait de lui apporter douze photos. Elles proviennent d'une séquence d'essai pour la troisième partie d'*Ivan le terrible*, jamais tournée – Staline avait interdit la deuxième, pas assez clémente envers ce lointain prédécesseur, – et dont on ne connaissait aucune image.



MYR MURATET

Naoum Kleiman, dans « l'appartement » d'Eisenstein, Moscou, 1987.

Malgré les kafkaïennes difficultés qui assaillent son Museïkino, victime de la faillite de ses institutions tutélaires, en butte aux manœuvres de son voisin d'immeuble, le Kinocentr, désormais tout acquis au credo mercantile, et qui tente par tous les moyens de récupérer les espaces où Kleiman poursuit son labeur missionnaire, celui-ci persiste à croire à l'avenir et à la contribution que le cinéma peut lui apporter. Ce soir-là, au Cabinet Eisenstein, il n'y avait que des patates bouillies et des oignons crus pour le dîner. Ce fut pourtant le plus nourrissant des repas pris à Moscou.

« Je suis sans doute un incorrigible optimiste, mais j'ai déjà connu des périodes sombres, et ça ne me décourage pas. Après l'espoir de 1956, l'année 1957, qui a succédé à l'écrasement de Budapest, a été terrible ; on avait cru qu'ils nous diraient la vérité, et tout redevenait obscur. Et puis, ensuite, de 1958 à 1962, il y a eu, malgré tout, ce moment de dégel, symbolisé pour nous par le premier film de Tarkovski, l'Enfance d'Ivan. *Et aussi le mouvement qui, après que Marlen Khoutseiev eut dans une certaine mesure ouvert la voie, laissait apparaître Gleb Panfilov, Elem Klimov, Larissa Chepitko, Vassili Choukchine...*

» Ensuite, après la destitution de Khrouchtchev, le couvercle est retombé. Ce qui s'est produit a été terrible et nous en payons aujourd'hui le prix, dans le cinéma comme ailleurs : c'est la génération élevée sous Brejnev qui est aux commandes à présent, une génération de cyniques absolus, qui s'embrassent et se haïssent, et qui, pour ce qui est des films, produisent des œuvres d'une hystérie désespérée et égocentriste. Les meilleurs exemples, parce que ce sont de grands metteurs en scène, ce sont Mouratova et Sokourov (2). *Leurs films sont remarquables, mais terriblement malsains.*

» A mon sens, la meilleure réaction d'une cinématographie nationale à une situation de crise a été celle des Américains dans les années 30. C'est ce dont nous avons besoin ici. Il nous faut, en même temps, trois types de films : des films d'observation et de critique sociale comparables à ce qu'ont fait en leur temps Frank Capra, John Ford, Mervin Leroy ; et aussi l'équivalent des comédies et des musicals qui rappellent aux gens que la vie peut également être drôle et belle, qu'on peut s'en tirer ; enfin des films historiques, documentaires ou de fiction, qui au lieu de toujours régler des comptes avec le passé décrivent réellement d'où nous venons.

» Ce dernier aspect est capital : les Occidentaux ne se rendent pas compte combien, depuis Pierre le Grand, les Russes avaient pris l'habitude de se sentir partout chez eux, véritablement « à la maison » dans n'importe quel lieu de l'empire où ils étaient installés – de manière beaucoup plus profonde que ce qu'ont pu éprouver les colons européens en Afrique ou en Asie. Le fait d'être désormais considérés comme des étrangers est un traumatisme terrible, qui alimente le nationalisme grand-russe, toute cette mythologie de la Sainte Russie qui représente aujourd'hui le plus grave danger. »

Mais, face à la soif de profit des uns, à la faim d'illusoire absolu des autres, au nihilisme complaisant de beaucoup, Naoum Kleiman avoue éprouver bien du mal à renouer les fils de cette réflexion : *« Je programme des films français, russes, américains, allemands, etc., pour montrer comment les questions se sont posées, comment elles ont été sinon résolues, au moins envisagées. »* Mais les étrangers font figure soit de modèle exotique, soit de repoussoir, et le nom des grands cinéastes russes, parce qu'ils ont cru au rêve communiste, reste associé dans les esprits au régime soviétique, bien qu'il les ait pratiquement tous écrasés (3).

Pourtant, cet inlassable pédagogue affirme avoir plus confiance dans la jeune génération, celle à laquelle il donne des cours à l'Institut supérieur du cinéma de l'université de Moscou, qui lui paraît moins avide de règlements de comptes sentimentaux et de pathos, plus terre à terre. *« Le problème ici est que personne n'a jamais été responsable, l'empereur et l'Église, puis l'État et le parti étaient responsables. La nouvelle génération, qui a grandi sous la perestroïka, est vraiment nouvelle de ce point de vue. Elle n'accuse pas l'État, et n'en attend rien. Six ans de perestroïka, avec toutes les fautes qu'a commises Gorbatchev, et toutes celles que nous tous, la société entière, nous avons commises, ont peut-être enfin rendu possible l'idée de responsabilité.*

» Il reste donc un espoir, perceptible par exemple dans les courts-métrages que réalisent ces jeunes gens. A condition que toutes les bases ne soient pas balayées entre-temps. Il y a un besoin urgent d'un cadre juridique et de la volonté politique de reprendre à la mafia les circuits de production et surtout de distribution dont elle s'est emparée. Un autre objectif d'extrême urgence est l'adhésion de la Russie à la convention de Berne sur les droits d'auteur. Même s'il faut payer, c'est la condition sine qua non *pour nous raccorder au monde. Sans elle, nous ne pourrons jamais intégrer l'Europe, nous resterons entre deux, nulle part, nous enfonçant dans la nuit. »*

Prêt à en découdre sur tous les fronts, Kleiman en revient toujours à l'essentiel : comprendre et transmettre, enseigner. *« Pour avoir un nouveau cinéma, il faut une nouvelle éducation des cinéastes, des scénaristes, etc. Sous le pouvoir de Brejnev, Panfilov, Klimov, Guerman, Chepitko, toujours Khoutseiev, et même Tarkovski, à sa manière, avaient le sens de leurs responsabilités. Dans le cadre de la société du silence qui régnait alors, ils étaient capables d'expliquer un certain nombre de choses aux gens.*

» Maintenant, personne ne sait ce que sera notre avenir ni ce qu'on veut qu'il soit. Donc personne ne sait faire les films dont nous avons besoin. Même les plus doués ne savent plus s'adresser aux gens, au cas où ils le souhaiteraient. Tous les cadres de référence, tous les systèmes symboliques sont en miettes. D'où l'urgente nécessité de reprendre le fil d'une réflexion sur le cinéma, sur son fonctionnement. J'essaie de créer une école cinématographique de la démocratie, persuadé que nous avons besoin de voir et de savoir pour reprendre prise sur la réalité et pouvoir recommencer d'avancer. Il nous faut une nouvelle image des choses, ce qui est la fonction du cinéma. »

Alors Kleiman montre des films, en particulier ceux qui sont passés directement de l'oubli engendré par l'ancienne censure politique à l'oubli de l'actuelle indifférence. Il publie les textes et organise des débats, notamment autour de l'auteur du *Film : sa forme, son sens*. Il y a dix ans, retour de la rue Smolenskaïa, Serge Daney écrivait *« Kleiman joue sur le temps, et le temps joue pour Eisenstein. »* Il avait probablement raison. Mais le temps prend fichtrement son temps.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) Parmi l'abondante bibliographie aujourd'hui disponible en français, on lira surtout, d'Eisenstein lui-même, *Œuvres* (UGE), *Mémoires*, préfacé par Jacques Aumont, Bernard Eisenschitz et Barthélémy Amengual (Julliard), *Leçons de mise en scène* (FEMIS), et aussi *Eisenstein*, de Jean Mitry (Éditions universitaires), *Que viva Eisenstein*, de Barthélémy Amengual (L'Age d'homme), *Eisenstein, le mouvement de l'art*, de François Albéra et Naoum Kleiman (Cerf), *Eisenstein, l'arbre jusqu'aux racines*, de Dominique Fernandez (Ramsay).

(2) Kira Mouratova, l'une des meilleures cinéastes russes actuelles, est notamment l'auteur de *Brèves Rencontres*, *les Longs Adieux*, *le Syndrome asthénique*, *le Milicien amoureux*. Alexandre Sokourov, auquel le Festival de La Rochelle vient de consacrer une rétrospective, est réalisateur de documentaires et de fictions, dont *le Jour de l'éclipse*, distribué en France l'automne dernier.

(3) Dans *le Tombeau d'Alexandre*, consacré par Chris Marker à un autre grand cinéaste révolutionnaire, Medvedkine (et diffusé sur ARTE le 5 juin dernier), un jeune homme disait avoir compris, grâce à la vision de ses films, que contrairement à ce que laissait croire le cynisme de l'époque brejnevienne *« l'idéologie ne s'opposait pas au talent »*. Dans le même film, le vieil opérateur de Vertov, Yacov Tolchan, avait cette phrase en forme d'appel : *« La mémoire est un devoir moral. »*

Un appel de Roger Planchon

Roger Planchon, Jean-Claude Carrière et plusieurs centaines d'artistes et d'intellectuels européens lancent un appel en faveur de la création artistique européenne, menacée, selon eux, par les accords du GATT. La France doit innover dans le domaine du théâtre et du cinéma, écrit Roger Planchon, faute de quoi elle *« implosera et se décomposera »*. *« Nous voici finalement arrivés à la diffusion planétaire de l'uniformité, et par conséquent du mensonge »*, poursuit Jean-Claude Carrière, s'en prenant cette fois à la télévision. *(Lire pages 10 et 11.)*

POINT DE VUE

LA POLÉMIQUE

La négociation des accords du GATT, qui devraient inclure des domaines relevant de la création culturelle, en particulier dans le secteur de l'audiovisuel et de l'industrie cinématographique, continue d'inquiéter l'ensemble des milieux culturels européens. Autre sujet de préoccupation : la fermeture des studios et des salles qui se généralise dans toute l'Europe, dans l'indifférence du monde politique. Nous publions ici deux textes : l'un de Roger Planchon, l'autre de Jean-Claude Carrière, tous deux hommes de théâtre et de cinéma. Ces textes ont reçu l'approbation d'un grand nombre d'auteurs, acteurs, metteurs en scènes et danseurs, sans oublier les diverses organisations syndicales.

La grande braderie

par Roger Planchon

Je désapprouve ceux qui crachent sur les politiciens. On fait ainsi le lit des dictatures. Mais trop, c'est trop. Dans les deux domaines que je pratique et connais, par la faute de politiciens, les choses vont de mal en pis.

Ce ne sont pas les difficultés actuelles du théâtre et du cinéma qui sont terrifiantes, mais l'absence de pensée politique des élus européens sur la place des créations artistiques pour l'avenir de nos nations et de notre continent. Partout en Europe, les budgets de création sont amputés. Partout en Europe, des théâtres ferment ou sont mis en sommeil. Partout en Europe, des salles de cinéma sont fermées à leurs créations cinématographiques nationales. En 1993, la politique des nations européennes et de la Communauté, pour le théâtre et le cinéma, est celle du chien crevé au fil de l'eau.

Le chômage terrifie l'Europe. Espérons que ceux qui sollicitent nos voix trouveront rapidement des armes et des techniques efficaces pour abattre le monstre. En attendant, la peur du monstre est exploitée pour justifier les pires décisions. Les chefs de gouvernement et les ministres des finances, au nom de la solidarité avec les chômeurs, amputent les budgets des créations artistiques. Ils déraisonnent.

C'est précisément au moment où la crise économique et morale s'aggrave et s'approfondit que gouvernements et Communauté européenne doivent avoir souci des ouvrages de l'esprit.

Les politiciens aux commandes choisissent d'amputer les crédits de création par crainte d'être critiqués par leurs collègues démagogues. Ceux-ci aujourd'hui aboient très fort. C'est le lot des sociétés qui se décomposent. Le responsable politique qui cède aux démagogues est le frère de l'idiot qui cède à un chantage. L'un et l'autre travaillent pour les maîtres chanteurs qui les terrifient. Les fonctionnaires européens s'assoient à la table des négociations internationales, tremblants d'être en retard d'une révolution technique, écrasés déjà par ces dizaines de satellites qui demain bombarderont l'Europe d'images. Ils sont battus d'avance.

Les politiciens de l'Est ont, pendant des dizaines d'années, soutenu la création artistique, pensant qu'elle était utile à la diffusion de l'idéologie léniniste ou stalinienne. Pour eux, la création était une propagande un peu trop raffinée mais efficace. C'était une piètre conception de la création artistique. Mais la grande braderie à laquelle se livrent aujourd'hui les politiciens européens (Est et Ouest confondus) est aussi triste.

Aucun grand cinéaste américain (de Francis Ford Coppola à Woody Allen) n'a souhaité ni travaillé à la mort des cinémas européens. En revanche, ce n'est plus à démontrer, la grande et belle machine économique du cinéma américain s'y emploie.

L'avenir du cinéma européen, actuellement, se bouche à jamais dans le cadre du GATT. Car, il faut le savoir, plusieurs nations, ayant déjà laissé mourir leurs créations cinématographiques, avouent qu'elles ne voient plus leur intérêt à soutenir les derniers négociateurs européens qui se battent encore. Saluons les héros.

La solidarité ne passe pas par la liquidation de la création

Faut-il rappeler qu'on peut, sans être italien, considérer la mort du cinéma italien comme un désastre communautaire, qu'il n'y a pas que les inondations et les tremblements de terre, si médiatiques à la TV, qui imposent la solidarité? Autour des tables de négociations, on entend un seul discours : « Cède sur les images, je cède sur l'acier ou sur le colza. » Apparemment, il s'agit de négociations économiques. En réalité, faute d'une pensée claire, on pèse sur la même balance un film de Fellini et une tonne de maïs. Fils de paysan, je suis informé : il y a aussi quelques problèmes du côté de l'agriculture. On est soucieux, sur les montagnes d'Ardèche et dans de nombreux labours européens. Mais attention : « Tout est lié » est un alibi honteux. La vérité est plus simple : autour des tables de négociations, on pose mal le problème : on croit parler courbes et pourcentages alors qu'on brade le génie de l'Europe. Dans un livre ancien, on trouve l'histoire d'un homme qui, comme nos décideurs, donna beaucoup trop pour un plat de lentilles. Rappeler cette vieille histoire n'est pas nier l'importance des lentilles pour les affamés. C'est dire simplement que nos négociateurs ne sont pas de bons négociateurs.

Nos élus affirment, péremptoires : *« L'Avenir de l'Europe est dans la force de ses grandes sociétés industrielles. Sacrifions tout à leur avenir »*. L'ennui, c'est que ces grandes sociétés sont de moins en moins européennes. Elles s'implantent dans l'espace planétaire le plus juteux pour leur intérêt. Et la masse des chômeurs sur le continent gonfle. Où est ici la solidarité? Mais admettons que l'union de la planète Terre passe par ces transferts d'usines et exige, pour un siècle ou deux, la pagaille et la détresse mondiales, dans l'immédiat nos élus doivent corriger leur copie. Nos fragiles créations artistiques sont un matériau plus sûr que ces empires qui leur échappent pour bâtir à l'horizon 2000 une maison à douze ou un hangar plus vaste.

Le problème est nouveau, difficile à formuler, mais les choses importantes de la vie le sont toujours : droits de l'homme, libertés, indépendance de la justice, etc.

Nous attendons que nos grands responsables politiques se réveillent pour dire, avec des mots justes et forts, que l'Europe, en bradant ses trésors, est suicidaire. Que la solidarité avec les démunis ne passe pas par la liquidation des créations artistiques. Que, pour nos nations, pour notre Europe, le cinéma n'est pas seulement une petite industrie nationale mais un enjeu spirituel et, avec les autres formes artistiques, son enjeu le plus haut. Que l'unification et la paix du monde n'exigent pas la disparition des langues et des créations artistiques nationales, que, au contraire, la disparition d'une seule d'entre elles est une catastrophe mondiale.

Ceux que cette grande braderie du continent désole et révolte doivent informer leurs élus inconscients et exiger, sur ces questions, un peu plus de courage de leurs gouvernants. Ceux qui se dressent ont une plus haute idée de la politique des nations et de l'Europe que ceux qui en ont la charge.

L'Europe implosera et se décomposera si elle n'innove pas dans ce domaine. Elle doit proposer un exemple au monde. Elle commence mal en bradant ses théâtres et ses cinémas nationaux. ■

► Roger Planchon est codirecteur du Théâtre national populaire, Villeurbanne; président-directeur général du Centre européen du cinéma Rhône-Alpes.

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

Cinéma

Films nouveaux

Au bénéfice du doute, de Jonathan Heap, avec Donald Sutherland, Amy Irving, Graham Greene, Christopher McDonald, Rider Strong. Américain (1 h 30).
Interdit - 12 ans.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (36-68-75-55) ; George V, dolby, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

VF : Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U.G.C. Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Big Man, de David Leland, avec Liam Neeson, Joanne Whalley-Kilmer, Ian Bannen, Billy Connolly, Hugh Grant, Maurice Rœves. Britannique (1 h 56).

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Cœur sauvage, de Tony Bill, avec Christian Slater, Marisa Tomei, Rosie Perez, Kile Secor, Gary Groomes, James Cada. Américain (1 h 42).

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).



VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; U.G.C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U.G.C. Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

Kalahari, de Mikael Salomon, avec Reese Witherspoon, Ethan Randall, Jack Thompson, Maximilian Schell, Sarel Bok. Américain (1 h 47).

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (36-68-75-55) ; U.G.C. Normandie, dolby, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82).

VF : Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; U.G.C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; U.G.C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U.G.C. Gobelins, dolby, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41) ; U.G.C. Convention, dolby, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, handicapés, 18e (36-68-20-22).

Panic sur Florida Beach, de Joe Dante, avec John Goodman, Cathy Moriarty, Simon Fenton, Omri Katz, Lisa Jakub, Kellie Martin. Américain (1 h 40).

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55).

VF : Gaumont Opéra, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

Roi blanc, dame rouge, de Sergueï Bodrov, avec André Dussollier, Tatiana Vassilieva, Zouc, Vladimir Ilyne, Alex Jarkov, André Tachkov. Russe (1 h 25).

VO : Reflet Médicis II (ex-Logos II), handicapés, 5e (43-54-42-34).

Sidekicks, de Aaron Norris, avec Chuck Norris, Jonathan Brandis, Beau Bridges, Mako, Julia Nickson-Soul. Américain (1 h 37).

VO : Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55).

VF : Gaumont Les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Le Syndicat du crime 2, de John Woo, avec Ti Lung, Leslie Cheung, Chow Yun-Fat, Dean Shek, Kwan Shan, Emily Chu. Hong Kong (1 h 35). Interdit - 12 ans.

VO : Gaumont Kinopanorama, handicapés, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55).

Un jour sans fin, de Harold Ramis, avec Bill Murray, Andie MacDowel, Chris Elliott, Stephen Tobolowsky, Brian Doyle-Murray, Marita Geraghty. Américain (1 h 43).

VO : Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; U.G.C. Danton, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; U.G.C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; U.G.C. Opéra, dolby, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20).

VF : Rex, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; U.G.C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U.G.C. Gobelins, handicapés, dolby, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

Reprises

La Dame de Shanghaï, d'Orson Welles, avec Rita Hayworth, Orson Welles, Everett Sloane, Glenn Anders. Américain, 1947, noir et blanc (1 h 27).

VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

Orson Welles et Rita Hayworth dans « la Dame de Shanghaï ». D. R.

Festivals

Paris, Espionnage à la Cinémathèque (jusqu'au 31 août), présentation de films de Pabst, Lang, Sternberg, Tourneur, Hitchcock, Welles, Mankiewicz, Huston, Fuller... qui mettent en scène Garbo, Dietrich, Feuillère ou Jeanne Moreau. Sans oublier Dita Parlo, James Bond et ses épigones (Matt Helm, Fli't, OSS 117, Coplan...). Tél. : 47-04-24-24.

Théâtre

Carpentras, Les Estivales (jusqu'au 31 juillet) : *Théâtre hippique*, les 30 et 31 juillet, par le cirque Alexis Gruss. Tél. : 90-60-46-00.

Sarlat, Festival des jeux du théâtre (jusqu'au 6 août) : le 28, *le Cid*, par Francis Huster; le 29, *Deux Labiche dans une armoire*, d'Agathe Alexis; le 30, *Lucrèce Borgia*, de Victor Hugo, par Vincent Garanger; le 1er août, *l'Epouse prudente*, de Goldoni, par Attilio Magguilli; le 4, *le Bourgeois gentilhomme*, par Arlette Téphany et *les Petites Femmes de Maupassant*, par Daniel Gélin. Tél. : 53-31-10-83.

Périgueux, Mimos (jusqu'au 10 août) : le 2 août, ouverture avec *May B*, par la Compagnie Maguy Marin; le 3, *Malasangre*, par le Teatro del Silencio (Chili) et *le Temps immobile*, par la Compagnie Hors Strate; le 4, *Moumie*, nouveau spectacle du groupe Licedei de Saint-Pétersbourg. Tél. : 53-53-18-71.

Ramatuelle, Festival de théâtre et musique (du 1er au 13 août) : le 4, *le Cid*, par Francis Huster; le 5, *le Riche convoité*, de Goldoni, par François Sayad, avec Michel Galabru. Tél. : 94-79-25-63.

Musique

Classique

Paris-Ile-de-France

Musique en l'Ile à Paris (jusqu'au 31 août) : le 28 juillet, *les Concertos pour violons* de Bach et *Trio Dumky opus 90* de Dvorak; les 3, 4 et 8 août, *Concerto de saint Marc* d'Albinoni; les 5, 6 et 7, trois récitals d'Alexandre Lagoya. Tél. : 40-30-10-13.

Festival de l'Orangerie de Sceaux (jusqu'au 26 septembre) : le 31 juillet, Beethoven, Debussy, Mozart par le Quatuor Ysaye et Pascal Moragues (clarinette); Schubert, Brahms, Liszt par Frank Braley (piano). Tél. : 46-60-07-79, location : 41-13-92-93.

Régions

Festival des Arcs (jusqu'au 15 août) : les 30 et 31 juillet, concerts de musique de chambre avec les élèves et les professeurs de l'Académie. Tél. : 43-27-95-24.

Festival international de musique baroque de Beaune (jusqu'au 1er août) : le 30, *l'Europe Galante*, de Campra; le 31, *les Madrigaux du Sixième Livre*, de Monteverdi. Tél. : 80-22-24-51.

Académie musicale de Crenlly (jusqu'au 31 juillet) : le 29 juillet, Bach-Telemann par Philippe Pierlot, François Fernandez, Sébastien Marq et Pierre Hantaï. Tél. : 31-08-01-55.

Roussillon, Fontaine-de-Vaucluse, Goult, abbaye de Silvacane, Cabrières-d'Avignon, Festival international de quatuors à cordes du Lubéron (jusqu'au 9 septembre) : les 24, 27 et 30 juillet, Quatuor Parisii. Tél. : 90-75-89-60.

Festival de musique de Menton (du 2 au 30 août) : le 2 août, Schubert, Mozart, Puccini, Haydn par l'Orchestre de chambre de la Communauté européenne, Elissa Kokkonen (violon); le 5, Brahms, Schumann, Ravel par Philippe Bianconi (piano). Tél. : 93-35-82-22/93-57-57-00.

Eté de Nîmes : François Couperin par Hespérion XX, Jordi Savall (direction), avec Montserrat Figueras et Elisabetta Tisa (sopranos). Tél. : 66-67-29-26.

Festival Pablo-Casals de Prades (jusqu'au 13 août) : le 30 juillet, Bach, Messiaen; le 1er août, hommage à Pablo Casals; le 2, Ibert, Françaix, Taffanel par le Quintette à vents Haïzea; Mozart, Janacek, Dvorak par le Quatuor Chilingirian; le 3, Mozart, Haydn, par l'Orchestre de chambre de la Communauté européenne, Kolja Blacher (direction); le 4, Schubert par le Quatuor Chilingirian. Tél. : 68-96-33-07.

Montignac, Festival du Périgord noir (jusqu'au 28 août) : le 30 juillet et le 6 août, Gundula Janowitz (soprano) et Charles Spencer (piano). Tél. : 53-51-95-17.

Eté musical de Pontivy (jusqu'au 27 août) : le 30 juillet, Schumann, Mozart, Bruch par Mickael Rudy (piano), Michel Portal (clarinette) et Gérard Causse (alto); le 2 août, Dvorak, Chostakovitch, Schubert par le Quatuor des Virtuoses de Moscou. Tél. : 97-25-00-33.

Festival de Radio-France et de Montpellier (jusqu'au 6 août) : le 30 juillet, *le Villi, Messa di Gloria*, de Puccini, version oratorio. Tél. : 67-02-02-01.

Festival international de La Roque-d'Anthéron (du 31 juillet au 22 août) : le 31 juillet, Tchaïkovski, Rachmaninov par l'Orchestre philharmonique de Novosibirsk et Brigitte Engerer (piano); le 1er, Scarlatti, Frescobaldi, Storace par Rinaldo Alessandrini (clavecin); Maria Joao Pires (piano); Schubert par Christian Zacharias (piano); le 3, Chopin, Brahms, Prokofiev par François Kerdoncuff (piano); Maria Joao Pires (piano) et Augustin Dumay (violon); le 4, Tchaïkovsky, Grieg par l'Orchestre philharmonique de Novosibirsk et Nelson Freire (piano), Arnold Katz (direction); le 5, *l'Amour sorcier* de Manuel de Falla, par l'Orchestre de chambre du Théâtre Lliure de Barcelone, Ginesa Ortega (chant flamenco), Luis Vidal (piano), Josep Pons (direction). Tél. : 42-50-51-15.

Festival de Saint-Céré (du 28 juillet au 17 août) : le 2 août, Bach par l'Ensemble baroque de Limoges, Christophe Coin (direction); le 3, hommage à Francis Poulenc par l'Ensemble vocal Les éléments, Joël Suhubiette (direction); le 4, Mozart, Beethoven par le Jeune Orchestre du Sud-Ouest, Marc Ursule (direction, Beethoven), Jean Roudon (direction, Mozart), Giorgo Bocci (violon). Tél. : 65-38-28-08.

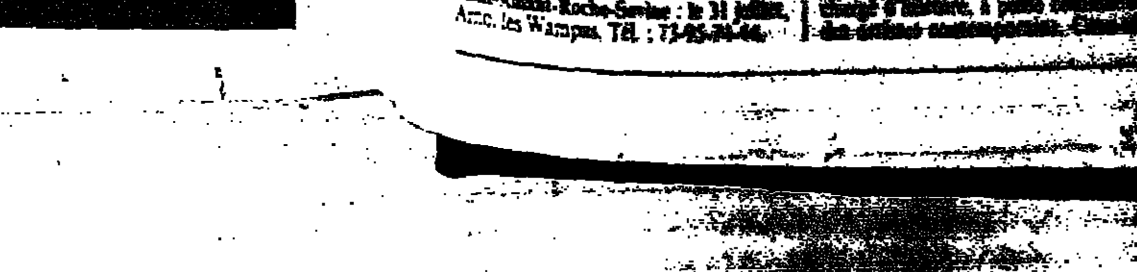
Festival de Saint-Lizier (jusqu'au 7 août) : les 30 et 31, Davitt Moroney (clavecin); le 3 août, récital Beethoven, Schumann, Carter, Stravinsky par David Lively (piano); le 6, Janacek, Britten, Caplet, Vaugham Williams par le Quatuor



À PROPOS DU GA

Danse

Arts



POINT DE VUE

A PROPOS DU GATT



INSTITUT LOUIS LUMIÈRE

Louis Lumière, inventeur avec son frère Auguste, du cinéma

Approuvent et soutiennent le texte de Roger Planchon : Peter Stein, metteur en scène, directeur artistique du Festival de Salzburg; Ezio Frigerio, décorateur, metteur en scène; Arnaud Sélignac; Patrick Leconte; Gérard Jourd'hui; Franck Landron; Sarah Maldoror; Miguel Courtois; Hervé Lièvre; Med Hondo; Christian Gion; J. Diamant-Berger; Pamela Howard; Gérard Oury; Pierre Jallaud; Pierre Jolivet; Ariel Zaïtoun; Philippe Harel; Christian Lejallé; Claire Denis; Roger Andrieux; M. Muyl; Jacques Renard; Paul Barge; Jacques Dorfamnn; Michel Deville; Joël Seria; Andrzej Wajda; Francesco Rosi; Paolo Taviani; Anna Galiena. Giorgio Strehler, président de l'Union des théâtres d'Europe (qui regroupe 15 grands théâtres européens); Richard Eyre, directeur du Royal National Theatre de Londres; Michael Attenborough, directeur délégué de la Royal Shakespeare Company de Londres; Zsambéki Gabor, directeur artistique du Katona Jozsef Szinhaz de Budapest; Jean-Pierre Vincent, directeur du théatre des Amandiers de Nanterre. Ivo Chiesa du théâtre de Gênes.

Par ailleurs, Michel Dubois, président du Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) *« refuse que la tempête économique emporte les arts et la culture dans sa déroute »*. La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), indique que *« le tableau dressé par Roger Planchon est terrible et juste »*. Les auteurs, artistes interprètes et producteurs européens pour la défense du secteur cinématographique et audiovisuel dans le cadre du GATT (Espace européen, AMLF) lancent un appel.

Ils demandent à la Commission de *« ne pas souscrire à des engagements qui auraient pour effet de limiter la capacité future de la Communauté à stimuler le développement de la culture en Europe, et notamment du cinéma et des programmes audiovisuels »*.

L'Association française des producteurs de films estime qu'il serait *« injuste, irresponsable et lâche »* de *« projeter brutalement dans la marmite du commerce internationale, la nouvelle génération de producteurs qui est en train de naître en Europe »*.

La Société des réalisateurs de films dénonce *« les institutions européennes* [qui] *s'apprêtent à brader le trésor culturel que des millénaires ont acquis à l'Europe »*.

Enfin 206 comédiens, de musiciens, de metteurs en scène de théatre, d'écrivains ou de chorégraphes européens demandent au Parlement européen de prendre position contre *« l'inclusion de la culture, donc de l'audiovisuel dans les compétences du GATT »*. Jack Ralite, animateur des Etats généraux de la culture s'est joint aux signataires.

Une image, c'est plus qu'une image

par Jean-Claude Carrière

Imaginons que les Allemands disent aux Irlandais : vous écoutez beaucoup plus souvent Bach et Beethoven que vos propres compositeurs. Alors, c'est bien simple : vous allez cesser de faire de la musique. Vous devez même cesser de l'enseigner dans vos écoles.

Les Français pourraient dire aux Portugais : vous lisez Balzac et Proust plus souvent que vos propres auteurs. Cessez donc d'écrire. Fermez vos universités littéraires. Et ainsi de suite. Nous sommes aujourd'hui, en matière d'audiovisuel, devant cette absurdité. M. Jack Valenti, et quelques autres distributeurs américains, fiers du succès de leurs marchandises, nous disent : *« Arrêtez donc de faire du cinéma. A quoi bon ? »*

A quoi bon même l'enseigner? A quoi bon la FEMIS, l'école Louis-Lumière, et tous les établissements qui, en France et ailleurs, préparent, par la connaissance du cinéma, aux métiers de l'audiovisuel? Faut-il les fermer, toutes ces écoles que réunit, dans le monde entier, un organisme bien efficace qui s'appelle le CILECT? (1)

Au-delà de ces problèmes de pédagogie (les techniques sont aujourd'hui si complexes qu'il faut de plus en plus de temps et de patience, et donc d'argent, pour les approcher), ne voit-on pas que se pose le problème de l'identité véritable des peuples? Et que ceux qui, demain, faute de volonté ou faute de moyens, ne pourront plus donner une image d'eux-mêmes ne pourront plus se représenter – au vrai sens du mot : rendre présent – risquent de s'effacer rapidement, de disparaître, de rejoindre l'anonymat des peuples invisibles, nécessairement frustrés, revendicatifs ?

Le mal est déjà fait en Amérique latine, il se propage à toute vitesse en Afrique, en Asie. Ce que de multiples censeurs totalitaires n'ont jamais pu obtenir – la disparition de l'histoire libre – *une simple mesure commerciale*, prise à l'échelle mondiale, risque sérieusement de le provoquer. Des peuples entiers où les griots, les conteurs, par leurs récits et leurs chants, jouaient un rôle probablement incomparable, se voient réduits à contempler, serrés devant de maigres récepteurs, des images qui leur viennent d'ailleurs et qui ne leur parlent jamais d'eux-mêmes. Nous voici finalement arrivés à la diffusion planétaire de l'uniformité et par conséquent du mensonge.

Un droit très ancien est en train de se perdre : le droit que possède toute société, tout peuple, d'inventer ses propres récits et de les raconter à sa manière. Nous sommes menacés de la même amputation. Et qu'on ne rêve pas, surtout : ce n'est pas parce que la télévision française sera totalement submergée de produits américains que nous allons nous remettre à passer nos veillées devant un feu de bois, avec nos voisins et amis.

(1) CILECT : Comité international de liaison des écoles de cinéma et de télévision. Il groupe 70 écoles dans le monde.

► **Auteur, adaptateur, traducteur, scénariste, directeur de la FEMIS.**

DE LA SEMAINE

Debussy, Robert Tear (ténor), David Lively (piano) et Frédérique Cambreling (harpe); Debussy, Haendel, Schoenberg, Britten, par l'Orchestre de chambre national de Toulouse, Robert Tear (direction). Tél. : 61-66-67-89.

Les XXXVIIIes Nuits de la citadelle de Sisteron (jusqu'au 10 août) : le 5 août, Schubert, Haydn et Boccherini par l'Orchestre de chambre de la Communauté européenne, Kolja Blacher (direction), Emilia Baranowska (violoncelle solo). Tél. : 92-61-06-60.

Albertville, Festival de musique et d'art baroque en Tarentaise (du 2 au 14 août) : les 2 et 3 août, Jean-Philippe Rameau par Brigitte Haudebourg (clavecin); le 5, Soirées musicales du Mexique baroque. Tél. : 79-24-47-02.

Semaines musicales de Tours (jusqu'au 31 juillet) : le 29 juillet, intégrale des *Quatuors* et *Sextuors* de Tchaïkovski et Brahms par le Quatuor Borodine; le 30, récital de Sergeï Nakariakov (soliste prodige trompettiste de 16 ans); le 31, concert de clôture, médailles d'or des concours internationaux. Tél. : 47-05-58-08.

Brives, Festival de la Vézère (jusqu'au 21 août) : le 30 juillet, Haydn, Stravinsky, Beethoven par le Quatuor Ludwig; les 6 et 8 août, *la Bohème* de Puccini, Bryan Evans (direction musicale et piano) avec Cameron Rolls et Roberto Salvatori. Tél. : 55-23-25-09.

Sommières-du-Gard, Soirées musicales au château de Villevieille (du 3 au 10 août), le 3 août, Mendelssohn, Elgar, Dornhanyi, Locatelli, par l'Orchestre de chambre d'Auvergne, Jean-Jacques Kantorov (direction et soliste); le 4, *le Tricorne*, le *Concerto pour clavecin* et la version originale de *l'Amour sorcier* de Manuel de Falla, par l'Orchestre du Théâtre Lliure de Barcelone, Josep Pons (direction). Tél. : 66-80-99-96.

Jazz

Crest, Crest Jazz Vocal (du 2 au 7 août) : le 3, Michel Legrand-Stéphane Grappelli; le 4, Vox Office, Mark Murphy; le 5, René Bottland Quartet.

La Seyne-sur-Mer, Festival de jazz au Fort-Napoléon (du 2 au 5 août) : le 2 août, Duke Jordan à Flamboyance; le 3, Barry Altschul; le 4, Willen Brenker; le 5, Louis Sclaris. Tél. : 94-94-88-67.

Festival de Radio-France et de Montpellier (jusqu'au 31 juillet) : le 31, quintette de Maurice Gourges. Tél. : 67-02-02-01.

Paris, Festival All Stars du New Morning (jusqu'au 29 juillet). Les 28 et 29, McLaughlin. Tél. : 45-23-51-41.

Rock

Jugon-les-Lacs : le 30 juillet, Ludwig von 88. Tél. : 47-00-57-03.

Saint-Amant-Roche-Savine : le 31 juillet, Arno, les Wampas. Tél. : 73-95-74-44.

Chanson

Musiques du monde

Paris Quartier d'été, Kiosque à musique du jardin du Luxembourg : le 28 juillet, le Cuarteto Cedron; les 29,30 et 31 juillet, la Symphonie déconcertante; les 2, 3 et 4 août, Justin Vali (Madagascar), spectacles gratuits.

Sauve, Festival de la chanson française : (du 1er au 8 août). Le 1er, Karim Kacel, les Innocents; le 2, Pierre Perret; le 4, Guy Béart, Romain Didier. Tél : 66-67-94-20.

Martigues, Festival de folklore mondial : (du 4 au 11 août). Tél. : 42-49-48-48.

Paris, Chapelle des Lombards : Les tropiques de la nuit, (les 28 et 29 juillet), Kali (Martinique). Tél. : 43-57-24-24.

Paris, Parc de La Villette : (le 1er août), les Portugaises ensablées, Cheb Mami. Tél. : 40-03-75-03.

Danse

Avignon, Festival d'Avignon (jusqu'au 2 août). *La cour d'honneur du Palais des papes* accueillera les 30, 31, 1er et 2 août à 22 heures les chorégraphies de Angelin Preljocaj : *Parade, le Spectre de la rose, Noces*. On pourra aussi voir *le Chant de Karastan* chorégraphié par Michel Hallet Eghayan, du 28 juillet au 1er août, dans la salle Benoît-XII. Minitel : 3615 code AVIGNON.

Nimes, Été de Nimes 93 (jusqu'au 18 août). Le 28, *Aktualismus* et *4-log-Volapük*, par la Compagnie Castafiore. Tél. : 66-67-29-26.

Paris Quartier d'été, Théâtre national de Chaillot (jusqu'au 15 août) : les Arts Etonnants, *le Bal Moderne*, cinq chorégraphes enseignent chacun une danse au cours de soirées-bals dans différents espaces du théâtre.

Périgueux, Mimos (du 2 au 10 août). Le 2, *May B* à la Cour de la Visitation.

Sisteron, les XXXVIIIes Nuits de la citadelle de Sisteron (jusqu'au 10 août). le 31 juillet, *le Lac des cygnes*, par le grand ballet classique de Moscou.

Arts

Albi, John-Franklin Koening (jusqu'au 26 septembre) : cofondateur de la revue *Cimaise* avec Jean-Robert Arnaud en 1952, ce peintre américain termine à Albi sa rétrospective itinérante. Tél. : 63-54-14-09.

Curios et Mirabilia, collection du château d'Oiron (jusqu'au 31 décembre) : Jean-Hubert Martin, le maître de ce haut lieu chargé d'histoire, a passé commande à des artistes contemporains. Ceux-ci se sont bien amusés autour du thème des cabinets de curiosités. Tél. : 49-96-57-42.

Belfort, Itinéraires niçois (jusqu'au 29 août) : treize artistes niçois (Ben, Max Charvolen, Elisabeth Mercier, Bernard Pagès...) issus de mouvements tels que Fluxus ou le groupe 70. Tél. : 84-28-52-96.

Bordeaux, Jean-Pierre Raynaud (jusqu'au 14 novembre) occupe tous les espaces de l'Entrepôt avec un projet spécifique pour la Grande Nef et une rétrospective depuis les « Psycho-objets » de 1964 à 1968. Tél. : 56-44-16-35.

Bordeaux, Steven Holl (jusqu'au 29 août) : architecte américain qui, à force d'épuration cachée derrière des concepts, se voit taxé de « néo-modernisme ». Tél. : 56-52-78-36.

Cajarc, Albert Bitran (jusqu'au 29 août) : rétrospective des douze dernières années qui s'inscrit dans le vaste travail de réévaluation de l'art français de l'après-guerre qu'a entrepris Claire Stoullig. Tél. : 65-40-71-50.

Carcassonne, Jagoda Buic (jusqu'au 19 septembre) : travaux qui oscillent entre la sculpure et un on-ne-sait-quoi d'indéfinissable et qui dégagent une grande force poétique. Tél. : 68-77-73-71.

Colmar, Variation sur la Crucifixion (jusqu'au 26 septembre) : autour du retable d'Issenheim, c'est plus de 80 œuvres d'artistes du XXe siècle qui rendent hommage à Grünewald. Tél. : 89-20-15-50.

Ginals, une collection pour un musée en devenir, et son cabinet d'art graphique (jusqu'au 12 septembre) : la collection d'œuvres données par Pierre Brache et Geneviève Bonnefoi à la Caisse des monuments historiques en 1973 s'est considérablement enrichie et est devenue une des premières de la région. On peut en effet y voir des Dubuffet, Michaux, Degotex, Hantaï, Mathieu... Tél. : 63-67-06-84.

Labège, Kazuo Shiraga (jusqu'au 26 septembre) : ce peintre et moine bouddhiste qui défraya la chronique japonaise dans les années 50 avec les autres membres du célèbre groupe Gutai tire son inspiration des dieux du panthéon japonais, Kannon et Fudô. Selon l'antique tradition qui veut que l'homme soit un intermédiaire qui puise sa force à la fois du ciel et de la terre, Shiraga peint avec ses pieds, suspendu à une corde. Tél. : 61-39-29-29.

Margaux, Pierre Buraglio (jusqu'au 30 octobre) : hommage a Bacchus dans ce château qui abrite des haut-médoc avec une vingtaine d'œuvres dans le cuvier constituant une articulation entre l'extérieur et l'intérieur. Tél. : 56-58-83-90.

Metz, La réalité magnifiée (jusqu'au 26 octobre) présente des œuvres flamandes (Brueghel de Velours, Rubens, Van Dyck, Jordaens) appartenant à des collections particulières, aux musées de Bruxelles, d'Anvers ou de Verviers. Bon nombre d'entre elles sont exposées pour la première fois en France. Tél. : 87-75-10-18.

Montbéliard, Piotr Klemensiewicz (jusqu'au 31 juillet) : travail sur des symboles personnels (cartes du ciel, maisons, cercles, carrés, damiers...). Tél. : 81-99-22-61.

Marseille, César (jusqu'au 12 septembre) : œuvres de 1947 à 1993. Marseille fête l'enfant du pays avec une rétrospective. On y voit les Vénus classiques en fer soudé, les Compressions de voitures, les Expansions. Tél. : 91-56-28-38.

Marseille, Claes Oldemburg: In the Studio, au musée Cantini : une exposition légère et pleine d'humour, à base d'œuvres graphiques, mégots et frites architecturées mollement. Tél. : 91-62-21-17.

Montpellier, Grand Siècle (jusqu'au 5 septembre) : peinture française du XVIIe siècle des collections publiques françaises : maniérisme, caravagisme, bambochade, classicisme et grande peinture d'histoire. Deux tableaux seulement appartiennent aux collections du Louvre. Tél. : 67-66-06-34.

Nancy, Georges Folmer et l'abstraction géométrique (jusqu'au 15 septembre) : malgré deux expositions chez Colette Allendy en 1950 et 1952, celui qui a fondé les groupes Espace et Mesure (introduction du mouvement dans l'œuvre) reste très mal connu. Nancy répare une injustice envers un enfant du pays. Tél. : 83-85-30-00.

Mouans-Sartoux, l'Espace libéré (jusqu'au 21 novembre) : pour cette exposition qui donne une nouvelle dimension de l'art concret, des artistes tels Robert Barry, Michel Vergux ou Fred Sanback prennent d'assaut le lieu magique du château de Mouans. Tél. : 93-75-71-50.

Nimes, L'ivresse du réel (jusqu'au 31 août) : l'exposition inaugurale du tout nouveau musée de Nimes retrace l'aventure de l'objet, qui est devenu un phénomène majeur dans l'art du XXe siècle. Tél. : 66-76-35-35.

Rodez, « Dommages respectueux » à Denys Puech (jusqu'au 30 août), ou le regard d'un sculpteur contemporain (François Morellet) inspiré par le minimal art et Mondrian sur l'œuvre très académique d'un artiste du siècle dernier, Denys Puech, dans une mise en scène qu'il promet *« mutilante »*. Tél. : 65-42-70-64.

Sète, Mimmo Paladino (jusqu'au 29 août) : à mi-chemin entre les avant-gardes internationales et l'antique magie méditerranéenne, Paladino continue sa quête cathartique. Toile après toile, ses personnages se livrent à des rites étranges, enserrés dans des couleurs précieuses et denses. Tél. : 67-46-20-98.

Sète, Le milieu du monde (jusqu'au 30 septembre) : un choix résolument contemporain d'artistes qui ont pour point la Méditerranée : Absalon, Alberola, Bœtti, El Baz, Hadjimichalis, Hassan, Basicevic, Mangelos, Sarkis, Zush. Tél. : 67-74-27-67.

Sète, Claude Viallat (jusqu'au 15 octobre) : trois séries de toiles réalisées spécialement pour le lieu d'exposition par un des meilleurs représentants du défunt groupe Supports/Surface. Tél. : 67-46-70-00.

Sigean, Profil d'une galerie (jusqu'au 3 octobre) : une ancienne cave viticole accueille un ensemble impressionnant d'œuvres contemporaines d'une qualité exceptionnelle : Agnès Martin, Sol Lewitt, Carl André Richard Serra, Basquiat Kiefer... qui appartiennent à un grand marchand parisien qui ne veut pas dire son nom. Il pourrait bien se prénommer Yvon... Tél. : 68-48-83-62.

Uzerche : Exposition de livres d'artistes (collection privée Bibliothèque nationale et Centre Georges-Pompidou) jusqu'au 4 octobre. Tél. : 55-73-28-30.

Uzès, Gide et ses peintres (jusqu'au 29 août) : Uzès honore aujourd'hui la mémoire de son Prix Nobel à travers les peintres qui l'ont connu, portraituré, illustré : Bonnard, Jacques-Emile Blanche, Georges Braque et Zoum Walter. Tél. : 66-22-70-56.

Photographie

Lectoure, L'été photographique (du 24 juillet au 23 août) : photos de sculptures de Rodin par le Slovène aveugle Evgen Bavcar. On pourra aussi voir *J'irai courir le monde*, d'Alain Turpault, et *Berlin, No man's land*, de Jean-Claude Mouton. Tél. : 62-68-83-72.

Limoges, Joachim Mogarra (jusqu'au 3 octobre) : Joachim Mogarra sera l'été d'« Une exposition panoramique » avec William Wegman, Lynne Cohen et Douglas Huebler. Tél. : 55-77-08-98.

Montpellier, Imagina (jusqu'au 4 septembre) : trente-cinq photographes du monde entier : Toni Catany et Ouka Lele (Espagne), Graciela Iturbide (Mexique), William Klein (Etats-Unis), Max Pam (Australie), Abbas (Iran) et Martine Franck (France). Tél. : 67-60-43-11.

Nîmes, Isabel Munoz (jusqu'au 31 juillet) : dans une exposition intitulée « Flamenco, tango et danses orientales ». Tél. : 66-67-29-11.

SOCIÉTÉ

Perquisition au siège de Bernard Tapie Finance

Les contre-attaques judiciaires de l'ancien directeur général de Testut

Ecroué depuis le 10 mai à la maison d'arrêt de Béthune (Pas-de-Calais), Bruno Flocco, ancien directeur général de l'entreprise de fabrication de balances Testut, se défend en mettant en cause le groupe Bernard Tapie Finance (BTF) dont cette entreprise est l'une des filiales. Ses révélations ont notamment conduit le juge d'instruction Benoît Persyn à conduire une perquisition, mercredi 21 juillet, au siège parisien de BTF.

Se défendant comme un beau diable du fond de sa prison, Bruno Flocco distille des révélations visant à compromettre le groupe Bernard Tapie Finance (BTF) et à minimiser son propre rôle dans les malversations financières qui lui sont reprochées. D'où une série de pistes – mettant aussi bien en cause le financement de l'Olympique de Marseille que celui de la campagne des dernières élections régionales du professeur Léon Schwartzenberg dans les Alpes-Maritimes, où il se présentait sous l'étiquette du groupe Energie-Sud alors dirigé par Bernard Tapie – que diverses enquêtes judiciaires ouvertes au tribunal de Béthune s'efforcent de vérifier.

Poursuivi pour «faux en écriture, abus de biens sociaux et abus de pouvoir», Bruno Flocco, qui dirigeait Testut depuis 1986, se voit reprocher d'avoir prélevé près de 3 millions de francs sur la comptabilité de la firme de pesage. Instruite par le juge Philippe Vandingenen depuis le 1er avril 1993, cette information judiciaire a notamment fait apparaître l'existence de factures (pour un montant de 2,3 millions de francs) réglées par M. Flocco à la société Ottimo, un cabinet d'intermédiation financière. Selon l'avocat de M. Flocco, Me Jacques-Philippe Lammens, ces fonds étaient destinés à *«rémunérer des intermédiaires chargés de trouver des financiers extérieurs pour monter un tour de table, sur la base d'un mandat donné à M. Flocco par Bernard Tapie Finance afin de négocier la reprise du groupe Testut»*.

Financement de campagnes électorales

Cette tentative de reprise devait toutefois capoter. S'inquiétant de la détérioration de la situation financière de la société de Béthune et soupçonnant des malversations commises par M. Flocco, l'actuel PDG de Testut, Ellie Fellous, obtenait en effet le départ de M. Flocco qui, le 17 mars 1993, démissionnait. Puis la plainte déposée par M. Fellous conduisait à la mise en examen de sept personnes, dont M. Flocco, et à l'incarcération de ce dernier.

Accusant pour se défendre, M. Flocco, qui est maintenu en détention dans ce premier dossier, a alors entrepris sa contre-attaque judiciaire. Il a tout d'abord fait état de détournements de fonds opérés à l'occasion d'un emprunt obligataire de 100 millions de francs souscrit, le 21 juin 1990, par Testut. Aux enquêteurs qui l'ont interrogé, le 4 juin, il a expliqué que l'objet officiel de cet emprunt avait été détourné : les 100 millions de francs devaient servir à financer, d'une part, l'achat de la société Trayvou, concurrente de Testut, à hauteur de 60 millions de francs, et, d'autre part, l'achat de Lutrana, une autre société de pesage, à hauteur de 40 millions de francs.

Un tout autre montage financier a été réalisé, selon M. Flocco : la société Trayvou n'a été rachetée que 30 millions; les 30 millions restants ont été prêtés à l'Olympique de Marseille à une époque où le club avait besoin de fonds pour acheter le joueur Chris Waddle. L'OM, ajoute M. Flocco, a par la suite remboursé cette somme. Une telle affirmation semble pourtant sujette à caution, dans la mesure où l'emprunt date de juin 1990, alors que le joueur britannique de Tottenham a été transféré à l'OM en 1989 aux termes d'un contrat de 45 millions.

Abordant la politique, M. Flocco a aussi indiqué avoir signé des chèques de la société Testut, à l'ordre de BTF, afin de payer la campagne électorale de M. Schwartzenberg, candidat de la liste Energie-Sud aux élections régionales. Après l'annulation par le Conseil d'Etat de son élection, Léon Schwartzenberg avait lui-même déploré qu'*«une faute ou une négligence de Bernard Tapie»* ait conduit ce dernier à financer les dépenses de cette campagne en les ventilant *«entre trois sociétés du groupe Tapie – Financière immobilière Bernard Tapie, Société Testut, Société Bernard Tapie Services»* (*le Monde* du 25 décembre 1992).

Faisant flèche de tout bois, M. Flocco a enfin relevé des anomalies dans le procès-verbal d'un conseil d'administration de Testut, tenu en décembre 1992. Dans ce document saisi lors d'une perquisition ordonnée par le juge Vandingenen, M. Flocco a eu la surprise de voir apparaître un «avenant» relatif à la reprise de l'entreprise Trayvou – qui appartient depuis deux ans à Testut – par la Société en nom collectif Bernard Tapie. A l'occasion de cette reprise, le procès-verbal prévoit de porter de 6 à 8 millions la location-gérance versée par Testut pour l'exploitation du fond de commerce de Trayvou. Parce que M. Flocco conteste le bien-fondé de cet «avenant» qui, affirme-t-il, n'avait pas été évoqué par le conseil d'administration de décembre 1992, l'ancien directeur de Testut a déposé plainte, à la mi-juillet, pour «faux et usage de faux». Cette instruction a été confiée au juge Benoît Persyn.

C'est pourquoi le magistrat de Béthune s'est rendu en personne, mercredi 21 juillet, au siège parisien de BTF. Avec une discrétion qui distingue cette perquisition de celle opérée au même endroit, quinze jours plus tôt, par le juge Beffy de Valenciennes dans le cours de l'enquête sur le match Valenciennes-OM. Le 21 juillet, M. Fellous a, lui aussi, été entendu par les enquêteurs avant d'être remis en liberté sans que des poursuites soient diligentées contre lui. Aussi l'avocat de M. Fellous, Me Philippe Preud'homme, réfute-t-il *«purement et simplement toutes les accusations fantaisistes»* développées par M. Flocco.

ERICH INCIYAN

L'indemnisation des victimes du sang contaminé

La cour d'appel d'Aix-en-Provence condamne un couple atteint par le sida à restituer un «trop-perçu»

Dans un arrêt du 12 juillet, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a condamné un couple contaminé par le virus du sida à la suite d'une transfusion, et indemnisé par un jugement du tribunal de grande instance de Nice du 27 juillet 1992 (*le Monde* du 30 juillet 1992), à *«restituer les sommes trop perçues»* – environ 2 millions de francs –, à la compagnie d'assurances du Centre de transfusion sanguine (CTS) des Alpes-Maritimes, en l'occurrence le GAN (Groupe des assurances nationales).

En première instance, le tribunal niçois avait condamné le Centre de transfusion sanguine (CTS) des Alpes-Maritimes à verser 2 millions de francs à chacun des plaignants, deux époux contaminés à la suite d'une opération du mari en septembre 1984, et 150 000 francs à chacun de leurs trois enfants. Ce jugement était assorti d'une exécution provisoire, procédure qui commande le paiement immédiat des indemnités. La compagnie d'assurances, le GAN, avait alors formulé une *«défense à exécution provisoire»* devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence, demande qui fut rejetée. Les indemnités furent donc versées aux victimes en octobre 1992.

Dans son arrêt du 12 juillet, la cour d'appel d'Aix-en-Provence révise à la baisse le montant des indemnités accordées aux époux à 1,150 million de francs chacun, et à 80 000 francs par enfant. Selon la cour, *«la garantie due»* par le GAN au CTS des Alpes-Maritimes *«ne peut excéder la somme de 5 millions de francs pour la totalité des sinistres survenus pendant l'année 1984»*, un plafond déjà presque atteint par cette seule affaire. L'interprétation de l'article 41 du contrat de garantie passé entre le CTS et son assureur pour l'année 1984, et particulièrement celle du terme *«sinistre»*, a motivé l'arrêt de la cour d'appel.

Une interprétation «contraire au bon sens»

Le jugement de première instance avait rejeté le plafond de garantie, estimant, avec le procureur de la République, que l'interprétation donnée par le GAN de cette clause particulière – *«la contamination par le virus du sida d'une ou plusieurs personnes* (doit) *être considérée comme un seul et même sinistre»* – apparaissait *«véritablement contraire au bon sens»*. *«Au surplus,* ajoutait le tribunal de grande instance, *il ne fait aucun doute que, dans l'esprit des parties, le CTS a entendu se garantir pour chaque sinistre, à hauteur de 5 millions de francs, et quelle qu'en soit l'origine, virale ou autre (...) .»*

Les magistrats de la cour d'appel ont estimé pour leur part que la police d'assurance fixait une garantie limitée à 5 millions de francs *«au titre de l'ensemble des sinistres afférents à l'année 1984»*, le sinistre étant constitué par la contamination des produits sanguins, et non par la contamination des plaignants en résultant. Ce principe du plafonnement est habituel et traduit, dans le langage des assureurs, par la formule : «Les premiers arrivés sont les premiers servis.»

La cour d'appel s'exprime par ailleurs sur la voie choisie par les victimes pour obtenir réparation de leur préjudice. Dans son exposé des motifs concernant la recevabilité de l'action, la cour rappelle l'existence du processus d'indemnisation des victimes de produits sanguins contaminés instauré par la loi du 31 décembre 1991, un régime qui toutefois *«n'interdit pas aux victimes d'agir devant les juridictions de droit commun»* (*le Monde* des 28 février et 8 avril 1992). Mais la cour ajoute : *«Attendu que l'on peut déplorer les conséquences d'une telle option* (l'action en justice), *aboutissant à imposer aux victimes d'établir la responsabilité selon les règles rigoureuses du droit commun, et les exposant au risque d'insolvabilité du centre de transfusion en cas de non-garantie ou de dépassement du plafond de garantie de leur assureur, il convient d'observer qu'en l'espèce leur avoué a été invité (...) à les aviser personnellement des dangers d'un choix qu'elles ont maintenu en connaissance de cause.»*

Les magistrats d'appel ont cependant confirmé la recevabilité de l'action et alloué aux victimes une indemnité de 10 000 francs *«pour l'ensemble de la procédure»*. Si un tel arrêt devait faire jurisprudence, les victimes de la contamination des produits sanguins seraient sans doute moins enclins à plaider leur cause devant les tribunaux. Les responsables de compagnies d'assurance commentent peu ces décisions. Certains soulignent *«l'intérêt des victimes»* qui, si elles choisissent de se porter devant le fonds d'indemnisation, peuvent éviter les *«lenteurs»* de la procédure, les frais d'avocat, la charge de la preuve, et qui recevront, suivant une jurisprudence établie par la cour d'appel de Paris, des indemnités d'un montant équivalent à celles accordées par le fonds. Ce fonds d'indemnisation est financé à hauteur de 1,2 milliard de francs par les sociétés d'assurances.

Dans l'affaire du CTS des Alpes-Maritimes, les deux époux, âgés de soixante et un et cinquante-huit ans et tous deux atteints d'un sida déclaré, viennent d'adresser un chèque de 1,9 million de francs à l'attention du GAN. Ils ont décidé de se pourvoir en cassation.

LAURENCE FOLLÉA

Viol, procédure et vidéo

La mise en examen de cinq jeunes gens «de bonne famille» provoque des remous à Toulouse

TOULOUSE

de notre envoyé spécial

L'«affaire» a brutalement sorti Toulouse de sa torpeur estivale. Cinq mises en examen sont tombées, entre le 20 et 23 juillet, comme un couperet sur une ville en manque d'actualité, sur un palais de justice pris en flagrant délit de querelles intestines et sur cinq jeunes garçons venant tout juste de basculer dans la majorité. Certains appartiennent à des familles *«honorablement connues»*, selon l'expression du parquet. Et les chefs d'accusation sont lourds : viol, attentat à la pudeur avec violence, complicité de viol... Les cinq mises en examen ont été diligentées par le juge d'instruction Alain Billaud, qui serait sur le point de procéder à trois autres mises en examen pour attentat à la pudeur. Trois mises en détention demandées ont été rejetées par le juge délégué.

L'affaire, révélée le 13 juillet par la presse locale, a tout pour exciter les imaginations. D'autant plus que certaines erreurs vont, au fil du temps, se conjuguer à des bribes d'informations, des bouts de dépositions, des collages de faits. La moitié des personnes impliquées sont élèves du très réputé lycée privé catholique du Caousou. Dans l'inconscient collectif toulousain, cela ne manque pas de pimenter un dossier qui relève cependant de faits strictement privés. On parle d'un film vidéo, d'une jeune fille ligotée et bâillonnée, de menaces de chantage, de photos qui auraient circulé, de bruits et de rumeurs.

Lenteurs du parquet

Une plainte est déposée le 14 avril auprès de la sûreté urbaine de Toulouse par une élève de première du Caousou. La jeune fille, aujourd'hui majeure, explique avoir été violée au cours de deux soirées : le 11 octobre 1992, chez elle, par son petit ami et l'un de ses copains, convié unilatéralement *«à s'amuser»*, puis, le 31 janvier, chez ce même petit ami, où l'alcool coule à flots pour ses dix-huit ans, mais cette fois-ci par six autres protagonistes (dont l'un avait été évincé lors de la première soirée), qui ont procédé à divers attouchements. La jeune fille, qui avoue avoir beaucoup bu ce soir-là, indique avoir été un temps ligotée et bâillonnée.

Mais l'intimité du dossier, dans un premier temps, s'éclipse derrière le déroulement de la procédure. L'identité des personnes impliquées fait craindre des pressions locales, des *«conseils amicaux»*, qui feraient bénéficier ces jeunes de familles plutôt aisées d'un traitement de faveur.

Déposée le 14 avril, la plainte contre personnes dénommées fait l'objet, deux jours plus tard, d'une ouverture par le parquet d'une information judiciaire contre X... pour attentat à la pudeur avec violence. La procédure retenue est apparue rapide et la qualification moins sévère qu'habituellement dans ce genre d'affaires. En matière de viol, indique Alain Vogelweith, secrétaire général du Syndicat de la magistrature, la pratique et l'usage font qu'après un dépôt de plainte contre des personnes citées la police effectue une enquête préliminaire, procède à des interrogatoires, place en garde à vue avant, éventuellement, de déférer les auteurs présumés d'un viol devant le parquet. Celui-ci peut alors ouvrir une information judiciaire contre les personnes dénommées. Le tout prend au bas mot une semaine. Mais le procureur de la République, Francis Fréchède, ne voit cependant rien d'*«anormal»* dans la procédure qu'il a adoptée.

A la rapidité de l'ouverture de l'information a succédé par la suite une lenteur pour le moins curieuse : transmis pour avis au parquet le 15 juin par le juge d'instruction (qui demandait la mise en détention de trois garçons), le dossier, qui n'aurait pas dû transiter plus de deux ou trois jours, n'est pas revenu avant le 19 juillet sur le bureau du juge, soit après la révélation de l'affaire par la presse, et après le «coup de gueule» de Me Philippe Lamouroux, conseil de la jeune fille, qui s'est constituée partie civile.

Dans une lettre adressée au juge d'instruction, l'avocat relatait les *«facéties»* de la procédure et faisait clairement allusion aux lenteurs du parquet. Dans le même temps, le juge Billaud aurait saisi le président de la chambre d'accusation de faits graves, notamment de pressions sur un officier de police judiciaire chargé de l'enquête.

Mais l'affaire réside surtout dans ce dossier constitué d'aveux et de zones d'ombre (comment peut-on se rendre à une deuxième soirée organisée par quelqu'un que l'on accuse de viol?) et de défenses construites sur la notion de consentement (comment le prouver?). Seul élément objectif : une séquence vidéo, d'une trentaine de secondes, enregistrée par l'un des soixante invités qui filmait la deuxième soirée et saisie par la police. Les seules photos extraites de ce film, et connues jusqu'à présent, l'ont été par les services de police (et n'ont pas circulé, comme la rumeur le laissait croire) : moins d'une dizaine de clichés ont été tirés sur lesquels la jeune fille apparaît habillée, non ligotée et non bâillonnée, mais manifestement malmenée par deux jeunes gens parmi lesquels, clairement, le fils d'un notable toulousain.

«Attitudes ludiques et cruelles»

Défendant deux des jeunes gens pour qui la détention provisoire a été requise, Me Georges Catala préfère parler d'*«attitudes ludiques et cruelles»*, de *«conneries»* de jeunes de dix-sept ans *«sevrés de sexe depuis la naissance»*, ayant assouvi brièvement leurs pulsions sexuelles *«sans vraiment passer à l'acte et sans se rendre compte du manque de respect qu'ils infligeaient à leur victime»*. Il avance par ailleurs l'attitude *«ambiguë»* de la jeune fille, qui invitera ses «violeurs» à son anniversaire lors d'une troisième soirée organisée le 10 avril, soit quatre jours avant le dépôt de plainte.

De retour de trois semaines de vacances en Espagne, lundi 26 juillet, la jeune fille a expliqué à son avocat les zones d'ombre qui pouvaient subsister. *«Ce n'est pas si facile de tout dire d'emblée à la police»*, a-t-elle expliqué. Et de dire comment, amoureuse, elle n'a pu se séparer durablement, après la première soirée, de son petit ami; comment, dans sa naïveté, elle a toujours tenté de tout minimiser; comment elle n'a finalement plus supporté ni les humiliations répétitives ni le chantage à la vidéo qu'on lui infligeait, et comment elle aurait finalement «craqué» lors de la troisième soirée, avant de tout raconter à sa mère, de changer de lycée et de déposer plainte.

JEAN-MICHEL DUMAY

Les suites du rachat de La Vie claire

Pierre Botton à nouveau mis en examen

LYON

de notre bureau régional

Pierre Botton devait à nouveau être entendu, mercredi 28 juillet dans la matinée, par le juge Philippe Courroye, après la mise en examen qui lui a été signifiée, mardi après-midi, à l'issue d'une longue audition. Cette procédure a été engagée sitôt la délivrance d'un réquisitoire supplétif par le procureur de la République de Lyon concernant la gestion de l'homme d'affaires durant la période où il a racheté la société de produits diététiques La Vie claire au groupe Bernard Tapie Finance (BTF). Il lui est notamment reproché d'avoir prélevé, par le biais de fausses factures, une somme dépassant 1 million de francs sur le compte de cette entreprise, au profit d'une de ses sociétés, Boisson SA (*le Monde* du 27 juillet).

Ce nouveau rebondissement a, selon ses avocats, été souhaité par M. Botton lui-même. *«J'ai demandé, depuis mars 1993, à être mis en examen dans cette affaire»*, a-t-il déclaré, en souhaitant que *«le juge prenne connaissance des éléments découverts dans La Vie claire, à l'origine de son différend avec Bernard Tapie. Ainsi, l'on comprendra mieux l'origine des ennuis judiciaires que j'ai rencontrés.»*

Par le biais de Lugdunum Finances, ce dernier avait racheté La Vie claire à BTF le 20 février 1992. Estimant avoir été trompé, il avait demandé, puis obtenu, la résiliation de l'acte de cession en août. La transaction, qui a donné lieu à un contentieux persistant, n'a été soldée qu'à la suite d'un jugement commercial intervenu en juin 1993. Pour l'instant, le juge lyonnais n'est saisi que du seul abus de bien sociaux qu'aurait commis M. Botton. Mais parallèlement, Elie Fellous, président du conseil d'administration de la société de produits diététiques, installée dans le Val-de-Marne, a saisi le parquet du tribunal de Créteil pour les mêmes faits, tandis qu'une plainte déposée par le commissaire aux comptes a aussitôt été transmise au parquet de Lyon. Elle devrait permettre au juge lyonnais d'étendre ainsi ses investigations.

M. D.

Les suites de l'affaire OM-Valenciennes

L'entraîneur de Marseille entendu par la police

L'entraîneur de l'Olympique de Marseille, Marc Bourrier, a été une nouvelle fois entendu, mardi 27 juillet à Marseille, par les policiers du SRPJ de Lille. Il avait déjà été entendu comme témoin le 15 juillet, à l'occasion de l'instruction pour subornation de témoin. Les inspecteurs lillois souhaitaient interroger Marc Bourrier sur *«un point de détail»*. Les enquêteurs se sont également rendus au siège de l'OM, où ils ont entendu des secrétaires du club. La cour d'appel de Douai a rejeté, mardi, la demande de dessaisissement du tribunal de grande instance de Valenciennes, déposée le 20 juillet par l'avocat de Jean-Pierre Bernès, Me Pelletier. Celui-ci peut saisir le procureur général de la Cour de cassation, Pierre Truche.

Dans un communiqué, la Ligue nationale de football (LNF) a indiqué que son président, Noël Le Graet, était intervenu auprès des dirigeants de l'OM, suite aux *«incidents graves et inacceptables dont ont été victimes les journalistes et techniciens de France 2 et France 3... empêchés d'effectuer normalement leur travail»* samedi 24 juillet au stade vélodrome, pour leur rappeler de se conformer aux dispositions légales concernant les relations avec les médias (*le Monde* du 27 juillet).

Le communiqué précise que les dirigeants marseillais *«s'engageaient à assurer sans discrimination»* la sécurité et le libre accès au stade des journalistes et techniciens accrédités. La direction régionale de France 3-Méditerranée a, de son côté, *«poliment refusé»*, mardi, une nouvelle offre d'une caméra de télévision, en remplacement de celle jetée à la mer vendredi par Bernard Tapie. La chaîne avait porté plainte samedi pour protester contre le geste de M. Tapie.

L'Institut Paste[...]

de crois[...]

CORRESPONDANCE

« La guerre des Vasarely »

Une lettre de M. Ca[...]

EN BREF

SOCIÉTÉ

Selon une étude épidémiologique de l'INSERM

L'Institut Pasteur a fabriqué plusieurs lots d'hormone de croissance contaminée en 1984 et 1985

Selon les résultats d'une étude épidémiologique conduite à la demande du gouvernement par Annick Alpérovitch, directrice de l'Unité 360 de l'INSERM (1), l'Institut Pasteur a, en 1984 et durant une partie de l'année 1985, fabriqué plusieurs lots d'hormone de croissance contaminée par l'agent infectieux de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ). Ces résultats, qui viennent d'être transmis au ministre délégué à la santé, Philippe Douste-Blazy, confirment l'ampleur de la contamination, qui vient de conduire à la mise en examen pour homicide involontaire des professeurs Jean-Claude Job, président de l'association France-Hypophyse, et Fernand Dray, ancien responsable à l'Institut Pasteur de Paris de la fabrication de cette hormone à partir d'hypophyses prélevées sur des cadavres (*le Monde* du 21 juillet).

Combien d'enfants traités en France par une hormone de croissance extractive jusqu'en 1985 sont-ils aujourd'hui à risque vis-à-vis de cette grave maladie dégénérative du système nerveux central qu'est la maladie de Creutzfeldt-Jakob ? La question est d'autant plus douloureuse que cette affection mortelle, pour laquelle on ne dispose d'aucune thérapeutique efficace, ne peut être diagnostiquée avant l'apparition des premiers symptômes cliniques. Bernard Kouchner, lorsqu'il était ministre de la santé et de l'action humanitaire, avait demandé une enquête épidémiologique afin de tenter de cerner avec la plus grande précision l'ampleur potentielle de cette épidémie, ainsi que sa vraisemblable origine. Achevée il y a quelques jours, l'analyse de Mme Alpérovitch, est aujourd'hui sur le bureau de Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

Le document souligne, de manière préliminaire, que l'objectif visé (l'analyse de la relation entre l'utilisation thérapeutique de l'hormone de croissance «extractive» et la survenue des vingt-quatre cas de MCJ en France) nécessitera *«la mise en œuvre d'une méthodologie complexe et un travail de plusieurs mois»*. Cependant, Mme Alpérovitch écrit d'emblée : *«Il semble peu probable qu'une étude plus approfondie remette en cause l'hypothèse essentielle, celle de la contamination de plusieurs des treize lots produits au cours de la période janvier 1984-juin 1985»*.

On découvre aujourd'hui qu'en dehors de la France, une vingtaine de cas de MCJ ont été recensés et publiés. Quatorze d'entre eux concernent à parts égales les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, deux pays dans lesquels environ 8 192 jeunes malades ont été traités par une hormone de croissance «extractive» (6 284 aux Etats-Unis et 1 908 en Grande-Bretagne). Dans ces deux pays, les cas étaient en moyenne séparés de plusieurs mois.

Une organisation défectueuse du système

Le rapport de l'INSERM précise qu'en France, contrairement à certaines informations récentes, le premier cas de MCJ imputable à cette thérapeutique hormonale a été diagnostiqué en 1989. *«Vingt-quatre cas sont survenus depuis, dont la moitié environ en 1992, où l'on a enregistré un nouveau cas chaque mois*, précise Mme Alpérovitch. *«L'épidémie» française semble donc différente de celle observée en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Le risque de MCJ chez les patients traités par hormone de croissance extractive est très significativement plus élevé en France; la répartition de ces cas suggère que l'exposition au facteur de risque s'est produite sur une période relativement brève»*.

Comment situer cette période ? Mme Alpérovitch souligne tout d'abord que, selon la plupart des données disponibles, les préparations hormonales produites par les laboratoires pharmaceutiques industriels (Kabi-Vitrum, Nordisk, Ares-Serono) ne seraient pas concernées par cette contamination. Certes, le traitement par une hormone de croissance extractive expose à un risque – faible mais non nul – de MCJ, mais en France ce risque est très notablement plus élevé. Toutes les informations situent entre janvier 1984 et juin 1985 la période durant laquelle le laboratoire de l'Institut Pasteur de Paris, dirigé par le Pr Fernand Dray, a fabriqué des lots «à risque». Les lots antérieurs à cette période sont, a priori, exclus, dans la mesure où les enfants chez lesquels ils ont été utilisés de manière exclusive avant janvier 1984 (soit environ mille enfants) n'ont pas à ce jour été victimes de MCJ. Par ailleurs, le procédé d'inactivation par l'urée de l'agent infectieux, le MCJ, apparaît pour l'heure, et de manière rétrospective, *«d'une très grande sécurité»*.

Ainsi l'analyse épidémiologique doit-elle, en priorité, porter sur les treize lots étiquetés «France-Hypophyse» fabriqués de janvier 1984 à mars 1985 et dont la Pharmacie centrale des hôpitaux (Assistance publique de Paris) assurait le conditionnement, un comité d'experts de France-Hypophyse définissant parallèlement les indications d'utilisation de ce produit.

De très nombreux obstacles techniques expliquent les difficultés à établir avec précision l'origine exacte des hormones distribuées durant la période critique. *«On ne ressentait pas, au début des années 80, l'importance d'enregistrer ces informations d'une façon précise et de les archiver de façon sûre*, peut-on lire dans le rapport de Mme Alpérovitch. *Nous avons pu obtenir dans quelques cas les dates de remise de traitement, rarement le type d'hormones. Le numéro de lot de France-Hypophyse n'a pratiquement jamais été noté.»* De plus, les informations recueillies mettent en évidence des divergences incompréhensibles entre le fichier central et les données disponibles auprès des pharmacies hospitalières, preuve de l'organisation défectueuse du système.

Mme Alpérovitch estime qu'il faut au minimum que cinq des treize lots de la période critique aient été contaminés pour expliquer les vingt-quatre cas de MCJ recensés en France. Selon elle, neuf combinaisons différentes de cinq lots peuvent être incriminées, incluant le premier lot fabriqué en 1984 et le dernier lot de 1985. *«Ces résultats suggèrent une distribution des lots contaminés sur toute la période à risque*, estime Mme Alpérovitch. *L'hypothèse d'une contamination importante se dégage de cette analyse qui indique que c'est parmi les combinaisons de cinq lots, six lots, ou éventuellement plus que se trouve celle qui est à l'origine de l'épidémie de MCJ survenue en France.»*

Le rapport de l'IGAS notait quant à lui, en 1992, que c'est en 1984 et 1985 que le laboratoire du professeur Dray fabriquait des lots de très grand volume, chacun d'eux résultant d'un traitement de 2 000 hypophyses. Durant cette période, 30 000 hypophyses ont été utilisées, la moitié environ provenant de «collectes» organisées dans les hôpitaux français, l'autre moitié étant importée de différents pays (la Bulgarie notamment). Enfin, selon la Pharmacie centrale des hôpitaux, 973 enfants auraient été traités par les lots produits entre janvier 1984 et juin 1985 à l'Institut Pasteur.

L'ensemble de ces éléments sera versé au dossier de l'instruction que conduit Marie-Odile Bertella-Geffroy. Les conclusions de l'étude de l'INSERM mettent en lumière le rôle du professeur Dray (2), mais l'instruction en cours cherchera à préciser les responsabilités pouvant être engagées en amont (collectes et importations des hypophyses) et en aval (conditionnement et distribution), ainsi que la manière dont la tutelle administrative (direction de la pharmacie et du médicament) a exercé son pouvoir de contrôle.

JEAN-YVES NAU

(1) «Traitement par hormone de croissance extractive et maladie de Creutzfeldt-Jakob». Analyse préliminaire de la relation entre les lots reçus et la survenue de la maladie (juillet 1993).

(2) L'association Grandir, qui rassemble des parents d'enfants ayant des problèmes de croissance, a fait savoir, lundi 26 juillet dans un communiqué, qu'elle ne se constitue pas partie civile dans les actions pénales en cours.

Avec le soutien de la région Ile-de-France

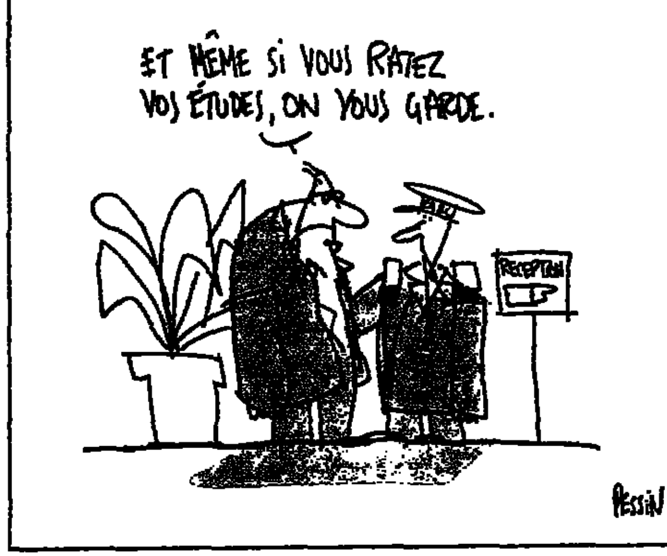
L'ESSEC ouvre la voie de l'apprentissage

Avec le soutien du conseil régional d'Ile-de-France, l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), la grande école de commerce de Cergy-Pontoise, va ouvrir, dès cette année, une voie de formation par l'apprentissage.

C'est une première dans une grande école. Dès janvier 1994, l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) va proposer à une partie de ses élèves la possibilité de faire leur formation en apprentissage dans une entreprise. Déjà, il y a deux ans, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) avait ouvert une brèche en créant la filière Ingénieurs 2000, une formation d'ingénieurs par l'apprentissage. Mais on pouvait mettre cette innovation sur le compte d'une institution atypique. Cette fois-ci, c'est l'une des plus prestigieuses écoles françaises de management qui saute le pas.

Pour Jean-Pierre Boisivon, directeur général du groupe ESSEC, la vision misérabiliste de l'apprentissage n'est plus de mise : *«Nous sommes une formation professionnelle. Et pour ce type de formation l'apprentissage est un dispositif efficace. Personne ne conteste l'utilité de l'internat pour la formation des médecins. La période d'apprentissage en entreprise aura un peu la même fonction pour nos futurs managers.»* Or ce discours rejoint les préoccupations des entreprises, attentives au coût et à la rentabilité de leur politique d'embauche et très soucieuses de réduire les délais de *«mise en opérationnalité»* des jeunes diplômés.

D'autre part, note M. Boisivon, *«la formule de l'apprentissage apporte une vraie réponse au problème de plus en plus sensible que pose le financement de leurs études à une partie de nos élèves et de leurs familles»*. Entre les frais de scolarité (36 000 francs), le logement et la vie quotidienne, une année d'études dans l'école de Cergy revient, au bas mot, à 80 000 francs, soit 250 000 à 300 000 francs sur trois ans : *«Il y a des familles qui n'y arrivent plus.»* Dans le cadre de l'apprentissage, les entreprises prendront en charge les droits de scolarité des élèves-apprentis qui, en outre, recevront un salaire équivalent à 60 à 78 % du SMIC.



Le patron de l'ESSEC a donc décidé de sortir des sentiers battus et de foncer. En trois mois, il a monté le projet, obtenu l'accord de l'éducation nationale, convaincu l'association des anciens élèves – plutôt réticente au départ – et constaté que l'accueil des entreprises était très favorable. Enfin, il vient d'obtenir le soutien du conseil régional d'Ile-de-France, qui a approuvé, le 9 juillet, l'ouverture dès la rentrée 1993 d'un centre de formation d'apprentis à l'ESSEC et prévoit de consacrer à ce projet 11 millions de francs pour les cinq ans à venir.

Un objectif de 250 contrats

Il n'est pas question, précise Jean-Pierre Boisivon, de faire de l'apprentissage une filière particulière, enfermée dans un ghetto. Ainsi, le recrutement des élèves de l'école reste inchangé, sur concours après classe préparatoire, et tous feront une première année classique. C'est pour les deux dernières années d'études que sera offerte à une partie d'entre eux la possibilité de poursuivre leur cursus par la voie de l'apprentissage. Dans ce cadre, ils passeront l'équivalent d'une année en entreprise et devront, parallèlement, passer, comme les autres élèves, les unités de valeur de la scolarité à l'école.

Cette filière sera ouverte dès la rentrée prochaine pour le groupe ESSEC, et notamment pour son Institut du management hôtelier international (IMHI), et dès janvier 1994 pour l'école de commerce. L'objectif fixé par M. Boisivon et retenu par le conseil régional est d'offrir, d'ici à trois ans, 250 à 300 places d'apprentis pour l'ensemble du groupe, dont 150 pour la seule école de commerce. Cela représenterait environ 20 % de chaque promotion et pourrait constituer, selon le directeur de l'ESSEC, un levier efficace pour bousculer et rénover la pédagogie de l'école. *«Dans les écoles de management, les enseignants sont toujours menacés par le tropisme académique, la recherche et les publications. C'est essentiel. Mais l'apprentissage sera un bon stimulant pour ne pas aller trop loin»*, conclut M. Boisivon.

GÉRARD COURTOIS

CORRESPONDANCE

« La guerre des Vasarely »

Une lettre de M. Capella

Nous avons reçu de Lucien Capella, président de l'université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille, à propos de l'article «La guerre des Vasarely» (le Monde daté 27-28 juin), la lettre suivante :

1. Victor Vasarely avait déjà conclu en 1975 un accord avec l'université d'Aix-Marseille-III. Et c'est à sa demande qu'en 1981 une nouvelle convention a été signée afin que l'université puisse garantir la pérennité des musées de Gordes et d'Aix-en-Provence, et qu'une mauvaise gestion condamnait à terme. L'artiste n'était nullement, à cette époque, *«à demi paralysé»* : il suffit de regarder les photos prises le jour de la signature de la convention pour s'en convaincre ! En outre, la mise au point de la convention s'est faite avec les avocats de Victor Vasarely. Laisser supposer que l'université a profité de la fragilité de Vasarely est donc infondé.

2. La convention conclue entre Vasarely et l'université prévoyait que la Fondation subsisterait en tant que telle, mais que l'université en conséquence en assumerait le déficit d'exploitation (chronique à l'époque), et que place serait faite à ses représentants au sein du conseil d'administration. Les universitaires ne sont donc pas entrés *«en force»* dans le conseil d'administration, puisque leur participation était expressément prévue par la convention en contrepartie de la garantie accordée par l'université. Plus encore, la plupart d'entre eux, dont le doyen Debbasch, ont été nommés et renouvelés par l'artiste lui-même.

3. On soulignera en outre que le conseil d'administration n'est pas composé majoritairement d'universitaires comme il est laissé entendre : les universitaires ne sont en effet que neuf sur dix-huit membres, dont sept désignés par Victor Vasarely. Parmi les neuf autres membres on compte l'artiste et une partie de sa famille ainsi que trois représentants de l'État. On notera d'ailleurs que, au conseil du 22 juillet 1992, le représentant du préfet des Bouches-du-Rhône a fermement signifié qu'il était le seul à pouvoir s'exprimer au nom de l'Etat ; s'exprimant alors, il n'a nullement constaté que la lettre des statuts n'était pas respectée.

4. Par ailleurs, la lecture de l'article donne l'impression que la Fondation était chargée de la gestion de l'ensemble des œuvres de Vasarely. Il n'en est rien. Celui-ci continuait avec sa famille à commercialiser sa propre production et à réaliser des expositions et des ventes pour son propre compte, indépendamment de la Fondation et de l'université.

5. Il ne peut non plus être fait reproche à la Fondation – et indirectement à l'université – de n'avoir rien organisé pour servir *«le renom de l'artiste»*. En effet, la Fondation aurait été bien en peine de mettre sur pied expositions et rétrospectives, tout simplement parce que l'essentiel des tableaux originaux était en possession de l'artiste ou de sa famille.

6. L'université ne porte pas d'*«accusations»* quant aux conditions d'existence de Vasarely depuis la mort de son épouse. Elle fait simplement état des déclarations du propre fils de Victor Vasarely lors du conseil d'administration du 3 juillet 1991 consignées au procès-verbal. C'est là qu'il est question de *séquestration*.

7. Pendant douze ans, l'institution universitaire a fait le maximum pour préserver et valoriser le patrimoine culturel de l'artiste, conformément au vœu de celui-ci et avec le respect qui lui était dû. Ceux qui ont participé à cette œuvre se sentent injustement atteints par une présentation laissant entendre qu'ils auraient agi par intérêt ou qu'au mieux ils auraient été négligents. Les comptes approuvés chaque année, à l'unanimité, par les dix-huit membres du conseil d'administration (dont les trois représentants de l'Etat et les quatre membres de la famille Vasarely) sont à la disposition de chacun ainsi que les inventaires complets des œuvres des deux musées.

8. Les universitaires – fonctionnaires de l'Etat – qui, ayant accompli leur tâche dans l'intérêt général, se voient insulter notamment par un magistrat municipal, ignorant visiblement le contenu exact des accords et des relations entre l'université et Victor Vasarely, demandent à l'Etat d'assurer son devoir de protection à leur égard.

REPÈRES

LOGEMENT

Vingt mois de sursis pour des locataires menacés d'expulsion

Le juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Paris a accordé, mardi 27 juillet, un délai de vingt mois, soit jusqu'au 27 mars 1995, aux habitants du 59, rue de Lancry (dans le dixième arrondissement de Paris), dont le juge des référés avait ordonné l'expulsion en novembre dernier. Le jugement, qualifié d'*«exemplaire»* par l'Association des comités de défense des locataires (ACDL), s'appuie sur la loi Besson de 1990, rarement appliquée, qui dispose que toute décision accordant des délais avant expulsion est notifiée au préfet *«en vue de la prise en compte de la demande de relogement (...) dans le cadre du plan départemental d'action pour le relogement des personnes défavorisées»*. En dépit de l'avis d'une enquête d'utilité publique, la Ville de Paris, qui est propriétaire de l'immeuble, refusait jusqu'à présent de reloger la totalité des cent personnes demeurant dans un immeuble dont elle est propriétaire et dont elle souhaite la démolition pour aménager ce secteur.

SPORTS

Nouveau record du monde de saut en hauteur pour le Cubain Sotomayor

En franchissant 2,45 mètres, mardi 27 juillet, lors de la réunion d'athlétisme de Salamanque, le Cubain Javier Sotomayor a battu de 1 centimètre le record du monde de saut en hauteur, qu'il avait lui-même établi en juillet 1989, à San-Juan (Porto-Rico). L'Estadio del Helmantico porte chance à l'athlète de vingt-cinq ans, puisque c'est sur ce sautoir espagnol qu'il a signé son premier record du monde, en septembre 1988.

La même année, Sotomayor, fervent partisan de Fidel Castro, n'avait pu confirmer ses prétentions au sommet de la hiérarchie mondiale, le président ayant décidé de boycotter les Jeux olympiques de Séoul. Mais en 1992, à Barcelone, le champion a pris sa revanche et dédié sa médaille olympique à son *«peuple»*. En 1990, déstabilisé par la mort de son entraîneur José Godoy, il n'avait pu hisser ses 1,95 mètre au-delà de la seconde marche du podium, aux Championnats du monde de Tokyo. Dans trois semaines, à Stuttgart, Sotomayor va s'efforcer de conquérir un titre manquant à son palmarès.

EN BREF

□ **Erick Schmitt soupçonné d'avoir commis des attaques de banque avant la prise d'otages de Neuilly.** – L'homme qui avait pris en otages des élèves d'une école de Neuilly-sur-Seine est soupçonné d'avoir commis auparavant deux attaques à main armée contre une agence American Express d'Antibes (Alpes-Maritimes), selon *Libération* du 27 juillet. A deux reprises, le 29 mai 1990 et le 18 août 1992, 200 000 puis 700 000 francs avaient été dérobés dans cette succursale bancaire par un homme portant moustaches et lunettes, et prétendant porter une ceinture d'explosifs. Or, un employé de l'agence American Express assure reconnaître son agresseur sur les photos du preneur d'otages diffusées dans la presse après la mort, le 15 mai, de celui qui s'était surnommé *Human Bomb*. Aussi le parquet de Grasse a-t-il ouvert une information judiciaire pour vols à main armée : cette information ne vise évidemment pas Erick Schmitt – dont le décès a éteint l'action publique en ce qui le concerne – mais des complicités éventuelles.

□ **Michel Sydor avoue le meurtre de Jessica.**-Le suspect interpellé par les gendarmes après l'enlèvement de Jessica, sept ans et demi, lors d'une fête de village à Vacheresse (Haute-Savoie), a avoué, après vingt quatre heures de garde-à-vue (*le Monde* du 28 juillet). Michel Sydor, un ferrailleur de 64 ans, déjà condamné pour le meurtre se son épouse en 1964 à la prison à perpétuité, mais libéré en 1982, a été mis en examen par le juge d'instruction du tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains, pour enlèvement, par fraude ou violence, d'un mineur de moins de quinze ans, pour viol et meurtre. Le corps de l'enfant avait été retrouvé à quelques mètres de la maison de Michel Sydor, qui avait été identifié au moment de l'enlèvement par deux jeunes garçons.

□ **Deux nouvelles victimes dans l'explosion de l'usine Metaleurop.** – *Bruno Bidimost, trente-six ans, et* Dany Couteau, trente-huit ans, ont succombé, lundi 26 et mercredi 28 juillet au centre hospitalier de Lille, à leurs brûlures. Ces décès portent à neuf le bilan de la catastrophe de la fonderie de plomb et de zinc située à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais).

□ **Retrait de neuf tests de dépistage du virus du sida : un numéro vert pour l'information du public.** – *Après la révélation du retrait du* marché de neuf tests de dépistage du virus du sida en raison de leur médiocre efficacité (*le Monde* du 28 juillet), le cabinet du ministre délégué à la santé a annoncé, mardi 27 juillet, que le numéro de téléphone gratuit de Sida info service – 05-36-66-36 – est à la disposition du public, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. *«Toutes les lignes»* de ce service étaient occupées dès le 27 juillet au soir et l'étaient encore dans la matinée du mercredi 28 juillet.

CARNET DU Monde

Naissances

Hervé ETIENNE
et
Susan GREENWOOD-ETIENNE
et Lucas
ont la joie d'annoncer la naissance de

Tobias, Jean, William,

le 26 juin 1993, à Paris.

Décès

– M. et Mme Xavier de Bernardi,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques de Bernardi,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jeanne Froment,
M. Jean-Louis Kervern-Roque,
M. et Mme Antoine Roque,
M. et Mme Hervé Kervern
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Jacques Bertrand
et leurs enfants,
Ses parents,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-François de BERNARDI,

survenu le 27 juillet 1993, dans sa cinquante-neuvième année, entouré de l'affection de tous les siens.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 30 juillet, à 14 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité dans le caveau de famille à Saint-Chéron (Essonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La direction centrale des Marchés de capitaux du Crédit lyonnais
a le profond regret de faire part du décès de

M. Jean-François de BERNARDI,
directeur de la Bourse.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 2, place d'Auteuil, Paris-16e, le vendredi 30 juillet 1993, à 14 heures.

– Christophe et Athenaïs Bouvet,
Anne Bouvet,
ses enfants,
Ses proches,
ont la tristesse de faire part du décès de

Sylvine BOUVET,

survenu le 25 juillet 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 29 juillet, à 8 h 30, en l'église Saint-Eustache, à Paris.

– Pierre, ses enfants
et petits-enfants,
Les amis de Pierre et Josette,
ont la tristesse de faire part du décès de

Josette CAMPAGNE,

survenu le 23 juillet 1993, à Maurin (Hérault).

Les obsèques ont eu lieu le 24 juillet, dans l'intimité familiale.

55, plan de l'Arnel,
Maurin 34970 Lattes.

– On annonce le décès, survenu à Londres, le 27 juillet 1993, de

André de CORRAL.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« En marchant sur la grand'route, souviens-toi, oui, souviens-toi... »

– Angers.

Le docteur Jacques Desnos,
M. et Mme Jean-François Desnos,
Antoine et Laurence,
Le docteur et Mme Michel Desnos,
Juliette et Marie,
M. et Mme Boitard-Desnos,
Alice et Nicolas,
M. et Mme Gilles Desnos,
Julien, Fanny et Camille,
M. et Mme Bertrand de Kerautem,
M. et Mme Philippe Jaffard,
M. et Mme Denmat,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Desnos,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacqueline DESNOS,
née Jaffard.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 27 juillet 1993, à 15 h 30, en l'église du Thoureil (Maine-et-Loire), suivie de l'inhumation au cimetière du Thoureil.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, rue Saint-Aignan,
49100 Angers.
Avenue Bougaud,
38640 Claix.
114 *ter*, avenue de Versailles,
75016 Paris.
14, avenue Paul-Appell,
75014 Paris.
26, rue du Docteur-Guichard,
49000 Angers.

– Nina Glaser,
sa compagne,
Marysia et Jacques Prentki,
ses parents,
Marc, Alix, Guillaume
et Mathieu Prentki,
son frère et les siens,
Liliane Glaser,
Ainsi que toute la famille et ses nombreux amis,
ont la douleur d'annoncer la mort de

Pierre PRENTKI,

survenue le 24 juillet 1993.

Il venait d'avoir quarante ans.

– Bernard et Chantal Lepere,
Jean-François Doucet,
Philippe Doucet,
Bo et Anne-Marie Dahlgren-Doucet,
ses enfants,
Céline, Anika et Martin,
ses petits-enfants,
Mme Bonneau,
sa compagne,
Les familles Bonneau, Morin
et Déjean,
ont la tristesse de faire part du décès, le 20 juillet 1993, dans sa soixante-dix-neuvième année, de

Jean-Emile DOUCET.

Selon la volonté du défunt, son corps a été incinéré dans la plus stricte intimité au crématorium du Père-Lachaise, le mardi 27 juillet.

26, rue Adrien-Lemoine,
95300 Pontoise.
89, rue de Picpus,
75012 Paris.

– Françoise Dreyfus,
ses enfants et petits-enfants,
Olivier et Maud Hatzfeld,
leurs enfants et petits-enfants,
Henri et Geneviève Hatzfeld,
leurs enfants et petits-enfants,
Claire Hatzfeld,
Les familles Mantoux, Rouïre
et Conte,
ont le chagrin de faire part de la mort de leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et tante,

Mme Jean HATZFELD,
née Georgette Dreyfus,

qui s'est éteinte le 25 juillet 1993, dans sa cent troisième année.

L'enterrement a eu lieu le 27 juillet, dans l'intimité familiale.

43, boulevard de Glatigny,
78000 Versailles.
12, avenue Jean-Moulin,
appartement 53,
93100 Montreuil.
4, rue du Docteur-Bernheim,
54000 Nancy.
54, rue du Général-Delestraint,
75016 Paris.

– Nous avons appris le décès de

Eric LARGILLIÈRE,
rotativiste au *Monde*,

survenu accidentellement le 22 juillet 1993.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 29 juillet, à 15 h 45, en l'église Saint-Gervais-Saint-Protais, à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Joncherolles, à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis), vers 16 h 45.

[Eric Largillière est mort à la suite d'un accident de moto survenu sur le boulevard périphérique, après son service au journal. Né le 17 février 1964, il était rotativiste au *Monde* depuis janvier 1986 et titulaire d'un mandat de délégué du personnel. La direction du groupe le Monde, au nom de l'ensemble de ses collaborateurs, exprime à sa femme Véronique et à ses enfants, Alexandra et Cyrielle, ses plus sincères condoléances.]

– Dans l'attente de la résurrection,

le commissaire général de division (CR)

Jean PASCAUD,
ancien maire du Menoux,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
valeur militaire,
commandeur de l'ordre des Palmes académiques,

s'est endormi dans la paix du Seigneur, le 26 juillet 1993, à l'âge de soixante-quinze ans.

Jeanne-Marie Pascaud, née Charff,
son épouse,
Jean-Marc
et Marilise Ouvrard-Pascaud,
Jean-Claude
et Geneviève Becane-Pascaud,
Fabienne Pascaud,
ses enfants,
Jean-Baptiste, Xavier, Antoine, Annelise, Marie-Cécile, Jean-Philippe et Paul,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
en font part dans la peine.

Ni fleurs ni couronnes, mais des prières et des messes.

La levée de corps aura lieu à l'hôpital du Val-de-Grâce, le vendredi 30 juillet, à 9 h 15.

La cérémonie religieuse sera célébrée le même jour en l'église du Menoux (Indre), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

5, rue Haute,
36200 Le Menoux.

– Simone, Ericka,
et leurs proches,
ont l'immense chagrin d'annoncer le rappel à l'Orient éternel de leur père, frère et ami,

Albert ROLIN,

survenu le 26 juillet 1993, dans sa soixante-huitième année.

Les obsèques auront lieu à Vicherey (Vosges), le vendredi 30 juillet, à 14 h 30.

« Gémissons, gémissons, gémissons, mais espérons. »

– Jean-Marc Peyrouzet,
Dorothée
et Rudolph Schiesser-Peyrouzet
et leur fils Adrian,
Gauthier Peyrouzet
et Ana Garcia-Sineriz,
Le docteur
et Mme Augustin Vandaele,
Marc et Claude Vandaele-Meeus
et leurs enfants,
Christian
et Monique Rolloy-Vandaele
et leurs enfants,
Christian et Françoise Vandaele-Thomas
et leur fille,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Brigitte PEYROUZET-VANDAELE,

survenu le 26 juillet 1993.

Les obsèques auront lieu le jeudi 29 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Charles de Monceau.

2, rue de Phalsbourg,
75017 Paris.

– Françoise Quiquerez,
Vassia et Youri,
Et toute la famille Globa,
ont le chagrin d'annoncer la mort de

Jean-Louis QUIQUEREZ,

survenue accidentellement le 21 juillet 1993, à Saint-Prex (Vaud).

« Et sortir vainqueur de la fête, c'est lorsque cette main sur notre épaule nous murmure : Pas si vite... »
René Char.

52, chemin des Verjus,
1212 Grand-Lancy (Genève).

– Mme Marguerite Randriamampita,
son épouse,
Martial et Danielle,
Marianne et Pierre,
ses enfants,
Pascale et René, Guillaume
et Brigitte, Olivier et Jeanine, Clotilde
et François, Frédéric et Lisa,
ses petits-enfants,
Mathieu, Armelle, Renaud, Cécile, Baptiste,
ses arrière-petits-enfants,
Et les familles de Madagascar et de France qui l'ont entouré et qu'il a aimées,
ont la tristesse de faire part du décès de

Raymond RANDRIAMAMPITA,

le 21 juillet 1993, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 26 juillet.

1, rue des Etangs,
92140 Clamart.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Elio VENTURA,
ancien élève de l'Ecole polytechnique (X 35),
ingénieur au corps des Mines,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 27 juillet 1993, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

De la part de
Mariane Ventura,
son épouse,
Nicole et Gilles Beri,
Catherine et Michel Vantura,
ses enfants.

L'inhumation aura lieu le vendredi 30 juillet, au cimetière du Montparnasse, 3, rue Edgar-Quinet, Paris-14e. Réunion à la porte principale à 9 h 15.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Mme Henry-Charles Gallenca,
dans l'impossibilité de répondre personnellement à tous ceux qui lui ont manifesté, par leur présence ou leurs messages, leur sympathie et leur affection lors du rappel à Dieu de son époux,

M. Henry-Charles GALLENCA,

les prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des 26-27 juillet 1993

UNE LOI

– n°93-949 du 26 juillet 1993 relative au code de la consommation (partie Législative).

UN ARRÊTÉ

– du 29 juin 1993 portant création de l'Ecole supérieure des inspecteurs de la police nationale de Toulouse.

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

Ecole Polytechnique

(par ordre de mérite)

OPTION P'

Michel Julier (1er), Véronique Terras (2e), Hugues de Carpentier (de) (3e), Dimitri Spoliansky (4e), Bruno Cahen (5e), Benoît Lemonnier (6e), Laurence Colombet (7e), Nicolas Faysse (8e), Thibaut Charmeil (9e), Stéphane Obled (10e), Arthur Courtinat (11e), François Bordes (12e), Florence Bouchez (13e), Vincent Legros (14e), Matthieu Piel (15e), Damien Racle (16e), Guillaume Gabaix (17e), Thomas Leclerc (18e), Cyrille Vernier (19e), Loïc Astier-Perret (20e), Arnaud Cosson (21e), Olivier Rabier (22e), Aline Clapeau (23e), Brice Piechaczyk (24e), Benoît Perreau (25e), Antoine Dumurgier (26e), David Fauvet (27e), Antoine Profit (28e), Laure Ferrandon (29e), Martin Cyrot (30e), Cécile Fradin (31e), Philippe Hugeron (32e), Alexandre Kamenka (33e), Samuel Orzan (34e), Thierry Wolkiewiez (35e), David Colon (36e), Olivier Ou-Ramdane (37e), Julie Naudin (38e), Philippe Bordarier (39e), Pierre-Emmanuel Pardo (40e), Lionel Assant (41e), Antoine Bois (42e), Nicolas Petrikowski (43e), Bob Clément (44e), Laurent Daudet (45e), Stéphane Roget (46e), Etienne Casal (47e), Alexandre Jouys (48e), Franck Hamann (49e), Thibaut Marrel (50e), Etienne Formstecher (51e), Erwann Debos (52e), Magali Cubier (53e), Emmanuel Mandonnet (54e), Luc Reversat (55e), Jean-Lin Dequiedt (56e), Sébastien de Bize (57e), Pascal Siegwart (58e), Jean-Gaston Lassus Saint-Genies (59e), Christelle Poux (60e), Fabrice Maraval (61e), Vincent Boccan-Gibod (62e), Jean-Claude Pires (63e), Huy Nguyen-Trieu (64e), Dau Nguyen (65e), Stéphane Giordano (66e), Sylvain Comiti (67e), Bruno Cattan (68e), Gilles Frison (69e), Yann Jaubert (70e), Eric Lippinois (71e), Matthieu Vermet (72e), Vincent Artero (73e), Christophe Eloy (74e), Thierry Lucas (75e), Laurent Blivet (76e), Philippe Rideau (77e), Lise Renelleau (78e), Ludovic Le Sinq (79e), Vincent de Labrouhe de Laborderie (de) (80e), Grégory Dalle (81e), Hugues Mesnil (82e), Jean-Paul Quantin (83e), Olivier Thibault (84e), Olivier Mann (85e), Priscilla Collet (86e), Géraldine Coppola (87e), Mehdi Belfrekh (88e), Yves Bustarret (89e), Xavier Sava (90e), Christian Moreau de Montcheuil (91e), Bernard Salzmann (92e), Loïc Le Gall (93e), Jean Cartier (94e), Yvan Agliany (95e), Jean-Thomas Kirsch (96e), Valérie Alezra (97e), Cyril Lerey (98e), Frédéric Aigle (99e), Laurent Barraco (100e).

OPTION M'

Basile Audolv (1er), Patrick Popescu (1er), Gilles-Grégoire Bouron (1er), Rémi Gribonval (4e), Thomas Chenevier (4e), Grégoire Favre-Bulle (4e), Mathieu Jacobé de Naurois (7e), Luc Hillairet (7e), Vincent Belrose (7e), Cyril Sniadower (10e), Anne Souquière (10e), Marc Herubel (10e), Benoît Roman (13e), Paul Zinn-Justin (13e), Jérôme Duplat (13e), Luc Lecuit (16e), Isabelle Durand (16e), Eric Brunet (16e), Gilles Ryckebusch Gilles (19e), Pierre Teil (19e), Sébastien Treyer (19e), Karim Tabet (22e), Juliusz Chroboczek (22e), Alfred Louns (22e), Jérôme Mayet (25e), Gilles Blanchard (25e), Carl Piment de Miranda (25e), Antoine Cambuzat (28e), Stéphane Bos (28e), Cécile Darche (28e), Christophe Grandemange (31e), Pierre Cadotti (31e), Olivier Bramaud-Grattau (31e), François-Xavier Rouxel (34e), Mireille Borg (34e), François Maillard (34e), Nicolas Schabanel (37e), Louis Plancke (37e), Arnaud Lhoste (37e), Jean-François Dat (40e), Bruno Gayral (40e), Hubert Canou (40e), Pauline Glorieux (43e), Marion Mesnage (43e), Michaël Peigney (43e), Charles Boubel (46e), Geoffroy Prévot (46e), Arnaud Deslandes (46e), Claire Le Renard (49e), Géry Peaucelle (49e), Carole Hohwiller (49e), François Coulombeau (52e), Fabrice de Gaudemar (52e), Marc Baran (52e), Ludovic Bellon (55e), Damien Bourgeois (55e), Guillaume Le Reveillé (55e), Stéphane Munier (58e), Francis Sourd (58e), Julien Jalon (58e), Sébastien Descotes-Genon (61e), Pascale Mardon (61e), Patrick Rosa (61e), Laurent Marjollet (64e), Nicolas Aubé (64e), Jean-Noël Aqua (64e), Pierre Ravier (67e), David Emond (67e), François Bancel (67e), Guillaume Rolland du Roscoat (70e), Louis Trébuchet (70e), Stéphane Belmon (70e), Olivier Rela (73e), Guillaume Gobin (73e), Ludovic Fayard (73e), Fabrice Bellard (76e), Thibaut Wirth (76e), Laurent Soulier (76e), Philippe Marchal (79e), Frédéric Darthenay (79e), Laurent Perdiolat (79e), Christian Frisch (82e), Fabrice Ramelli (82e), Thomas Nachury (82e), Grégoire Seneclauze (85e), Frank Supplisson (85e), Christophe Betard (85e), Régis Breton (88e), Laurent Cyrot (88e), Jérôme-Alexandre Muraz (88e), Stéphane Gérard (91e), Guilhem Brun (91e), Wolfgang Pitsch (91e), François Kruger (94e), Laurent Ladouari (94e), Nicolas Champtiaux (94e), Aurélie Griesenberger (97e), Cécile Martineau (97e), Julien Français (97e), Paul Pichaureau (100e), Jean-Marie Lapeyre (100e), Raymond Wei (100e), Bertrand Ahry (103e), Christophe Saintillan (103e), Lionel Ulmer (103e), Anne Grisier (106e), Cécile Macchi (106e), Guy Woelfel (106e), Arnaud Thielly (109e), Pascal Chauve 109e), Pierre Loidreau (109e), Roxane Playner (112e), Marie-Laure Bruneton (112e), Vincent Moissinac-Massenat (112e), Jean-Marc Wachter (115e), Julien Solé (115e), Thierry Dufournet (115e), Eric Benso (118e), Charles Favre (118e), Marc Lacoste (11e), Corinne Prost (121e), Jean-Christophe Marchat (121e), Guillaume Talon (121e), Nicolas Andine (124e), Stéphane Oselka (124e), Jérôme Legras (124e), Isabelle Bouchoule (127e), Olivier de Bussac (127e), Cristel Chandre (127e), Patrick Legris (130e), François Tibi (130e), Alexandre d'Angelo (130e), Philippe Février (133e), Timothée Roux (133e), Max-Henrik Blom (133e), Mathilde Beaurain (136e), Marie-Anne Clerc (136e), Olivier Delahaye (136e), Manuel Houzet (139e), Nicolas Cordier-Lallouet (139e), Anne Dutfoy (139e), Olivier Glass (142e), Christophe Jeanney (142e), Marie-Agathe Crampon (142e), Mathieu Huet (145e), Fabien Napolitano (145e), Ravi Gupta (145e), Sylvain Soliman (148e), Emmanuelle Verger (148e), Nicolas Fournier (148e), Gilles Badot (151e), Jean-Philippe Bonnet (151e), Jean-Marc Lanlignel (151e), Nicolas Schmutz (154e), Stéphane Ifker (154e), Nicolas Simonet (154e), Eric Bruneton (157e), Edouard Lenhardt (157e), Eric Marandon (157e), Carl Hopman (160e), Laurent Capes (160e), Charles Guegan (160e), Marc Van Oudheusden (163e), Arnaud Lecœur (163e), Alexandre Macaire (163e), Laurent Bouscharain (166e), Jérôme Bastin (166e), Edouard Lacarrière (166e), Pascal Charles (169e), Denis Petrequin (169e), François Cretollier (169e), Frédéric Guignier (172e), Pierre Guerrier (172e), Caroline Cardon (172e), Christophe Hebrard (175e), Erwan Fradet (175e), Frédéric Hannoyer (175e), Stéphane Gosset (178e), Vincent Monziols (178e), Fabrice Le Fessant (178e), Marc de Maistre (181e), Ralamina Ramambason (181e), Franck Louarn (181e), Cyril Loisel (184e), Antoine Hermite (184e), Frédéric Delport (184e), Benoît Chriqui (187e), Eric Requis (17e), Vincent Huitric (187e), Damien Ivaldi (190e), Emmanuel Mignot (190e), Grégoire Derveaux (190e), Benoît Decouvelaere (193e), Nicolas Drogi (193e), Alexandre Bouthors (193e), Anne-Laure Bullière (196e), Pascal Viguié (196e), Sylvain Megarbane (196e), Eric Duval (199e), Eric Roussel (199e), Jean-Michel Dupont (199e), Pierre Wieber (202e), Alexandre Adam (202e), Stanislas de Crevolsier d'Hurbache (202e), Avner Cohen-Solal (205e), Pierre Allard-Couluon (205e), Alain Riazuelo (205e), Albert Cohen (208e), Michaël André (208e), Marie-Cécile Picard (208e), Thomas Villard (211e), Fabrice Derepas (211e), Jean-Charles Doineau (211e), Yann Dantal (214e), Fabien G'Sell (214e), David Remaud (214e), Alexandre Casamavou-Boucau (217e), Xavier Grison (217e), Pascal Limnaïos (217e), Ivan Marin (220e), Alexis-André Polti (220e), Christophe Letourneur (220e), François-Pierre Karr (223e), Corinne Serrano (223e), Thierry Coloigner (223e), Karine Berger (226e), Mathieu Bonnet (226e), Guillaume Miquel (226e), Jérôme Plainchault (229e), Arié Bolesiawski (229e), Pierre Jolivet (229e), Vincent Lagneau (232e), Michel Gostiaux (232e), Pierre Bouchara (232e), Raphaël Bomboy (235e), Rodrigue Afota (235e), Guillaume Alsac (235e), Matthieu Philip (238e), Hubert de La Grandière (238e), Matthieu Jacques (238e), Olivier Marco (241e), Charles Brissart (241e), Bruno Morel (241e), Pierre Chainais (244e), Frédéric De Jaeger (244e), Eric Valentin (244e), Pascal Agin (247e), Thomas Duzan (247e), Thibaut Devolder (247e), Frédéric Mattei (250e), Anne Beaudu (250e), Olivier Pichot (250e), Raynald de Lahondès de Lafigère (253e), Olivier Esper (253e), Vincent Catherinot (253e), David Pillot (256e), Vincent Fritsch (256e), François Pierrot (256e), Nicolas Grandchamp des Raux (259e), Sylvain Delas (259e), Gonzague Arnoulx de Pirey ((259e), Adrien Tay-Pamart (262e), Emmanuel Neildez (262e), Jérôme Bouquet (262e), François Giudicelli (265e), Nicolas Marguinaud (265e), Claude Jacquot-Préaux (265e), Joël Cordier (268e), Albéric Le Sellier de Chezelles (268e), Jérôme Duprez (268e), François Degryse (271e), Benjamin Lechuga (271e), William Kenigsberg (271e), Bertrand Monfort (274e), Régis Lebrun (274e), Jérôme Brochard (274e), Hadrien Szigeti (277e), Denis Richard (277e), Loïc Correnson (277e), Bruno Coste (280e), Dominique Degoul (280e), Ulrich Hermaniuk (280e), Emmanuel Bague (283e), Frédéric Buhel (283e), Raphaël Exartier (283e), Yann Alibert (286e), Olivier Castaingnède (286e), Eric Amram (286e), Martial Truffin (289e), Patrice Navarre (289e).

École spéciale militaire de Saint-Cyr

(par ordre de mérite)

SCIENCES

Xavier Battlo (1er), Sébastien Godard (2e), Christian Debat (3e), Agnès Féline (4e), Jérôme Augusseau (5e), Walter Akmouche (6e), Eric Depay (7e), Guillaume Pinget (8e), Etienne Lagane (9e), Jean-Luc Provençal (10e), Rodolphe Hardy (11e), Kevin Boukhari (12e), Sylvain Pradines (13e), Eric Maquignon (14e), Hervé Bouault (15e), Frédéric Halm (16e), Sébastien Mordelet (17e), Emmanuel Durville (18e), Eric Maraval (19e), Xavier Breitel (20e), Arnaud Blonski (21e), Nicolas Bomont (22e), Alexis Durand (23e), Olivier Bezombes (24e), Samuel Machac (25e), Christophe Allibert (26e), Fabrice Ravignon (27e), Olivier Legrand (28e), Eric Konietzko (29e), Eric Lambert (30e), Yves André (31e), Luc Penet (32e), Dominique Bastiat (33e), Sébastien Pallaro (34e), François Badel (35e), Laurent Riou (36e), Philippe Blanc (37e), François Ledoux (38e), David Perrot (39e), Stéphane Henry (40e), Guillaume Leroy (41e), Jean-Michel Chaplotte (42e), Benjamin da Cruz (43e), Henri d'Alençon (44e), Christophe Hemminot (45e), Patrice Chabot (46e), Frédéric Vola (47e), Joffrey Guerry (48e), Thierry Cappe (49e), Martial Gartner (50e), Christophe Dannenhoffer (51e), Michaël Garcia (52e), Emmanuel Phelut (53e), Stéphane Martinage (54e), Benoît Saint Loubert Bié (55e), Philippe Sandmayer (56e), François Kerlain (57e), François-Xavier Martin (58e), François-Xavier Babinet (59e), Stéphane Castel (60e), Quentin Juge (61e), Julien Duthu (62e), Guillaume Huet (63e), Emmanuel Goyet (64e), Caroline Seymarc (65e).

SCIENCES ÉCONOMIQUES

Thomas Jacquinet (1er), Guillaume de Sercey (2e), Charles Tonnot (3e), Alexis Bourges (4e), Jérôme Vaquié (5e), Jérôme de La Brosse (6e), Guillaume de Kerinel de Kerveno (7e), Bertrand Hintzy (8e), Thierry Herveau (9e), Guillaume Benquet (10e), Pierre Chancel (11e), Jean-Christophe Doucet (12e), Erwann Poulichet (13e), Xavier Razafindranaly (14e), Olivier Andréani (15e), Armel Jorrot (16e), Emmanuel Devigne (17e), Thibaud Gardey de Soos (18e), Nicolas Sirandin (19e), Edouard Reynaud (20e), Jean-François Anzet (21e), Cyril de Jerphanion (22e), Guillaume Quenet (23e), Hubert de Carné de Carnavalet (24e), Aimery Boscals de Reals (25e).

LETTRES

Hervé Pierre (1er), Frédéric Danigo (2e), Eric Baldecchi (3e), Thomas Bourgerie (4e), Jean-Luc Villeminey (5e), Guillaume Ponchin (6e), Jean-Jacques Fatinet (7e), Christophe Le Ruyet (8e), Sébastien Pélissier (9e), Laurent Hasard (10e), Pierre-Olivier Marchand (11e), Constant Caylus (12e), Jérôme Tatin (13e), Luc Rosier (14e), Loïc Girard (15e), Denis Chaton (16e), Xavier Thiébaut (17e), Rémy Rousseau (18e), Laurent Seillier (19e), Paul Bury (20e), Gil Rostain (21e), Aymeric-Albert de Seguin de Reyniès (22e), Rudy Gaspard (23e), David Ledrich (24e), Frédéric Martinez (25e), Ronan de Cadoudal (26e), Sébastien Aurel (27e), Jean-Comes Journé (28e), Laurent Manginot (29e), Hubert Dunant (30e), Grégoire de Potiron de Boisfleury (31e), François-Xavier Berthe de Pommery (32e), Vianney Cazelle (33e), Nicolas Delort (34e), Philippe Doyer (35e), Baudoin Drion (36e), Sébastien Baillot (37e), Sylvain Tran-Van-Chuoï (38e), François Brénand (39e), Michel Sage (40e), Stanislas Rouquayrol (41e), François Mariotti (42e), Dominique Schoenher (43e), Jean-Louis Raas (44e), Philippe Bailbé (45e), Loïc Bussière (46e), Arnaud Planiol (47e), Alexis de Cacqueray Valmenier (48e), Nicolas Utzschneider (49e), Christophe Beyl (50e), Christian Chassaing (51e), Anne-Henry Budan de Russé (52e), Lionel Quilichini (53e), François-Régis Legrier (54e), Ansoumane Keïta (55e).

AGRÉGATIONS

(Par ordre alphabétique)

HISTOIRE

Reynald Abad (9e), Emmanuelle Abitbol (97e), Chantal Adigard Lilienfeld (44e), Jean-Pierre Aguerre (100e), Sylvie Allemand (132e), Hervé Amat (112e), David Anglaret (44e), Magali Angles (103e), François Audigier (111e), Alexandra Barbier (117e), Frédérique Barde (78e), Béatrice Baumier (67e), Arnaud Beillard (147e), Alain Belmont (36e), Anne-Françoise Bélot (127e), Sylvie Bepoix (127e), Albane Bérenger (160e), Jean-Paul Bergeron (168e), Hélène Berlan (67e), Marie-Françoise Berneron (49e), Jean-Edmond Beyssier (127e), Eric Bimbi (106e), Denis Bocquet (75e), Bruno Boillin (62e), Cédric Boissière (2e), Ariane Boltanski (5e), Philippe Bouché (154e), François Boulet (132e), Catherine Boutet-Lebailly (35e), Pascale Bouvier (31e), Eric Brossard (49e), Bruno Cabanes (13e), Olivier Cabaye (90e), Claude Caddet (78e), Frédéric Carré (78e), Philippe Catros (93e), Angelo Celeri (117e), Jean-Yves Champeley (24e), Jean-Luc Chappey (85e), Amaury Chauon (24e), Stéphanie Chazalnoël (106e), Anne Chemaly (142e), Mohamed Choual (160e), Julie Clot (73e), Frédérique Collet (90e), Christine Cornudet (90e), Georges Coupe (116e), Jean-Cristophe Couvenhes (89e), Michel Danda (138e), Etienne de la Vaissière (13 *ex.*), Jean-François Delautre (72e), Valérie Delay (31e), Olivier Delmas (147e), Christine Demetz-Van Torh (160e), Yves Denechere (52e), Jean-Arnault Derens (5e), Ludovic Deswelle (112e), Jean Devis (17e), Régis Didierjean (29e), Patrick Doutreligne (103e), Pierre Drieux (8e), Anne Dumenil (22e), Guillaume Dumont (61e), Christine Dumoux (154e), Claire Dussart de Ravignan (44e), Gilles Ferragu (27e), Marianne Fournier (39e), Patrice Frayssignes (41e), Eric Gady (22e), Gino Gaia (154e), Didier Gaigne (109e), Didier Gallant (78e), Béatrix Ganga (10e), Murielle Gaude (87e), Frédérique Genevee (143e), Jean-Christophe Giacopelli (112e), Catherine Goblot (12e), Sébastien Gokalp (154e), Elizabeth Gonzalez (95e), Alain Gruat (75e), Marianne Guérin (121e), Benoît Guillon (123e), Fabrice Guizard (93e), Virginie Hadengue (59e), Marie-Noëlle Hadey (61e), Damien Hanquet (143e), Typhaine Hazize (70e), Vincent Herail (103e), Louis Hincker (147e), Emmanuelle Iardella (33e), Marie-Isabelle Imbeau (117e), Inaki Inchauspé (98e), Christine Jacquot (147e), Olivier Jacquot (15e), Cyrille Jalabert (138e), Pierre Jaloustre (132e), Hélène Jammes (127e), Françoise Janier-Dubry (55e), Agnès Jung (138e), Yves-Luc Junot (165e), Jean-Claude Lacam (137e), Anne Lacour (106e), Chrystèle Laffin (159e), Yann Lagadec (15e), Laurent Lagonotte (24e), Serge Lambert (40e), Sylvie Lapalus (19e), Sylvène Laurent (117e), Yannick Le Fur (78e), Arnaud Lemaître (67e), Nathalie Lezaud (123e), Adrien Lherm (20e), Marie Llorca (38e), Rémy Madinier (112e), Olivia Mailly (85e), Pascal Mariotte (168e), Rolland Martin (100e), Jean Martinant de Preneuf (55e), Maria Martinez (95e), Nicolas Marty (65e), Hélène Ménard (123e), Philippe Merleau (165e), Frédéric Minciaroni (146e), Nathalie Moine (87e), Marc Mongelard (33e), Philippe Moreau (20e), Anne Motta (138e), Joël Mouric (44e), Gilles Mundubeltz (147e), Anliese Nef (132e), Benoît-Guy Noël (168e), Elodie Palloc (75e), Arnaud Papillon (123e), Bruno Pastoureau (28e), Emmanuelle Picard (127e), Catherine Picot (132e), Nathalie Pistre (70e), Géraud Poumarède (17e), Jacky Provence (168e), Bernard Ragazzini (168e), François Regourd (43e), Françoise Richard (100e), Robert-Philippe Ritzenthaler (4e), Delphine Rochefort (41e), Philippe Rodriguez (147e), Eric Schnakenbourg (154e), Paul Schor (58e), Elisabeth Seconde (10e), Jeanne-Marie Soyez (73e), Valérie Szylowicz (29e), Romain Telliez (1er), Catherine Tempere (51e), Laurent Torrade (109e), Clément Thibaud (147e), Rachid Touhami (52e), Valérie Toureille (7e), Olivier Trehet (121e), Joelle Trichard (65e), Pierre Triomphe (36e), Edouard Valle (167e), Karine van Wynendaele (59e), Olivier Veber (57e), Sylvain Venayre (160e), Dominique Vesin (44e), Dimitri Vezyroglou (61e), Ludovic Viallet (52e), Marie-Laure Viaud (78e), Virginie Vimeux (143e), Delphine Vincent (78e), Olivier Viron (160e), Maryvonne Vonach (2e), Jean-Baptiste Yon (98e).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6093

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II								■	
III									
IV			■		■	■			
V									■
VI						■			
VII			■						
VIII				■	■				■
IX		■			■		■		
X									
XI									

HORIZONTALEMENT

I. L'aboutissement des efforts de certains chercheurs. – II. « Régime » sans sel. – III. Moyens de communication. – IV. Démonstratif. Perle véritable. – V. Un homme qui, parfois, peut manquer de charme. – VI. Tombe des nues. Ville étrangère. – VII. Pronom. Des pépins qui sont de la mauvaise graine. – VIII. Un point. Lettres de félicitations. – IX. Code postal. Connut le pis. – X. Le fait de garder avec soi. – IX. A donc trouvé une bonne place.

VERTICALEMENT

1. Maîtres chez les autres. – 2. Doux au contact. Conjonction. – 3. Plante. Participe. Prit à la gorge. – 4. Répétition générale. Couvre. – 5. Faute de service. En Allemagne. Quartier de Venise. – 6. Dure plus que l'espace d'un matin. Occupa des personnes déjà occupées. – 7. Retarde nettement. Dans le coup. – 8. Une manière de revenir sur une impression. – 9. Traverse souvent de beaux quartiers. Manière d'être. Un étranger.

Solution du problème n° 6092

Horizontalement

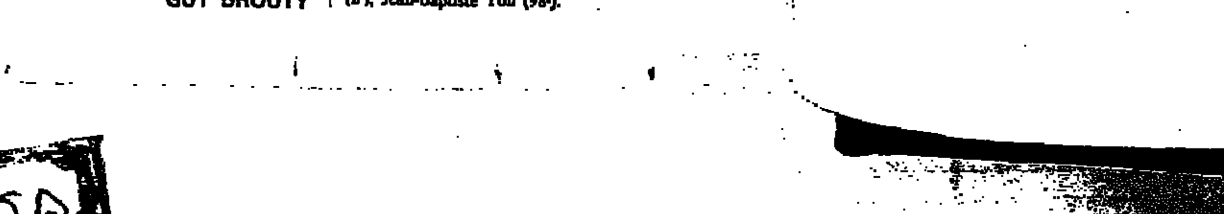
I. Livraison. – II. Acné. – III. Quotidien. – IV. Uri. Dents. – V. Ite. Usé. – VI. Di. Pli. An. – VII. Ace. Erres. – VIII. Tare. Aar. – 9. Instables. – X. Otée. Lee. – XI. Nés. Herse.

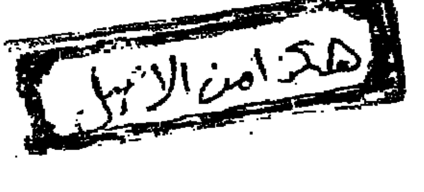
Verticalement

1. Liquidation. – 2. Urticante. – 3. Oie. Erses. – 4. Rat. Eté. – 5. Acidulé. – 6. Indésirable. – 7. Seine. Râler. – 8. Et. Aérées. – 9. Non-sens.

GUY BROUTY







(Publicité)

ÉCONOMIE

BILLET

Autocritique japonaise

Le gouvernement japonais a admis qu'une politique erronée a été partiellement à l'origine de la *« bulle financière »*, conséquence de spéculations boursières et foncières effrénées de la fin des années 80, et de la récession qui a suivi. C'est la première fois, commente l'*Asahi*, que le gouvernement reconnaît dans un document officiel ses erreurs. Dans son Livre blanc annuel sur l'économie, publié mardi 27 juillet, et intitulé « Enseignements de la « bulle » financière et nouveaux défis pour le développement », l'Agence japonaise de planification économique (APE) écrit que la politique fiscale menée afin de pallier les effets de la valorisation du yen – avec notamment un abaissement du taux d'escompte facilitant exagérément le crédit – a entraîné une surchauffe de l'économie qui *« n'a apporté que des inconvénients »*. La « bulle » – résultat d'*« une augmentation précipitée et artificielle »* de la valeur du terrain et des actions en Bourse – a atteint le montant faramineux de 489 000 milliards de yens (environ 24 450 milliards de francs) à la fin de la décennie 80, soit 1,4 fois le montant du produit national brut (montant ramené à 404 000 milliards en 1992, soit 88 % du PNB).

En 1992, l'APE avait estimé que la politique gouvernementale n'avait joué qu'un rôle mineur dans la formation de la « bulle » et la récession qui suivit. Le directeur de l'APE, Takao Komine, a déclaré cette année à la presse que reconnaître les erreurs du gouvernement était un moyen de restaurer la confiance du public. L'APE souligne notamment les effets négatifs de la « bulle » sur les consommateurs (disparité dans la distribution des revenus). Pour les économistes de l'Agence, le fond de la vague récessionniste a été atteint dans la première partie de l'année fiscale 1993 (qui s'achève en mars) mais la reprise, au cours de la seconde moitié, sera plus lente que prévu en raison de la forte appréciation du yen et des conséquences durables de la « bulle ».

Afin de remédier au surplus commercial, l'APE préconise des mesures de stimulation de l'économie et une amélioration du niveau de vie. Elle attribue la reprise attendue à plusieurs facteurs : un affermissement de la demande en logements et en biens durables ; une liquidation, pratiquement terminée, des stocks ; une activité plus soutenue à la Bourse ; et l'effet des mesures de relance décidées en août 1992 qui devraient se faire sentir dans les prochains mois.

Pour l'APE, la hausse du yen aura un faible effet sur la réduction des excédents mais une appréciation de 10 %, de la monnaie nationale devrait se traduire par une baisse de 1,03 % des prix à la consommation. Une autre enquête montre que les consommateurs semblent se dégager progressivement de leur attentisme. Un regain de confiance s'est manifesté en avril et en juin, pour la première fois en neuf mois, reflétant les perspectives plus positives offertes par le marché du travail.

PHILIPPE PONS

Pour tenir compte des contraintes budgétaires

Le gouvernement veut avancer avec pragmatisme et prudence sur le terrain de la décentralisation

Ambitieux et volontariste dans le domaine de l'aménagement du territoire, le gouvernement veut avancer avec prudence sur le terrain de la décentralisation. Dans l'esprit de Daniel Hoeffel, ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, qui présentait une communication mercredi 28 juillet au conseil des ministres, les collectivités locales ont *« davantage besoin de stabilité que de nouveaux bouleversements institutionnels »*. Si des transferts supplémentaires de compétences doivent être envisagés, il faudra *« tenir compte des contraintes budgétaires qui pèsent tant sur elles que sur l'Etat »*.

Le gouvernement Balladur juge positif le mouvement de décentralisation engagé en 1981 par la gauche, notamment par Gaston Defferre, puisque les collectivités ont fait la preuve, selon Matignon et le ministère de l'intérieur, de leur *« capacité à prendre en charge les compétences que l'Etat leur a transférées, la décentralisation ayant permis de rendre la décision et le service public plus proches du citoyen. »*

Cependant, à cause de l'accumulation de textes législatifs et réglementaires successifs au fil des ans, une certaine confusion s'est instaurée dans les tâches qui reviennent aux communes, aux départements et aux régions et celles qui restent à l'Etat, et le législateur n'a pas suffisamment précisé *« la collectivité chef de file »*. D'où un besoin de clarification et de mise à jour des compétences réciproques, la réflexion devant être conduite en coopération avec les associations nationales d'élus locaux *« en vue de présenter au Parlement des textes clarifiant les compétences et les responsabilités et simplifiant les procédures »*. Cinq domaines sont plus particulièrement concernés :

• **L'environnement** : une remise en ordre s'impose car toutes les collectivités locales manifestent dans ce secteur une pressante envie d'agir. Le gouvernement compte poursuivre la décentralisation sur ce terrain, notamment pour la gestion et la police de l'eau, le traitement des déchets, la protection du patrimoine naturel et des paysages ;

• **L'aide sociale** : c'est dans ce domaine que les compétences de l'Etat et des collectivités sont sans doute les plus imbriquées pour des missions qui se chiffrent en dizaines de milliards de francs. La ligne de partage entre dépenses d'hébergement ou dépenses liées aux soins aboutit à des situations inextricables et très différentes d'un département à l'autre lorsqu'il s'agit des personnes âgées ou handicapées ;

• **L'urbanisme** : la commune ayant reçu les compétences générales en matière de droit du sol, des conflits d'utilisation de l'espace surgissent souvent puisque l'Etat a, lui, la responsabilité des grandes infrastructures. Le gouvernement souhaite que les départements puissent, eux aussi, faire valoir leurs priorités d'aménagement du territoire et leurs choix géographiques d'équipements ;

• **La formation professionnelle** : l'idée est d'accroître le rôle des régions – déjà très important – pour la formation des jeunes de seize à vingt-cinq ans ;

• **Le rôle économiques des collectivités locales** : la place du département dans les systèmes d'aides aux entreprises n'est pas nettement définie. L'objectif gouvernemental est triple : efficacité, clarté et cohérence des aides *« sans que les collectivités se substituent au secteur bancaire »*.

Si les compétences des collectivités doivent être mieux définies, elles doivent être aussi mieux exercées. C'est pourquoi, le gouvernement veut rendre plus efficace la gestion des services publics locaux, industriels ou administratifs. Le cadre juridique du *« marché d'entreprise et de travaux publics »* – formule à laquelle a recours la région Ile-de-France pour la construction et l'entretien des lycées – sera défini avec soin car il est source de contentieux.

Enfin, le gouvernement a annoncé son intention de réformer l'organisation du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), dont beaucoup jugent le fonctionnement trop coûteux, d'améliorer le déroulement de carrière des fonctionnaires territoriaux et de réaliser un code des collectivités rassemblant toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le gouvernement affirme que cet approfondissement de la décentralisation sera entrepris *« sans esprit dogmatique »* mais avec pragmatisme et le souci de *« ne pas remettre en cause les acquis de dix ans d'expérience »*.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Un coup de pouce aux entreprises

Suite de la première page

Ces dernières sont la clé du grand emprunt : annoncée le 25 mai, et prévue initialement pour un montant de 40 milliards de francs, placée pour quatre ans auprès des particuliers à un taux de 6 %, l'émission a en fait rapporté 110 milliards de francs (*le Monde* des 11 et 12 juillet). L'emprunt est en fait un *« crédit relais »* monté pour anticiper les recettes que l'Etat dégagera de la vente de grandes entreprises nationalisées. Cette année, la Banque Hervet, la Banque nationale de Paris, Rhône-Poulenc et Elf Aquitaine ont été choisies pour devenir les premières bénéficiaires de la loi de privatisation.

Les 40 premiers milliards avaient été, fin mai, rapidement affectés : 14 milliards dans le cadre du « plan Balladur I », le *« programme de redressement économique et social »*, et 26 milliards dans le cadre d'un « plan Balladur II », prévoyant des mesures de soutien à l'emploi (10 milliards de francs) des dotations au capital des entreprises publiques (8 milliards), un encouragement au logement, aux travaux publics et à l'environnement (8 milliards, dont 4 pour les quartiers dégradés des villes et 3 pour le bouclage des contrats de plan Etat-régions).

Restaient les 70 milliards inattendus : respectant strictement ses objectifs, mais conscient de la nécessité de soulager les entreprises, notamment les PME, qui souffrent de la prolongation de la récession, le gouvernement a choisi d'affecter la moitié du montant, soit 35 milliards, au remboursement du décalage d'un mois de la TVA. Cette mesure technique doit procurer quasi immédiatement un ballon d'oxygène pour les entreprises. Le principe de la suppression du décalage d'un mois du remboursement de TVA (celle-ci est versée par les entreprises, puis remboursée avec retard, ce qui équivaut à une avance de trésorerie à l'Etat) avait été accordé par le gouvernement Bérégovoy dès le mois de janvier. Le plan Balladur I a confirmé cette suppression au 1er juillet.

Mais comme le coût total de la suppression représente 110 milliards de francs, le remboursement par l'Etat ne pouvait se faire que progressivement. 35 milliards seront donc remboursés à l'ensemble des entreprises, avec une prime pour les plus petites d'entre elles : les PME dont la créance de TVA à l'Etat est inférieure à 150 000 F seront remboursées immédiatement. Un débat a récemment agité les cercles gouvernementaux pour savoir si cette mesure devait toucher uniquement les entreprises du secteur industriel – les plus affectées par la crise – ou s'adresser à l'ensemble des firmes, notamment celles de la distribution. La communication présentée le 28 juillet tranche en faveur de la deuxième option, et devrait mettre un peu de baume au cœur des entreprises qui viennent de subir de plein fouet le relèvement des taux d'intérêt à court terme (de 7 % à 10 %) décidé pour décourager la spéculation contre le franc.

Les 35 milliards restants sont répartis en 20 milliards de réserve pour la loi de finances de 1994 – dont le projet sera présenté en septembre par le gouvernement – et 15 milliards en faveur des collectivités territoriales. Ces dernières seront chargées d'appliquer des mesures en faveur de l'emploi (environ 7 milliards) et de participer à l'équipement des collèges et lycées (environ 8 milliards). Dans le premier cas, il s'agira de respecter les priorités de la loi quinquennale sur l'emploi qui sera examinée à l'automne par le Parlement (formation professionnelle, exonération de charges...). Les dispositions en faveur des collèges et lycées représentent un nouveau soutien au bâtiment, car il s'agit principalement de travaux de construction, de rénovation, et d'amélioration de la sécurité.

Pas un mot, donc, sur les éventuels allégements fiscaux pour les particuliers, évoqués fin juin par le premier ministre (*le Monde* du 1er juillet). La réserve de 20 milliards constituée en prévision de la loi de finances pour 1994 ouvre une marge de manœuvre. Il faudra attendre fin août pour en savoir plus au sujet de la réforme du barème de l'impôt sur le revenu, ou de nouvelles baisses de la fiscalité. En attendant, pour ne pas être accusé d'agir seulement en faveur des entreprises, le gouvernement devait annoncer mercredi une augmentation de 5 milliards de francs de l'allocation de rentrée scolaire.

FRANÇOISE LAZARE

Comme prévu en 1989

Le Crédit lyonnais va détenir Altus en totalité

Comme prévu il y a quatre ans, lors de l'entrée du Crédit lyonnais dans le capital d'Altus finance – qui n'était encore que Thomson-Finance, – la banque va détenir sa filiale à 100 % en faisant l'acquisition de la participation résiduelle de Thomson-CSF dans Altus. Au terme de cette opération, Thomson-CSF portera sa participation directe ou indirecte dans le Crédit lyonnais à 21,56 %.

En 1989, alors que les ressources de Thomson-Finance commençaient à s'amenuiser et que les résultats financiers de Thomson diminuaient, Jean-François Hénin (à l'époque un des responsables de Thomson-Finance) proposa à Alain Gomez, président du groupe Thomson-CSF, de changer de stratégie en recherchant un partenaire bancaire. Plusieurs tentatives se révélèrent infructueuses et ce fut le Crédit lyonnais qui accepta d'être partenaire. Cet accord permettait à Jean-Yves Haberer, président de la banque nationalisée, de faire une percée sur la banque de marché et l'ingénierie sophistiquée pour industriels. Thomson-CSF amenait alors un peu plus de 50 % d'abord pour finalement céder 80 % sur trois ans en échange de 14 % du capital de la banque et d'une soulte en titres négociables.

Les modalités du rapprochement prévoyaient en outre que la participation de l'électronicien dans Altus devait revenir à 20 % au 30 juin 1993. Les deux partenaires ont donc décidé d'aller plus loin : leur communiqué conjoint explique que l'évolution de l'activité d'Altus est marquée par une *« réduction relative des services financiers de couverture de change à l'exportation pour le groupe Thomson »* et *« par une articulation plus étroite »* avec les activités de banque commerciale et financière du Lyonnais.

Les titres Altus détenus par Thomson-CSF seront échangés contre des actions et des certificats d'investissements (CI, actions sans droit de vote) du Crédit lyonnais. La parité d'échange retenue est de 2,7 actions Altus pour 1 CI du Crédit lyonnais et de 3,9 actions Altus pour 1 action du Crédit lyonnais.

Les parités d'échanges font la part belle à Altus, dont la valeur est ainsi estimée entre un tiers et un quart de l'une des plus grandes banques européennes : mais Altus reste une remarquable *« pompe à finances »*, avec un bénéfice net de 1,9 milliard de francs en 1992, alors que sa maison mère était dans le même temps déficitaire de 1,8 milliard de francs. La transaction augmentera les fonds propres du Crédit lyonnais SA sans modifier, en consolidé, les ratios de solvabilité du groupe Crédit lyonnais.

F. Bn.

L'ouverture dominicale des magasins

Cinq syndicats et le CID-UNATI demandent une entrevue au ministre du travail

Cinq organisations syndicales de la région parisienne, la CGT, FO, la CFTC, la CFE-CGC, et le SYCOPA-CFDT (Syndicat du commerce de Paris), ainsi que le CID-UNATI (Comité d'information et de défense-Union nationale des travailleurs indépendants), qui représente les petits commerçants, ont publié, mardi 27 juillet, un communiqué commun. Ensemble, ils demandent une entrevue à Michel Giraud, ministre du travail, *« pour l'interpeller sur la question du repos dominical »* afin de *« faire respecter la législation et les décisions de justice à la société Virgin »* et de *« réaffirmer le droit au repos hebdomadaire le dimanche, pour tous les salariés du commerce »*.

Dans leur texte, les six signataires *« dénoncent les faux arguments avancés »* par la direction de Virgin Megastore, *« les méthodes employées, notamment le chantage à l'emploi, la pression sur les salaires et les horaires »*.

En Languedoc-Roussillon

3 500 chômeurs ont été radiés « par erreur »

A la suite d'une *« erreur administrative »*, 3 500 des 167 000 demandeurs d'emploi du Languedoc-Roussillon ont été radiés des listes de l'ANPE et ne pouvaient donc plus faire valoir leurs droits à l'assurance-chômage. Ils ont appris leur nouvelle situation par une circulaire qui leur a été adressée cette semaine par l'ANPE. Au cours de ces derniers jours, plusieurs d'entre eux ont envahi les locaux des agences locales.

La direction de l'ANPE de l'Hérault a reconnu que l'incident était anormal et l'a attribué à des failles dans l'actuel système de gestion informatique. Elle assure qu'une régularisation interviendra rapidement. Cette radiation s'est produite alors que les services de l'ANPE se livraient à l'opération mensuelle de comptage des chômeurs.

Réunissant des élus à Lacq (Pyrénées-Atlantiques)

M. Labarrère (PS) organise l'opposition à la privatisation d'Elf-Aquitaine

Réunis autour d'André Labarrère, maire (PS) de Pau et député des Pyrénées-Atlantiques, une centaine d'élus (maires et conseillers généraux de la circonscription) et de syndicalistes d'Elf-Aquitaine Production ont affirmé, mardi 27 juillet, à Lacq, leur opposition catégorique à la privatisation de l'entreprise béarnaise.

Le député socialiste a déclaré que *« la privatisation d'Elf-Aquitaine serait une catastrophe »*, et il a annoncé plusieurs actions de protestation. *« Nous devons nous battre contre ce projet de privatisation, car il engage tout l'avenir du Béarn »*, a-t-il ajouté.

Une opération « ville morte »

M. Labarrère a évoqué, parmi les initiatives envisagées, des « assises » sur le site d'Elf-Aquitaine, à Lacq ; des manifestations de rue, particulièrement à l'occasion de la foire-exposition de Pau, en septembre ; une action municipale avec, peut-être, des grèves dans les mairies ; une opération « ville morte » ; une publicité dans la presse. Le groupe de travail mis en place pour l'occasion sollicitera, aussi, une prise de position du conseil général, de la chambre de commerce et d'industrie, des chambres des métiers et du comité économique et social régional.

Seul membre de la majorité à participer à cette réunion, Lucien Basse-Cathalinat, maire et conseiller général (RPR) de Salies-de-Béarn, a affirmé qu'*« Elf-Aquitaine doit continuer à être nationalisé »*. S'il soutient la politique de privatisation, en général, M. Basse-Cathalinat souhaite qu'elle *« ne se fasse pas »* dans des secteurs tels que *« la défense et l'approvisionnement pétrolier, notamment »*.

Leader européen des fours céramiques

Coudamy est repris par Milhoud

LIMOGES

de notre correspondant

Leader européen des fours céramiques, Coudamy SA à Limoges (Haute-Vienne), en dépôt de bilan depuis trois mois, est repris par le groupe Milhoud Cléro. La décision a été annoncée il y a une semaine. Ce groupe (200 millions de francs de chiffre d'affaires, deux cent quarante salariés), spécialisé dans les broyeurs et basé à Paris, a des unités à Cosnes-sur-Loire (Nièvre), Montargis (Loiret), Nantes (Loire-Atlantique) et aussi à Limoges, où il a repris, en 1984, la firme Faure (quarante-cinq salariés), spécialiste des filtres pour les pâtes à céramique.

Cette reprise, selon le PDG, Roland Milhoud, *« se place dans une perspective industrielle »*. Sa société s'est lancée dans le créneau encore peu développé de l'environnement et du traitement industriel des déchets. Après les broyeurs et les filtres, les hautes températures se situent dans la logique de cette filière. La reprise s'effectue en partenariat avec une autre société, la CERIC (ingénierie thermique), à proportion de 51 % pour le premier et 20 % pour la seconde. Les deux unités limougeaudes, Coudamy et Faure, vont être regroupées dans un même site industriel. Trente salariés de Coudamy sont repris (bureau d'études et secteur commercial) sur les cent vingt qu'elle comptait voici un an.

GEORGES CHATAIN

EN BREF

□ **Des agriculteurs de la Coordination rurale détruisent des produits importés près de Toulouse.** – Quelque quatre cents agriculteurs de la Coordination rurale ont contrôlé durant trois heures, dans la nuit du mardi 27 au mercredi 28 juillet, les camions passant au péage autoroutier du sud de Toulouse et déversé puis brûlé le chargement d'une dizaine de véhicules contenant des produits importés. Venus des départements de Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Dordogne, les manifestants s'en sont pris à des cargaisons de melons et de poivrons espagnols, de viande de porc tchèque ayant transité par l'Espagne, de kiwis néo-zélandais, de pommes chiliennes et de vin blanc espagnol conditionné en France.

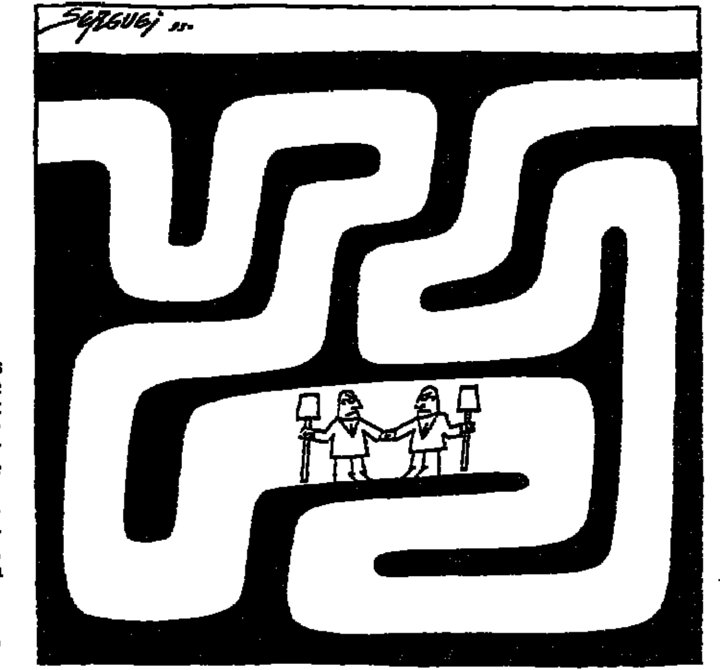
□ **Visite d'une délégation du patronat français en Algérie.** – Une délégation du Conseil national du patronat français (CNPF) a achevé mardi 27 juillet une visite de trois jours en Algérie. La délégation, qui s'est particulièrement intéressée aux mécanismes de mise en place de l'économie de marché, a notamment rencontré les ministres de l'industrie et des mines, Belkacem Bélarbi, du commerce, Mustapha Magraoui, du Trésor, Ahmed Benbitour, ainsi que le gouverneur de la Banque d'Algérie, Abdelwahab Keramane.

ÉCONOMIE

Un accord de coopération entre Eurotunnel et TML

Le tunnel sous la Manche ouvrira en mars 1994

Après plusieurs mois de conflits et de discussions – uniquement par avocats interposés, – les deux parties prenantes à la réalisation du tunnel sous la Manche, Eurotunnel, le concessionnaire, et Trans-Manche Link (TML), le consortium réunnissant les dix constructeurs, sont arrivés, sous l'égide de la banque d'Angleterre, à un accord sur une ouverture par étapes du tunnel.



Au moment de son inauguration par la reine d'Angleterre et François Mitterrand, prévue le 6 mai 1994, le tunnel devrait être en fonctionnement depuis deux mois pour le service de marchandises et depuis un mois pour les navettes du service passager. En ce qui concerne les rames de TGV «Eurostar», l'horizon est plus lointain, même si une exploitation partielle est prévue pour l'inauguration, avant une exploitation régulière à la fin de l'été 1994.

C'est le 10 décembre que TML transférera le contrôle des travaux à Eurotunnel. A cette date, l'ouvrage sera terminé, mais il faudra plusieurs semaines aux équipes conjointes de TML et d'Eurotunnel pour mener à bien tous les tests exigés par la Commission intergouvernementale de sécurité (CIG) sur les matériels roulants. La tâche sera partagée entre les constructeurs et le concessionnaire. A l'un les essais de réception, à l'autre les essais finaux.

Pour arriver à cet accord, André Bénard, président d'Eurotunnel, et Philippe Montagner, coprésident de TML, ont décidé de concert de laisser de côté le conflit sur le surcoût des équipements fixes, d'un montant de 7 milliards de francs. Il sera réglé par les procédures d'arbitrage propres au contrat qui lie les deux parties (panel d'experts, puis chambre de commerce internationale de Bruxelles).

En revanche, pour mener à bien l'achèvement des travaux et l'ouverture progressive du tunnel, Eurotunnel a accepté de verser une avance de trésorerie de 235 millions de livres (2,07 milliards de francs) à TML. Cette avance, remboursable en 1995 et sur laquelle courent des intérêts, ne présage en rien du règlement du contentieux financier. Son attribution finale dépendra du verdict des instances d'arbitrage. Ou bien les réclamations des constructeurs sur le surcoût des équipements fixes seront jugés recevables, et l'avance de 2 milliards sera déduite du montant des 7 milliards de francs de réclamations. Ou bien TML n'obtiendra pas gain de cause et sera obligé de rétrocéder tout ou partie des sommes versées.

De son côté, Eurotunnel est en pourparlers avec son syndicat bancaire, qui regroupe deux cent vingt banques, afin d'obtenir leur feu vert.

Le financement de l'avance de trésorerie consentie à TML doit en effet obtenir l'approbation du syndicat bancaire, de la BEI (Banque européenne d'investissement) et de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier). Si le principe en est *«acquis»*, a expliqué André Bénard, les négociations ne sont pas encore achevés. En parallèle, le président d'Eurotunnel négocie avec ses banquiers un prêt de 120 millions de livres, rendu nécessaire pour faire la soudure avec le milliard de livres supplémentaires qu'il devra lever entre 1994 et 1996 (*le Monde* du 26 juin). Malgré les retards sur l'ouverture du tunnel, André Bénard prévoit dès l'année prochaine 230 millions de livres de recettes.

Quoiqu'il ne règle pas tout, cet accord sur l'achèvement des travaux a été bien accueilli à la Bourse de Paris où l'action Eurotunnel a grimpé de 6,5 % pour atteindre 38 francs. Des ombres demeurent au tableau. Le conflit entre Bombardier, le constructeur des navettes touristes, et TML, qui porte sur 746 millions de dollars canadiens (3,4 milliards de francs), n'est pas réglé avant que ne se pose celui sur le retard et le surcoût des rames de TGV.

ALAIN BEUVE-MÉRY

Le contentieux commercial sur l'acier

Les Etats-Unis annoncent la levée de sanctions sur la plupart des produits sidérurgiques

C'est sans doute un cessez-le-feu dans la guerre de l'acier. Au bout d'un an de procédure et à la grande satisfaction des producteurs européens particulièrement touchés, les Etats-Unis ont décidé, mardi 27 juillet, de lever la plupart des sanctions décrétées sur les importations de produits sidérurgiques. A Bruxelles, le commissaire européen chargé de la politique extérieure, sir Leon Brittan, s'est félicité de cette décision *«qui va aider à aplanir ce qui était devenu un grave contentieux commercial»* entre la CEE et les Etats-Unis. A Paris, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications, et du commerce extérieur a qualifié *«d'encourageante»* la décision américaine, estimant qu'il s'agit là *«d'un signe positif pour la poursuite des négociations du GATT»*. Les producteurs d'acier américains ont indiqué qu'ils comptaient faire appel. Ils n'excluent pas le dépôt de nouvelles plaintes.

Faiblesse des arguments techniques? Volonté de Washington d'apaiser ce qui était devenu l'objet d'un sérieux contentieux entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires commerciaux, européens et japonais notamment, en plein milieu des discussions du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)? En tout cas, l'International Trade Commission, la commission indépendante chargée des contentieux liés au commerce international aux Etats-Unis, vient de calmer le jeu. Appelé au terme d'une procédure particulièrement complexe à confirmer toute une série de surtaxes imposées sur l'acier étranger en début d'année, cet organisme, quasiment inconnu jusque-là, mais que le différend avait promu à une notoriété nouvelle, a décidé, mardi 27 juillet, de lever une grande partie des sanctions.

Accusés de pratiquer des prix de dumping, d'avoir bénéficié des subventions publiques, ou parfois des deux en même temps, les producteurs d'acier de dix-neuf pays, parmi lesquels la quasi totalité des sidérurgistes de la Communauté européenne et du Japon, avaient vu leurs importations frappées de droits de douane dissuasifs (certains dépassant les 100 %) à leur entrée aux Etats-Unis.

L'affaire avait mobilisé des légions d'avocats et provoqué une très vive tension de part et d'autre de l'Atlantique. Les pays européens n'avaient pas manqué d'interpréter ces sanctions décrétées de manière unilatérale et à titre conservatoire (c'est-à-dire sur la base de présomptions, avant même le jugement de fond sur les faits), comme une manifestation particulièrement grossière des velléités protectionnistes de l'administration américaine.

Réduction de moitié du montant des taxes

Dans son jugement, dont les fondements devraient être rendus publics le 4 août, l'ITC réduit de moitié le volume et le montant des taxes décidées en novembre 1992 et en janvier 1993 par le département du commerce américain. Ces sanctions frappaient, entre autres, 1,9 million de tonnes d'acier en provenance de sept pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne, Italie et Belgique) pour un montant de 815 millions de dollars. L'ITC a décidé de maintenir droits et taxes sur 877 000 tonnes d'acier pour un montant ramené à 433 millions de dollars. L'Allemagne et les Pays-Bas restent particulièrement touchés. 488 000 tonnes d'acier allemand et 133 000 tonnes d'acier néerlandais restent soumis à taxes. Sont également taxés à l'importation : 68 000 tonnes d'aciers inoxydable et galvanisé français, 88 000 tonnes d'acier belge, 63 000 tonnes d'acier espagnol et 38 000 tonnes d'acier britannique. Les importations d'acier italien sont, en revanche, totalement exonérées.

Du coté de Bruxelles, on assurait mardi 27 juillet qu'une fois les justifications de l'ITC connues, le cas des aciers encore soumis à taxes serait étudié, la CEE se reservant le droit de juger du bien-fondé des sanctions et de poursuivre, si besoin est, les procédures engagées devant le GATT.

C. M.

INDICATEURS

ALLEMAGNE

• **Excédent commercial : + 1,2 milliard de marks en avril.** – L'Allemagne a dégagé un excédent commercial de 1,2 milliard de marks (4 milliards de francs) au mois d'avril : les exportations ont totalisé 50,9 milliards de marks et les importations 49,7 milliards. Mais la balance des paiements courants a accusé un déficit de 4,9 milliards de marks en avril, contre 400 millions en mars.

CEE

• **Indice de production industrielle : – 5,6 % en avril.** – La production industrielle de la Communauté européenne a baissé de 5,6 % en avril et de 4,2 % en mars par rapport aux mêmes mois de 1992. Les taux de variation pour les biens d'investissement sont de – 7,7 % pour avril et – 6,3 % pour mars.

ETATS-UNIS

• **Indice de confiance des consommateurs : – 0,9 point en juillet.** – L'indice de confiance des consommateurs américains dans les conditions actuelles de l'économie et ses perspectives a légèrement reculé en juillet pour s'établir à 57,7 points contre 58,6 en juin. Il s'agit de la troisième baisse mensuelle consécutive. Ce baromètre avait atteint 61,9 points en mai et 57,6 points en avril.

COMMUNICATION

En marge de la privatisation de Radio Monte-Carlo

RMC Moyen-Orient cherche sa voix

Le gouvernement a chargé deux hauts fonctionnaires, Yves Rolland et Francis Brun-Buisson, d'une mission auprès de la principauté de Monaco, à propos de la privatisation de RMC. Ils devront *«mettre au point les instruments juridiques»* de coopération avec le gouvernement monégasque pour les activités qui se trouvent hors du périmètre de la privatisation, c'est-à-dire notamment Télé-Monte Carlo et la Somera qui diffusent Radio Monte-Carlo Moyen-Orient.

Radio Monte-Carlo n'est pas connue des seuls estivants et habitants du Sud de la France : sous le nom de RMC Moyen-Orient, existe depuis 1972 une autre radio, essentiellement arabophone, qui emet en ondes moyennes de Chypre, et couvre le Proche et le Moyen-Orient. Conçue par le général de Gaulle comme instrument de sa politique arabe, RMC Moyen-Orient se présentait néanmoins sous la «couverture» d'une radio «commerciale» monégasque, avec la bénédiction de la principauté. Après diverses péripéties, la station est aujourd'hui contrôlée par la SOFIRAD (société d'Etat française, qui contrôle aussi 83 % de RMC). RMC, la maison-mère, n'en détient plus que 5,5 %.

RMC Moyen-Orient, dont la rédaction est à Paris, est fort écoutée dans sa zone : au Liban, en Syrie, en Arabie saoudite, dans les territoires occupés par Israël, elle est parmi les principales radios selon les sondages, et son influence va jusqu'en Egypte, en Irak, voire au Koweït. Au total, douze à treize millions d'auditeurs quotidiens font de ses dix-huit heures d'émissions (dont trois bulletins en français) la première radio internationale de la région.

Jusqu'en 1985, cette audience fut accompagnée de recettes commerciales non négligeables (culminant cette année-là à 35 millions de francs), en provenance notamment du Liban. Mais la naissance de médias privés dans ce pays, et le marasme de son économie, ont fait radicalement chuter ces ressources, à moins de 3 millions de francs de publicité annuels. Aujourd'hui, les 40 millions de dépenses de la Somera sont couverts pour l'essentiel par des subventions françaises, 28 millions, que complètent notamment 9 millions de location d'émetteurs à Radio France Internationale (une heure quotidienne) ou surtout à des radios d'evangélistes américains, la nuit. Bref, RMC Moyen-Orient a de l'influence, mais pas d'argent.

Ambitions libanaises et marocaines

A l'occasion de la vente par l'Etat de ses parts dans RMC (*le Monde* du 7 juillet), la question de son avenir se retrouve posée. Les parts de RMC dans la Somera ne feront pas partie de la vente au privé. Il est probable qu'elles soient rachetées par la SOFIRAD. La principauté monégasque en profiterait bien pour aller plus loin dans la separation, et demande l'abandon du nom RMC pour la station moyen-orientale. Cette question de nom ne resoud pas d'autres interrogations : comment tenir compte des changements dans la region? Le capital peut-il s'ouvrir à de nouveaux partenaires?

L'entree de capitaux étrangers alienerait la souveraineté de la radio, son indépendance par rapport à la région, mettent en garde certains observateurs, qui rappellent les ambitions médiatiques tant du premier ministre libanais (parrain de Radio-Orient, et lié aux Saoudiens) que de certains groupes marocains. L'intérêt manifesté par l'Omnium Nord-Africain (ONA) pour participer à la reprise de RMC alimente ces inquiétudes, d'autant que l'ONA est partenaire d'une autre radio de la SOFIRAD, Médi 1, et que des réflexions avaient été menées pour rapprocher les deux stations, au moins pour la collecte de publicité.

Le débat se complique, à l'évidence, des ambitions personnelles et des rivalités entre anciens et actuels dirigeants de la Somera. Mais, alors que se multiplient les radios et télévisions commerciales dans la région, la définition des missions – et des moyens – de la Somera est à l'ordre du jour.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Le Tour de France à la télévision

Le grand son de la Grande Boucle

«Plus grand spectacle gratuit» de l'année, le Tour de France cycliste est aussi une des plus grosses «machines» télévisuelles. Plusieurs mois à l'avance, les techniciens de la SFP et de TDF repèrent les parcours, les emplacements de leurs caméras, de leurs relais hertziens, ou de leurs stations satellites (jusqu'à cinq sur certaines étapes de montagne).

Grâce à ce déploiement, grâce aux hélicoptères (l'un filme, l'autre relaie son et image en s'affranchissant du relief), la couverture du Tour par France Télévision s'allonge : toutes les étapes en continu depuis 70 km avant l'arrivée, au lieu de 30 km avant 1992 ; et certaines étapes filmées en intégralité par dix-sept caméras, soit cinquante-cinq heures d'étapes en direct, et quatre-vingt-dix heures avec les magazines.

« Plongées dans le peloton »

Mais la plus grande nouveauté technique du Tour 1993, c'était peut-être le son, avec les micros directionnels et micros d'ambiance dont la SFP avait doté ses caméras sur moto, pour offrir au public des «plongées» sonores dans le peloton.

Malgré la domination d'Indurain et donc le faible suspense, l'audience a été relativement fidèle au rendez-vous de la télévision publique, avec plus d'un spectateur sur deux chaque après-midi pour les directs, et une part de marché culminant à 74 % (soit 8,5 millions de spectateurs) pour l'arrivée sur France 2. Chaque étape a été suivie en moyenne par plus de 3,6 millions de spectateurs, avec une audience et une part de marché (sur les plus de quinze ans) en très légère baisse sur 1992.

M. C. I.

«Une locale comme on sait les faire...»

Le nouveau « Télégramme du Morbihan » s'aventure dans l'une des chasses gardées du « premier quotidien français » « Ouest-France »

VANNES

de notre envoyé spécial

Depuis le 28 juin, le *Télégramme de Brest* possède un rejeton à Vannes. Sa naissance a été annoncée par un éditorial empli de douceur marine en dernière page des exemplaires de cette nouvelle édition : *«A partir d'aujourd'hui, le* Télégramme du Morbihan *est d'ici, de ce pays de Vannes qui bouge, de ce golfe où les beaux jours sont plus beaux qu'ailleurs : une nouvelle édition est née. Elle s'appelle Vannes-Auray. Vous m'en direz des nouvelles...»* Les 80 mètres carrés flambant neufs de sa «locale» sont à cette image, distillant au pied de l'hôtel de ville, au 23 de la place Maurice Marchais, une ambiance si feutrée qu'on a peine à les imaginer perturbés par quelque «coup de feu» d'avant bouclage. Alain Le Bloas y a inauguré son neuvième poste en quinze ans de bons et loyaux services au *Télégramme*. Sa mission? Lancer une édition locale à Vannes, au sud d'un Morbihan relativement peu couvert par le quotidien, dans l'une des chasses gardées du «premier quotidien français» : l'hegémonie des trois éditions départementales d'*Ouest-France* y est à peine contrariée par *la Liberté du Morbihan*, quotidien local – *«lorientais»*, dit-on à Vannes pour signifier un incommensurable éloignement – du groupe Hersant (1).

Depuis huit ans, un «rédacteur départemental» du *Télégramme* était en poste à Vannes. Hormis la couverture d'événements dont l'importance dépassait le cadre local, il était essentiellement en charge des informations «institutionnelles» en provenance, pour l'essentiel, du conseil général. Informations qui circulaient en vase clos, ne trouvant d'amateurs vannetais qu'auprès des mêmes institutions...

Une «locale» qui se respecte (*«comme on sait les faire»*, selon l'expression d'Alain Le Bloas) ne saurait s'en contenter. Les deux pages qui se sont ouvertes sur la préfecture sont faites tout d'abord de proximité, d'*«immersion totale»* : *«On doit manifester une volonté d'écoute des préoccupations des gens, des responsables d'associations, des parents d'élèves...»* Aux recettes s'ajoutent quelques principes : *«Pas de sujet tabou, mais pas non plus de sensationnalisme sur les faits divers.»*

«On vend aussi l'idée d'un pluralisme», ajoute Alain Le Bloas, pour qui *«la couverture d'un conseil municipal est comparable, toute proportion gardée, à celle d'un conseil des ministres»*. Proximité ne signifiant pas uniquement compte-rendu d'un tournoi de pétanque, Alain Le Bloas essaie même, dans la mesure du possible, de relier l'actualité nationale, voire internationale, à la vie locale. Il a ainsi cherché à connaître les réactions de la communauté turque locale aux attentats perpétrés en Allemagne, et questionné les commerçants ouverts le 14 juillet sur la question du travail dominical.

Un «poste avancé» aux «petits moyens»

A l'image d'Indurain qui, le jeudi 15 juillet, faisait la «une» du *Télégramme*, Alain Le Bloas a donc mis, cet été, *«le nez dans le guidon»*. Pour mettre au point, pendant cette période de forte affluence touristique, deux pages quotidiennes sur la ville et les communes avoisinantes, il est entouré de trois stagiaires venant de l'école de journalisme de Lille : *«Une Nantaise, un Manceau et un Marseillais...»*

Au siège du *Télégramme*, on se veut modeste. Ou plutôt discret. Edouard Coudurier, directeur général adjoint, parle des *«ambitions limitées»* d'une *«petite rédaction»*, d'un *«poste avancé»* aux *«petits moyens»*. Tout en laissant entendre que derrière cette édition d'été se trouve bien une *«volonté de durer»*. Contrepartie de cette modestie affichée, on feint au *Télégramme* de s'étonner des réactions d'*Ouest-France*, qu'Edouard Coudurier juge *«très violentes et injustifiées»*. Une violence qui ne concerne assurément pas *«le terrain»* : à Lorient, où les sièges des deux journaux se font face de part et d'autre de la place Aristide-Briand, on met plutôt en exergue un reel *«respect mutuel»*.

Cela étant, le contexte économique de crise, dont les répercussions, même atténuées, touchent également la presse régionale, donnent à la concurrence une vivacité certaine. Et la *«saine émulation»*, dont on se félicite avec optimisme (*«il n'y a pas beaucoup de villes de province où l'on peut se targuer d'avoir trois rédactions indépendantes»*), s'exerce avec âpreté. Pêle-mêle, Edouard Coudurier croit déceler chez le concurrent *«une surpagination locale, une forte augmentation des équipes rédactionnelles»* : *«Ils sont en situation de monopole sur 60 % de leur zone de diffusion. Ils supportent moins la concurrence...»*. A Vannes, un dépositaire aurait «remercié» la petite rédaction du *Télégramme* d'être indirectement à l'origine d'une invitation à dîner émanant des responsables d'*Ouest-France*!

La «guerre» commerciale n'a pas encore vraiment perturbé les bureaux de la locale. Ce jeudi après-midi de 15 juillet, au 23 de la place Maurice-Marchais, une vieille dame frappe doucement à la porte. Aimablement accueillie par le responsable de l'édition, elle s'enquiert d'une photographie, publiée il y a quelques jours, sur laquelle apparaissait son petit-fils. Nul besoin de présentations : *«Je vous ferai parvenir le négatif par l'intermédiaire de votre mari. J'ai souvent l'occasion de le rencontrer...»* Proximité égale convivialité.

JEAN-BAPTISTE DE MONTVALON

(1) *Ouest-France* a une diffusion de 769 077 exemplaires et *le Télégramme de Brest*, de 176 686 exemplaires (source : OJD-1992, diffusion payée France).

VIE DES ENTREPRISES

Avec 60 000 départs supplémentaires d'ici à la fin 1994

IBM procède à une nouvelle grande purge

Le nouveau patron d'IBM, Louis Gerstner, qui s'est fixé comme impératif absolu le retour rapide à la rentabilité, a fait approuver par le conseil d'administration de la compagnie, réuni mardi 27 juillet, des mesures d'amaigrissement extrêmement sévères. Les effectifs vont pratiquement être réduits d'un tiers d'ici à la fin 1994, ce qui se traduira par 60 000 départs supplémentaires. Et de nouvelles réductions de capacité sont programmées.

Tous les six mois... Depuis maintenant trois ans, à chaque publication des comptes semestriels, IBM annonce des réductions d'effectifs. Le conseil d'administration de « Big Blue », qui se réunissait mardi 27 juillet, n'a pas failli à la règle. La compagnie, a-t-il constaté, en dépit des électrochocs successifs qui lui ont été appliqués, continue à perdre de l'argent. Le constructeur informatique américain affiche ainsi un résultat net opérationnel négatif, au deuxième trimestre 1993, à hauteur de 40 millions de dollars (220 millions de francs). Il était encore positif, pour 34 millions de dollars un an auparavant. Le chiffre d'affaires total du groupe s'est élevé à 15,5 milliards de dollars, en recul de 4,3 %.

Wall Street était, pour sa part, beaucoup plus pessimiste. Les prévisions des analystes ont, cette fois, été déjouées à la hausse. De fait, Louis Gerstner, patron de « Big Blue » depuis avril, et qui n'oublie pas que son prédécesseur a été mis sur la touche pour excès de timidité, a visiblement décidé de profiter de cette marge de manœuvre toute relative, pour procéder à une nouvelle grande purge.

Pas moins de 8 milliards de dollars de provisions ont été passées pour financer une restructuration musclée : 85 000 salariés devraient quitter le groupe d'ici à fin 1994 – soit 60 000 départs supplémentaires – et des réductions de capacité sont programmées. Une restructuration présentée avec les réserves d'usage, comme la dernière. *« Si nos hypothèses se révèlent exactes, nous pourrons à l'avenir absorber la progression de nos coûts, sans recourir à des mesures exceptionnelles »*, a déclaré M. Gerstner. Cette gigantesque provision porte à 8,9 milliards de dollars la perte nette d'IBM pour le premier semestre 1993.

Ultimes mesures...

Amaigrissement ? IBM espère, grâce à ces « ultimes » mesures choc, réaliser 4 milliards de dollars d'économie annuelle. La firme d'Armonk, qui tablait sur 25 000 départs en préretraite pour 1993, en organisera le double. Par ailleurs, 35 000 suppressions d'emplois supplémentaires seront réalisées d'ici à décembre 1994. Ces réductions d'effectifs, *« qui seront proportionnellement plus fortes dans le reste du monde qu'aux Etats-Unis »*, selon les indications fournies par M. Gerstner, devraient coûter 6 milliards de dollars. Les effectifs mondiaux de la compagnie, qui ont déjà été réduits de 80 000 personnes en trois ans, seront ramenés à 255 000 salariés à la fin 1993, puis à 225 000 fin 1994.

« Big Blue » sera-t-elle alors sortie d'affaire ? M. Gerstner, qui a besoin de remobiliser ses troupes, le laisse entendre. IBM, affirme-t-il, achève son *« redimensionnement »*. En tout cas, très attentif aux réactions de ses actionnaires, et notamment aux mouvements d'humeur des fonds de pension, il a annoncé mardi la démission de deux membres de son conseil d'administration – Richard Munro et Stephane Bechtel –, nommés par John Akers et dont Wall Street critiquait le manque de sens stratégique.

CAROLINE MONNOT

Avant un nouveau plan de redressement en septembre

Air France noue une alliance avec Continental Airlines

Au moment où Air France se prépare à un nouveau plan de redressement pour le mois de septembre, comme l'a confirmé mardi 27 juillet Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, l'alliance stratégique et commerciale conclue par Bernard Attali, PDG de la compagnie française, avec la compagnie américaine Continental Airlines va mettre un peu de baume sur les plaies de la compagnie française.

Pour Air France, cet accord s'inscrit dans une stratégie de globalisation du transport aérien et de pénétration des lignes intérieures américaines. Il complète l'accord passé en septembre 1992 avec Air Canada et constitue un pendant aux alliances conclues entre KLM et Northwest, et British Airways et US Air.

Cet accord signé mardi 27 juillet entrera progressivement en vigueur à partir du 1er novembre pour être pleinement appliqué le 1er avril 1994. Air France va accéder à 135 aéroports aux Etats-Unis, contre 106 aéroports en Europe pour Continental. Sans cette alliance, Air France, qui, comme les autres compagnie aériennes, connaît de sérieuses difficultés, aurait pu se retrouver à l'avenir quasiment exclu de l'important marché américain.

Sorti du chapitre 11 (protection de la loi sur les faillites) en avril dernier, Continental dispose d'un bon réseau intérieur aux Etats-Unis, et de lignes rentables sur l'Asie. Aux termes de l'accord, les deux compagnies aériennes vont coordonner les horaires de leurs vols respectifs de manière à mieux assurer leurs correspondances. Elles partageront également leurs terminaux dans les aéroports ainsi que les campagnes de promotion publicitaires.

Air France et Continental émettront des billets uniques permettant par exemple à des passagers d'effectuer un vol intérieur sur Continental et de le poursuivre pour des destinations hors des Etats-Unis sur Air France. *« Nous sommes stratégiquement très bien placés pour coopérer »*, a conclu, dans un communiqué commun, Bernard Attali.

A. B.-M.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONTRATS

□ **GEC-Alsthom fournira dix rames au métro de Santiago-du-Chili.** – La société franco-britannique GEC-Alsthom et la société du métro de Santiago-du-Chili ont signé, mardi 27 juillet dans la capitale chilienne, un contrat portant sur la fourniture de dix nouvelles rames de six wagons destinées à une nouvelle ligne, pour un montant de 82 millions de dollars (environ 475 millions de francs). La construction de cette nouvelle ligne d'une longueur de 15 km commencera en janvier 1994 et reliera une commune de la périphérie, La Florida, à la capitale. GEC-Alsthom, qui avait remporté l'appel d'offres en mai, a déjà fourni les rames qui circulent sur deux lignes du métro de Santiago-du-Chili. – *(AFP.)*

□ **China Eastern Airlines compte acheter cinq Airbus A-340.** – La compagnie aérienne China Eastern Airlines a annoncé samedi 24 juillet son intention d'acheter cinq nouveaux modèles de l'Airbus A-340 au consortium européen Airbus. Cet achat est destiné à développer les vols long-courriers de China Eastern Airlines. Airbus doit livrer les avions entre 1993 et 1997, selon les termes du contrat signé avec la compagnie chinoise, qui possède déjà deux Airbus A-310 et trois A-300-600R.

CESSION

□ **Boots vend les magasins Sephora à Altamir.** – Le groupe de distribution britannique Boots, spécialisé dans la pharmacie et la para-pharmacie, a annoncé récemment la vente de sa filiale française BHYS, connue sous l'enseigne Sephora, au groupe français Altamir, pour 360 millions de francs. Altamir, qui a le soutien financier du groupe Suez et d'Apax Partners, possède déjà la chaîne de parfumeries Shop 8 en France. Créées en 1976 dans le cadre d'une joint-venture avec les Nouvelles Galeries, dont Boots a racheté la part trois ans plus tard, les parfumeries Sephora ont réalisé un bénéfice de 270 000 francs pour l'exercice clos en mars 1993, sur un chiffre d'affaires hors taxes de 606 millions de francs, avec trente-huit magasins à Paris et dans les grandes villes de province. Ce regroupement donne naissance au premier réseau français de parfumerie sélective.

RÉSULTAT

□ **Bally International (chaussures) : bénéfice net de 28 millions de francs suisses en 1992.** – Le fabricant suisse de chaussures, Bally International, a enregistré un bénéfice net de 28 millions de francs suisses en 1992 (108,6 millions de francs) contre une perte de 27 millions en 1991. Le chiffre d'affaires consolidé est resté stable à 1,1 milliard de francs suisses (4,27 milliards de francs), 19 % seulement ayant été réalisés sur le marché helvétique. Les principaux marchés d'exportation sont la France (214 millions de francs suisses de ventes), suivie par l'Amérique du Nord (204 millions) et l'Allemagne (149 millions). Bally International, qui cherche actuellement à se développer en Allemagne, en Italie et en Chine, va investir une soixantaine de millions dans ces pays afin d'y développer son propre réseau de magasins.

CRISE

□ **Mise en règlement judiciaire de la première laiterie allemande.** – Le premier groupe laitier allemand, Suedmilch AG, mis en difficulté par sa filiale est-allemande Sachsenmilch AG, a été placé mardi 27 juillet en règlement judiciaire, a annoncé le tribunal de première instance de Stuttgart. Suedmilch AG, qui emploie 1 750 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 1,35 milliard de marks (4,6 milliards de francs) en 1992, indique avoir été mis en difficulté par la faillite de sa filiale Sachsenmilch, prononcée la semaine dernière. Sachsenmilch, qui emploie 420 personnes, a été la première société est-allemande cotée en Bourse en janvier 1992. Suedmilch, qui a enregistré l'année dernière 30 millions de marks de pertes, envisage de supprimer 700 emplois en 1993.

COOPÉRATION

□ **Le Crédit agricole et Sofinco s'unissent dans le crédit revolving.** – Le Crédit agricole et la Banque Sofinco, filiale du groupe Suez spécialisée dans le crédit aux particuliers, ont conclu un accord de coopération dans le domaine du crédit *« revolving »* à la consommation, ont annoncé lundi 26 juillet les deux établissements. Le Crédit agricole va lancer un système de prêt renouvelable, baptisé « Open », associé à une carte bancaire et commercialisé par les caisses régionales. La Banque Sofinco mettra à la disposition du Crédit agricole les outils et les moyens nécessaires à la gestion de cette activité. L'accord est conclu pour une durée initiale de cinq ans. A l'issue de cette période, et en fonction des résultats obtenus, il est prévu que le Crédit agricole puisse prendre une participation dans le capital de la Banque Sofinco, dont Suez restera toutefois l'actionnaire majoritaire.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms
et index du Monde au (1) 40-65-29-33

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 27 juillet ⬇ Consolidation

Après trois séances de hausse qui ont permis à l'indice CAC 40 de repasser la barre des 2 000 points pour la première fois depuis la mi-avril, la Bourse de Paris a subi mardi 27 juillet une séance de consolidation se soldant par un repli de 0,40 % des valeurs françaises, à 1 998,11 points. Plus de 2,2 milliards de francs ont été échangés sur le règlement mensuel.

Ce repli était qualifié de strictement technique par les opérateurs dont l'attention est restée braquée sur Francfort et la prochaine réunion du conseil central de la Bundesbank qui doit se tenir jeudi. Le marché attend généralement un geste d'assouplissement de la banque centrale allemande.

Le marché des changes a également vécu une journée d'attentisme, tandis que, pour la première fois depuis jeudi, une détente été observée sur les taux à un mois et trois mois du marché monétaire. Du côté des valeurs, l'annonce d'un accord sur la conclusion des travaux du tunnel sous la Manche entre TML et Eurotunnel a permis à ce dernier titre d'afficher une des plus fortes hausses de la journée (6,34 %, à 38,60 francs). Spie-Batignolles a également profité de cet accord, en affichant une progression de 3,13 %, à 363 francs.

La plus forte hausse revenait à Legris Industries (+ 9,35 % à 184 francs). Après avoir gagné 10 % lundi, la SDR Sodero prenait 8,45 %, à 77 francs grâce à ses efforts d'assainissement financier.

En hausse également, Strafor Facom (7,16 %), Métrologie (7,14 %) et la SGE (6,94 %). A la baisse, on relevait Moulinex (– 3,03 %), qui a annoncé lundi un chiffre d'affaires semestriel en repli de 3,8 %, et Fives-Lille (– 2,82 %).

NEW-YORK, 27 juillet ⬇ Effritement

Wall Street a terminé, mardi 27 juillet, en légère baisse sur son niveau record de la veille en raison d'une chute des titres de la sidérurgie, déprimés par la décision américaine de réduire les sanctions commerciales contre les exportateurs européens d'acier. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini à 3 565,46 points, en baisse de 2,24 points, soit un repli symbolique de 0,06 %. L'activité a été modérée avec quelque 252 millions d'actions échangées. Le nombre de titres en baisse a dépassé celui des valeurs en hausse dans un rapport de cinq contre quatre : 1 046 contre 836 alors que 677 titres restaient inchangés.

La levée d'une partie des sanctions contre les importations d'acier de plusieurs pays européens et du Japon a pesé sur le secteur sidérurgique et a eu un impact psychologique négatif sur le marché, selon Eugene Peroni, directeur de la recherche chez Janney Montgomery Scott.

« Une grande partie des perspectives de redressement de l'économie est basée sur la reprise de l'industrie », a souligné M. Peroni, ajoutant que « si le secteur sidérurgique est sous pression, ça fait naître des doutes sur la reprise ».

Par ailleurs, une légère baisse de l'indice de confiance des consommateurs en juillet, pour le troisième mois consécutif, a contribué à la faiblesse de Wall Street.

VALEURS	COURS DU 26 juillet	COURS DU 27 juillet
Alcoa	71 1/8	72 1/2
ATT	64 3/4	64 1/4
Boeing	38 5/8	38 5/8
Chase Manhattan Bank	32 1/8	32
Du Pont de Nemours	49 3/8	49 3/4
Eastman Kodak	51 1/4	51
Exxon	65 5/8	66 5/8
Ford	52 3/4	51 1/4
General Electric	98 3/4	98 1/4
General Motors	47 5/8	47
Goodyear	43 1/8	42 1/4
IBM	42 3/8	45 5/8
ITT	87	87 7/8
Mobil Oil	72 3/8	72 7/8
Pfizer	65 1/8	65 3/4
Schlumberger	64 1/8	64 3/4
Texaco	62 3/4	62 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	138 1/2	135 3/4
Union Carbide	18 7/8	19 3/8
United Tech.	54 7/8	54 3/8
Westinghouse	16 1/8	16 1/4
Xerox Corp.	73 1/4	72

LONDRES, 27 juillet ⬆ Vive hausse

Dopé par le rapport mensuel du Trésor britannique qui table sur le maintien d'une inflation basse, la Bourse de Londres a vivement progressé mardi 27 juillet. Au terme des échanges, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a enregistré une hausse de 35,2 points, soit 1,2 %, à 2 879,4 points. Le marché a été très actif : 657,2 millions de titres ont été échangés contre 483,3 millions la veille.

Les opérateurs sont de plus en plus nombreux à tabler sur une baisse plus rapide que prévu des taux d'intérêt en Europe, si la Bundesbank baisse ses taux jeudi.

De plus, les signes de la vigueur de la reprise économique au Royaume-Uni se multiplient, même si la Confédération de l'industrie britannique (CBI) a mis en garde mardi, dans son rapport trimestriel, contre un affaiblissement de la demande extérieure dû à la récession dans les pays d'Europe continentale. Le CBI constatait cependant une amélioration de la confiance des entreprises pour le troisième trimestre consécutif.

VALEURS	Cours du 26 juillet	Cours du 27 juillet
Allied Lyons	5,45	5,52
B.P.	2,95	2,99
B.T.R.	3,71	3,77
Cadbury	4,53	4,54
De Beers	11,88	12,08
Glaxo	5,38	5,48
G.U.S.	34,75	35,25
I.C.I.	6,53	6,57
Reuters	14,38	14,37
RTZ	6,67	6,76
Shell	6,18	6,28
Unilever	9,60	9,68

TOKYO, 28 juillet ⬇ Repli

Les valeurs nippones ont terminé en baisse, mercredi 28 juillet à la Bourse de Tokyo, à la suite de dénouements de positions d'arbitrage. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a cédé 61,81 points, soit 0,31 %, à 19 829,58 points. Le volume des échanges s'est légèrement contracté, puisque 180 millions de titres ont changé de main contre 190 millions la veille.

Les investisseurs sont restés prudents en raison de l'incertitude qui plane sur la composition du futur gouvernement, ont déclaré les boursiers. « Qu'il s'agisse d'un gouvernement pro-PLD ou non importe peu aux investisseurs qui veulent avant tout connaître le programme économique du nouveau gouvernement », a dit l'un d'eux.

VALEURS	Cours du 27 juillet	Cours du 28 juillet
Ajinomoto	1 360	1 340
Bridgestone	1 260	1 260
Canon	1 350	1 340
Fuji Bank	2 500	2 480
Honda Motors	1 340	1 330
Matsushita Electric	1 320	1 300
Mitsubishi Heavy	652	644
Sony Corp.	4 410	4 380
Toyota Motors	1 630	1 630

CHANGES

Dollar : 5,8878 F ⬇

Le franc français se raffermissait, mercredi matin 28 juillet, à 3,4143 francs pour un mark, contre 3,4152 francs mardi soir. Le dollar s'échangeait à 5,8878 francs contre 5,8930 francs dans les échanges interbancaires de mercredi soir (5,8795 francs cours Banque de France).

	27 juillet	28 juillet
FRANCFORT Dollar (en DM)	1,7240	1,7240
TOKYO Dollar (en yens)	106,74	106,05

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (28 juillet) .... 10 - 10 3/8 %
New-York (27 juillet) .... 3,06 %

BOURSES

	26 juillet	27 juillet
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	547,68	549,42
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 006,22	1 998,11

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	26 juillet	27 juillet
Industrielles	3 567,70	3 565,46

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	26 juillet	27 juillet
100 valeurs	2 844,20	2 879,40
30 valeurs	2 254,20	2 277,30
Mines d'or	214,90	225,50
Fonds d'Etat	98,16	97,94

FRANCFORT

	26 juillet	27 juillet
Dax	1 854,52	1 845,23

TOKYO

	27 juillet	28 juillet
Nikkei Dow Jones	19 891,39	19 829,58
Indice général	1 625,45	1 622,28

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8880	5,8900	5,9725	5,9785
Yen (100)	5,5583	5,5629	5,6385	5,6481
Ecu	6,6275	6,6295	6,6400	6,6478
Deutschemark	3,4148	3,4158	3,4319	3,4357
Franc suisse	3,8818	3,8858	3,9225	3,9300
Lire italienne (1000)	3,6520	3,6570	3,6454	3,6538
Livre sterling	8,7695	8,7756	8,8349	8,8488
Peseta (100)	4,1670	4,1744	4,1321	4,1450

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4	3 7/16	3 9/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/16	3 3/16	3	3 1/8
Ecu	8 5/8	8 3/4	8	8 1/8	7 3/8	7 1/2
Deutschemark	7	7 1/8	6 13/16	6 15/16	6 5/8	6 3/4
Franc suisse	4 5/8	4 3/4	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8
Lire italienne (1000)	9 9/16	9 13/16	9 1/2	9 3/4	9 1/4	9 1/2
Livre sterling	5 7/8	6	5 7/8	6	5 3/4	6 7/8
Peseta (100)	13 1/2	15 1/2	12	13	10 7/8	11 5/8
FRANC FRANÇAIS	10 1/8	10 15/16	8 11/16	9 1/16	7 1/2	8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS

Obligations

Actions

Marché des Changes

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 28 JUILLET

Liquidation : 24 août
Taux de report : 12,00

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : -0,17 % (1994,66)

Règlement mensuel

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

[illegible]

Actions

[illegible]

Etrangères

[illegible]

Hors-cote (sélection)

[illegible]

Second marché (sélection)

[illegible]

Sicav (sélection) 27 juillet

[illegible]

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 27/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8970	5,8795	5,55	6,05
Ecu	6,6355	6,6340	—	—
Allemagne (100 dm)	341,5000	341,4600	330	350
Belgique (100 F)	16,4585	16,4795	16,05	17,05
Pays-Bas (100 fl)	303,6100	303,7100	291	311
Italie (1000 lires)	3,6745	3,6615	3,50	4
Danemark (100 krd)	87,9800	87,8900	84	92
Irlande (1 iep)	8,2430	8,2450	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,8555	8,7970	8,35	9,15
Grèce (100 drachmes)	2,4800	2,4805	2,69	3,09
Suisse (100 f)	387,8400	387,0700	373	393
Suède (100 krs)	73,3200	73,0400	68	77
Norvège (100 k)	80,1200	80,0300	75	84
Autriche (100 sch)	48,5230	48,5190	47	50
Espagne (100 pes)	4,2580	4,2555	4,10	4,70
Portugal (100 esc)	3,4100	3,4100	3,20	4
Canada (1 $ can)	4,6053	4,5826	4,35	4,80
Japon (100 yens)	5,5423	5,5119	5,20	5,50

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 27/07
Or fin (kilo en barre)	73600	74000
Or fin (en lingot)	73700	74000
Napoléon (20f)	417	421
Pièce Fr (10 f)	398	...
Pièce Suisse (20 f)	417	421
Pièce Latine (20 f)	429	421
Souverain	536	541
Pièce 20 dollars	2505	2700
Pièce 10 dollars	1290	1262,50
Pièce 5 dollars	735	...
Pièce 50 pesos	2750	2770
Pièce 10 florins	440	438

Matif (Marché à terme international de France)

27 juillet 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 71 363

Cours	Mars 94	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	122,50	120,20	119,88
Précédent	122,44	120,24	119,98

CAC 40 A TERME
Volume : 24 182

Cours	Juillet 93	Août 93	Sept. 93
Dernier	1995	2010	2020
Précédent	2005	2021	2032,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi : Pourcentage de variation 31/12 — Mardi : Montant du coupon — Mercredi : Date paiement dernier coupon — Jeudi : Compensation — Vendredi : Quotités de négociation

ABREVIATIONS

B = Bordeaux — Li = Lille — Ly = Lyon — M = Marseille — Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation



Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER PARIS – ILE-DE-FRANCE — FNAIM

Ventes

Guy-Môquet, studio standing, balc. 450 000 F
Rue de la Condamine 2 P tout cft. 550 000 F
Immo. Marcadet 42-51-51-51

Mº PYRÉNÉES, 3 P, 65 m² récent, refait neuf, 1 100 000 F
Immo. Marcadet 42-51-51-51

25 m², A RÉNOVER Mº Marcadet, 220 000 F
Immo. Marcadet 42-51-51-51

SANCOINS (18) 4 000 hab. MAISON DE VILLE, 6 P, s. de bs, WC chauf., cour, jardin garage à 200 m. Px : 430 000 F
M. LAINE. Tél : (1) 48-74-55-26

47 m² + TERRASSE
960 000 F - 42-51-51-51

Achats

VOUS DÉSIREZ VENDRE
un appt avec ou sans cft, adressez-vous à un professionnel FNAIM
Immo. Marcadet 42-51-51-51 FAX 42-55-65-55

Locations

PARIS-PROMO
25, av. HOCHE, 75008-Paris
Locations-Ventes-Gestions pour clients de haut niveau
APPARTS GDE QUALITÉ en meublés et en vides
45-63-25-60 Fax 45-61-10-20

3615 FNAIM

appartements achats

ACHÈTE STUDIO/2 P. PARIS centre dans bon imm. même à rénover. 42-72-54-45

pavillons

ARGENTEUIL.
Pavillon dans quartier calme. Proche gare (15 minutes Saint-Lazare), écoles et commerces. Sur 250 m² de terrain sans vis-à-vis. Salon, cuisine, w.-c., 3 chambres, salle de bains. Garage, sous-sol aménagé (lingerie + atelier). Abri de jardin. Prix : 875 000 F. Tél. : 39-80-48-98 après 18 h 30.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services 43-55-17-50

propriétés

Part. vd. île de Groix (56) belle propriété, ds parc arboré 1 800 m², 300 m plage 140 m² habit. gd séj. 35 m² chem. 3 ch. tt cft. vendu meublé 1 200 000 F (1) 47-76-37-22

Part. vend moulin à Dordives. Prox. A6, 90 km de Paris. Rivière sur 4 ha de terrain. Hab. princ. : 400 m² sur 2 niv., 1 salon : 110 m². 1 cuis. équip., 5 chamb., 3 s. d'eau, 1 salle de billard, 1 biblioth., piscine couverte, tennis, mais. de gardien. Prix : 4 000 000 F (justifié). Tél. : (16) 38-92-74-18

S.O. 30 km nord PAU, prop. agrément et caract., 400 m² hab. 17 pces princ. dt 11 ch. + dépendances, 2,5 hectares pelouse arborée, poss. jusqu'à 5 ha, pisc., fronton. Dir. prop. Tél. : (16) 59-04-70-82.

villas

île d'ELBE (Italie) Soleil 6 pers. Août-Sept. Tél. : 19-32-10-61-10-93

appartements ventes

4º arrdt

HOTEL-DE-VILLE
PLEIN CIEL - SOLEIL - VUE
73 m² + 18 m², terr. calme. Neuf, frais réduits, asc. 2 970 000 F + Parking. 45-72-50-50.

QUAI DES CÉLESTINS 2 P. cft 3º ét., 885 000 F
AIM 42-78-40-04
23, bd Henri-IV

5º arrdt

GOBELINS 142 m²
Balc. terrasse 2 bns 2 boxes configuration de classe stand. ORPI 43-36-17-36.

Rue Rollin sur cour jard. Studio 35 m² refait neuf, 890 000 F. 40-51-06-07

6º arrdt

Mº DUROC, 3-4 p., cuis. équipée, tt cft, parf. ét., calme - 1 750 000 F - 46-48-15-15

7º arrdt

RUE DU BAC – 42-37-57-47 3 P., gd charme, lum., 3º ét., 2 bains, 72 m², 2 050 000 F.

8º arrdt

8º, MADELEINE, BEAU 2 P 46 m², tt cft, expo sud-ouest 5º, asc., 995 000 F. PARTENA – 47-42-07-43

11º arrdt

CIRQUE D'HIVER
2 P. 48 m² bon état, 3º ét., 780 000 F. AIM 42-78-40-04

12º arrdt

DAUMESNIL UNIQUE GDE MAISON 6 P.
cuis., 2 s. de bains, s. d'eau, 2 wc. Parfait état, 4 000 000 AGT BASTILLE – 42-78-10-20

14º arrdt

DENFERT très gd stand. p. de t. studio kitchen. s. d'eau w.c. Idéal étudiant ou pied-à-terre s/square. 450 000 F. 43-35-18-36.

Mairie XIVº
DUPLEX - PLEIN CIEL
Calme, neuf, 110 m² + 50 m² terr., 3 chambres, 2 bains. 3 880 000 F + box double. 45-72-50-50.

Pr. Alésia, except. imm. 87, ét. él. 4 p., 89 m², balc., sol., pk, à sais. - 43-35-18-36

15º arrdt

15º, Mº SÈVRES-LECOURBE 2-3 P., étg élevé, VUE DÉGAGÉE. 1 180 000 F CASSIL RIVE GAUCHE Tél. 45-66-43-43

16º arrdt

16º, IDÉAL INVESTISSEUR AV. MOZART, chambre 10 m², 230 000 F. 47-42-07-43

A SAISIR
CHALGRIN, 80 m² env. 4º ét., 2 000 000 F. Tél. : 47-05-57-36

POMPE 90 m2
RAVISSANT 3 P. 4º, asc. 2 650 000 F - 47-27-84-24

18º arrdt

Mº MARCADET, 2 P, 43 m², récent (1984), cft, 750 000 F. 42-57-79-73 (rép.)

92 Hauts-de-Seine

ASNIÈRES, 150 m pl. Voltaire, 4º, studio 22 m² tt équipé. Cave, cuis., sdb, WC, entrée. Idéal 1º achat ou investis. T. 60-63-47-63

78 - Yvelines

VERSAILLES, Résid. stand. parf. état, appt 100 m² tt cft, prox. comm., transports 39-49-00-45 - Après 20 h

94 Val-de-Marne

NOGENT/CENTRE
A saisir 4 p. duplex + 2 parkings 7/8º étage très ensoleillé Vue exceptionnelle Frais réduits Livraison immédiate Prix : 1 800 000 F
BRÉGUET Tél. 47-58-07-17

locations non meublées offres

Paris

14º Mº PERNETY, 3 P. 63 m². Cft, calme, clair, digicode, 5 500 F. Libre sept. 64-28-52-11.

7º, QUAI VOLTAIRE, RARE SUPERBE 3 P. Carac. 11 000 H.C. PARTENA 42-66-36-53

BEAU 16º 2 PCES
DE 38 A 60 M², à partir de 5 500 F - 47-04-88-18

MADELEINE STUDIO tt cft, clair, calme. 3 600 H.C. PARTENA - 42-66-36-53

Pte d'IVRY à louer F1 3 200 F, F2 4 000 F, F3/dup. 5 200 F, ds im. rén., cal. - 34-86-88-63

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
rech. APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

maisons individuelles

A VENDRE dans le Val-d'Oise (95) Villeron, belle maison individuelle dans impasse résidence. 6 P, poutres en chêne, lambris, cuisine rustique aménagée, cheminée Pierre Roux de Provence avec insert. Sous-sol total, terrain clos 600 m². Prix: 1 400 000 F.
Frais notaire réduits. Tél. après 20 h : 34-72-32-94

terrains

IDÉAL INVESTISSEMENT A CALVI (Haute-Corse)
vend 9 286 m² constructibles (COS 0,20 pour villas ou COS 0,30 pour hôtel touristique ou 0,30 pour immeuble) à 5 mn mer. Prix: 170 F le m². Conviendrait à particulier ou promoteur. Tél. : (16-1) 43-42-20-54.

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles », écrit le guide *Paris pas cher*. Tous bijoux, or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle bd des Italiens, 4, rue Ch.-d'Antin. Magasin à l'ÉTOILE : 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix.

Vacances, tourisme, loisirs

Camping espagnol sur la côte. Sobarte places. Quinze jours, 3 300 F. Cours d'espagnol, voile, pension compl., bungalow. Apdo. 228. 30201 Cartagena - Esp.

PALAVAS-LES-FLOTS (34250), loue août 12 000 F, vil. T. 3, Marloes Trevot. Tél. : (16) 61-95-80-73

capitaux propositions commerciales

Producteur allemand d'articles haut de gamme ch. représentation-importateur établi pour les marchés : ménage, sports et loisirs, cosmét., pharmacie, médecins, hôpitaux, etc. MULTI-MED GmbH Paulusstr. 27-31, 33428 Harsewinkel (allemand) Tél. 1949/5247-1854, Fax - 10351.

bateaux

Particulier vend bateau pneumatique CACTUS II (4,50 m) Année 79. T.B.E. 6 pers. Moteur YAMAHA 40 CV Prix 20 000 F à débattre Tél. : 49-59-87-00

deux-roues

Part. vd Harley-Davidson 1 340 cm³, 1990, 13 000 km + 40 000 F d'options, bon état. Prix 110 000 F. Tél. dom. ap. 20 h. 42-54-67-27 Tél. bur., 45-22-51-19

automobiles

ventes

de 5 à 7 CV

A vendre R5 GTL 1984 très bon état général pneus neufs 100 000 km 12 000 F
Tél. bureau : 49-32-77-85 Tél. domicile : 64-30-68-94.

LE MONDE DES CARRIÈRES

UN INSTITUT DU C.N.R.S. recrute
UN INGÉNIEUR AUTOMATICIEN
Responsable des asservissements du télescope solaire THEMIS.
Profil : Ingénieur grande école spécialiste des techniques liées aux asservissements (automatique, électronique et informatique temps réel) avec 1re expérience industrielle.
Lieu de travail : Paris Orsay (91) puis site définitif du télescope (îles Canaries). Adresser lettre + CV à M. RAVAUT, INSI-Division technique, 77, av. Denfert-Rochereau, 75014 PARIS.

DIRECTEUR MUSICAL
pour septembre 1994.
Pour connaître les modalités d'inscription, les candidats doivent s'adresser à : L'ASSOCIATION POUR LE JAZZ EN ORCHESTRE NATIONAL, PARC DE LA VILLETTE, 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 PARIS. Tél. : (16-1) 42-01-19-52.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE CONSEIL EN MANAGEMENT EXPANSION DE NOTRE ÉQUIPE TÉLÉMARKETING
Une opportunité exceptionnelle au sein d'une société internationale de conseil en management renforçant sa structure télémarketing pour des professionnels du télémarketing ayant de réelles aptitudes de communication. Les candidats ou candidates doivent pouvoir justifier d'une expérience dans ce domaine et être capables de communiquer avec les décideurs d'entreprises, l'anglais est indispensable.
Les postes sont à pourvoir à Paris, la rémunération comprend un fixe ainsi qu'une structure de commission pouvant atteindre
300 000 F/AN
Si vous êtes disponible immédiatement et si votre profil correspond à nos exigences, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à :
RÉF. : TM/LM/1493 LITCHFIELD ASSOCIATES BV KRUISWEG 825A, 2132 NG HOOFDDORP THE NETHERLANDS FAX : 31. 2503 28737

DEMANDES D'EMPLOI

H. 37 ans, 15 ans exp. cherche poste CHAUFFEUR-LIVREUR Permis VL, Paris et rég. paris. Et. ttes propos. Tél. : 48-47-80-27 (répondeur)

H. 47 a., sportif et fonceur, ing. CNAM en informat., ayant exercé la fonction de PDG de Stés dispo., peut s'investir rapid. ds ttes opport. intér. Fax : (16) 67-64-64-76 Tél. : (16) 67-64-64-93

J.F. bac + 2 comptable rech. employeur pr contr. qualif. 2 ans en vue DECF. Pr tous renseignements, tél. : 60-84-42-81.

INGÉNIEUR universitaire 3º cycle, 37 ans ÉLECTRONIQUE INFORMATIQUE :
- Maîtrise d'œuvre.
- Conduite de projet.
- Gestion des hommes.
- 10 années d'expérience.
Tél. : 45-93-33-49

Traductrice français, allemand, anglais, japonais et tchèque, diplômée à Genève, actuellement au Japon, cherche poste à plein temps ou free-lance au Japon ou en Europe. Traduction ou autre domaine. Faire offres s. chiffre 22-350113 à Publicitas CH-1002 Lausanne.

TRADUCTRICE RÉDACTRICE (français, anglais, espagnol) généraliste et technique (informatique), avec expérience en Communication (presse d'entreprise, organisation d'événements) et en Documentation, cherche poste à responsabilités, Paris ou banlieue Ouest. Etudierait également propositions pour travail en free-lance. TÉL. : 30-40-15-66

J.F. 28 ans ch. poste stable mi-temps. Hôtesse stand. exp. Secrét. TTX. 48-09-34-26.

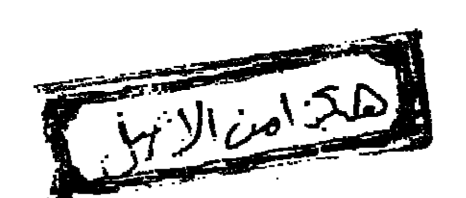
LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
9º ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 102 m², 3º étage	21, rue Condorcet PHÉNIX GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	8 665 + 885 6 166
12º ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 58 m², 8º étage parking	66-68, cours de Vincennes PHÉNIX GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	4 945 + 863 3 518
13º ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 95 m², 5º étage parking	72, rue de la Glacière PHÉNIX GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	7 992 + 710 5 687
3-4 PIÈCES 96 m², 3º étage dr. parking	27-29, avenue Stéphen-Pichon GCI - 40-16-28-70 Frais d'actes	7 200 + 1 840 346
14º ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 65 m², 2º étage parking	47, rue Froidevaux PHÉNIX GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	6 710 + 1 218 4 774
16º ARRONDISSEMENT		
4-5 PIÈCES 153 m², 2º étage	114, avenue Mozart SAGGEL VENDOME 47-42-44-44 Frais de commission	16 800 + 1 210 12 096
17º ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 83 m², 5º étage	9, rue des Dardanelles GCI - 40-16-28-71 Frais d'actes	7 800 + 1 351,40 395,68
4-5 PIÈCES 147 m², 1ºʳ étage	124, rue de Tocqueville SAGGEL VENDOME 47-42-44-44 Frais de commission	13 547 + 2 713 9 754
18º ARRONDISSEMENT		
STUDIO 30 m², 4º étage parking	110, rue Marcadet PHÉNIX GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	2 900 + 680 2 063
20º ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 52 m², 2º étage poss. park.	51, rue Planchat CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	4 490 + 450 3 503
3 PIÈCES 70 m² + terr. 1ºʳ étage, poss. park.	51, rue Planchat CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 980 + 600 4 576
4 PIÈCES Duplex 80 m² terr., poss. park.	51, rue Planchat CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	7 800 + 780 5 886
4-5 PIÈCES 120 m² + terr. 4º étage, poss. park.	51, rue Planchat CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	11 700 + 1 170 8 694
3 PIÈCES 65 m², 7º étage parking	54, rue Saint-Fargeau SAGGEL VENDOME 42-66-61-05 Frais de commission	5 350 + 1 016 3 852
78 – YVELINES		
PAVILLON 4 PIÈCES 101 m² parking	VILLEPREUX 53, av. de la Croix-du-Moyne AGIFRANCE - 30-44-01-13 Frais de commission	6 113 + 294,82 4 350
92 – HAUTS-DE-SEINE		
3 PIÈCES 68 m², 3º étage, parking	LEVALLOIS - ILE DE LA JATTE 7, allée Claude-Monet PHÉNIX GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	6 600 + 600 4 696
4 PIÈCES 89 m², 11º étage, parking	SAINT-CLOUD 6, square Ste-Clotilde PHÉNIX GESTION 44-86-45-45 Frais de commission	7 375 + 875 5 176
3 PIÈCES 103 m², 4º étage	SAINT-CLOUD 30, rue du Calvaire AGIFRANCE – 49-03-43-03 Frais de commission	11 238 + 1 964 7 997
2-3 PIÈCES 51 m², 6º étage parking	BOULOGNE 229, boulevard Jean-Jaurès GCI - 40-16-28-71 Honoraires de rédaction	5 100 + 410 283
2-3 PIÈCES 73 m², 5º étage parking	NEUILLY-SUR-SEINE 4-8, avenue de Breteville SAGGEL VENDOME 47-42-44-44 Frais de commission	8 395 + 1 702 6 044
STUDIO 47 m², rez-de-chaussée	NEUILLY-SUR-SEINE 5, bd Richard-Wallace AGIFRANCE - 49-03-43-78 Frais de commission	4 892 + 754 3 830
6 PIÈCES 120 m², 6º étage	COURBEVOIE 42, terrasse de l'Iris AGIFRANCE - 49-03-43-83 Frais de commission	7 100 + 2 245 5 053
93 - SEINE-SAINT-DENIS		
STUDIO 23 m², 3º étage	MONTREUIL 70, rue de Lagny GCI - 40-16-28-70 Frais d'actes	2 080 + 380 192

La rubrique « Locations des Institutionnels » a été réalisée avec la participation de

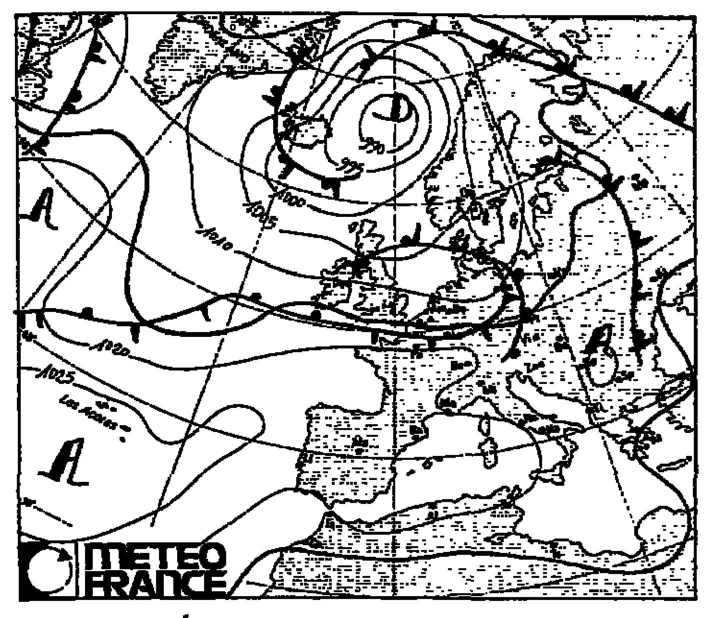




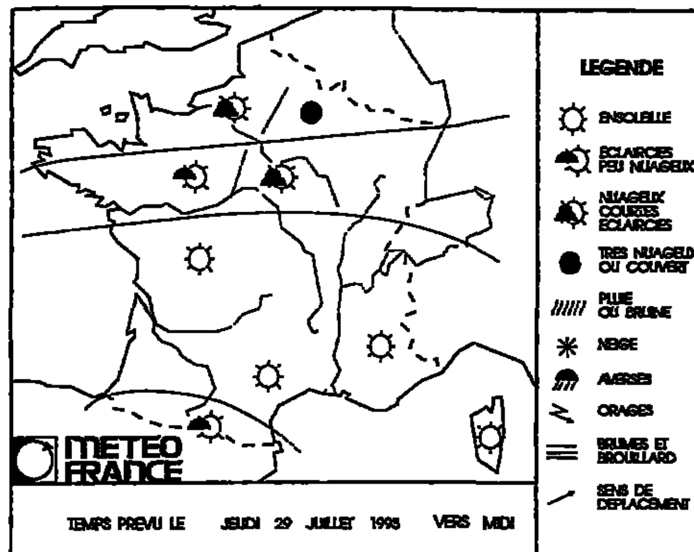


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28 JUILLET A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 29 JUILLET 1993



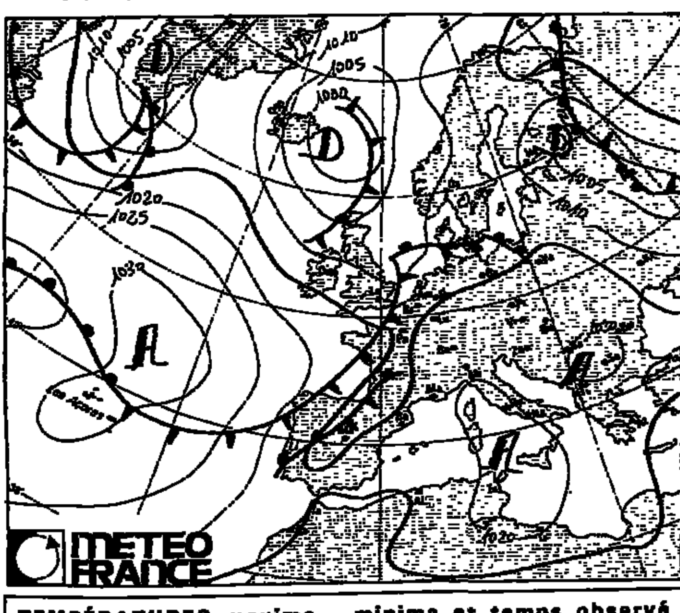
Jeudi : Temps chaud au sud, nuageux au nord. – Pour le quart supérieur du pays, au nord d'une ligne Rennes/Paris/Nancy, cette journée de jeudi sera une fois encore bien grise. Les nuages apporteront même quelques gouttes, il s'agira plutôt de pluies éparses ou de bruines. Le vent d'ouest soufflera toujours, mais il faiblira par rapport à mercredi, ne dépassant plus 50 km/heure en pointes sur les côtes de la Manche.

Plus au sud de cette zone de pluies, jusqu'à La Roche-sur-Yon/Besançon, les nuages seront encore nombreux, mais le ciel sera plus lumineux, et les éclaircies pourront parfois être assez belles. Pour ces régions, la journée de jeudi sera marquée par le retour (temporaire) du soleil.

Une fois n'est pas coutume, le sud de la Loire pourra profiter d'une belle journée, avec un ciel presque clair déjà au lever du jour. Toutefois, dans l'après-midi, des nuages « bourgeonneront » dans un premier temps sur les Pyrénées ; au fil des heures, les reliefs des Alpes se chargeront également un peu plus. Le temps deviendra lourd, et quelques coups de tonnerre isolés seront possibles en soirée.

Les températures matinales seront douces, s'étageant généralement entre 15 et 17 degrés, sauf dans le centre-est et sur le pourtour méditerranéen, où il fera respectivement 18 et 20 degrés. Dans l'après-midi, exceptées les côtes de la Manche qui ne dépasseront pas 19 degrés sous les nuages, les autres régions bénéficieront de température à présent supérieures aux normales. Du nord au sud, le thermomètre affichera graduellement de 26 à 33 degrés, avec une petite pointe à 36 degrés dans l'arrière-pays provençal ! Toutefois, avec le régime de brises, le littoral méditerranéen ne dépassera pas 28 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 30 JUILLET 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 28-7-1993

Valeurs extrêmes relevées entre le 27-7-1993 à 18 heures TUC et le 28-7-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	25	15	D
BIARRITZ	24	16	D
BORDEAUX	27	15	D
BOURGES	23	15	D
BREST	18	16	C
CAEN	21	16	P
CHERBOURG	18	16	P
CLERMONT-FER.	26	14	D
DIJON	26	18	C
GRENOBLE	28	14	D
LILLE	18	16	C
LIMOGES	22	14	D
LYON	26	18	N
MARSEILLE	30	20	D
NANCY	22	17	C
NANTES	20	16	C
NICE	26	19	D
PARIS-MONTS.	21	17	C
PAU	26	16	D
PERPIGNAN	32	18	D
POINTE-A-PITRE	33	24	N
RENNES	20	17	C
ST-ETIENNE	25	14	D
STRASBOURG	23	16	P
TOULOUSE	25	14	D
TOURS	23	16	N

ÉTRANGER			
ALGER	28	18	D
AMSTERDAM	18	17	C
ATHÈNES	31	22	D
BANGKOK	37	23	N
BARCELONE	27	20	D
BELGRADE	23	13	D
BERLIN	16	14	P
BRUXELLES	17	16	C
LE CAIRE	35	22	N
COPENHAGUE	18	11	C
DAKAR	31	25	D
GENÈVE	26	18	N
ISTANBUL	28	20	D
JÉRUSALEM	30	18	D
LISBONNE	36	22	D
LONDRES	20	16	C
LOS ANGELES	20	18	C
LUXEMBOURG	19	14	P
MADRID	36	18	D
MARRAKECH	45	27	D
MEXICO	22	–	–
MILAN	26	13	D
MONTRÉAL	23	18	N
MOSCOU	24	17	C
NAIROBI	24	7	D
NEW-DELHI	35	–	D
NEW-YORK	30	21	D
PALMA-DE-MAJ.	23	17	D
PÉKIN	29	21	N
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	27	18	D
HONGKONG	–	–	–
SÉVILLE	–	–	–
SINGAPOUR	29	25	C
STOCKHOLM	19	10	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	32	25	N
TUNIS	32	20	D
VARSOVIE	21	13	P
VENISE	27	18	N
VIENNE	24	15	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

Bistrot

RIEN n'est plus instructif que le zinc d'un bar fréquenté lorsqu'il s'agit de siroter la quintessence d'un journal télévisé. Chaque image y devient, par la grâce des commentaires spontanés, une leçon de philosophie.

Cinq exemples tirés des actualités de mardi soir :

1. Les canons d'Israël pilonnent le Liban. Les canonniers expliquent qu'ils ne font que se défendre ; les canonnés démontrent qu'ils se font agresser ; de part et d'autre des innocents se font tuer. Moralité : le canon est un obstacle au bonheur de l'homme.

2. Dans les mêmes parages, un ayatollah tiré à quatre épingles se réjouit doctement que de vaillants croisés de sa foi fassent le nécessaire pour empêcher la conclusion d'une paix qu'ils jugent scélérate. Moralité : la religion est un facteur de division.

3. En France, nous dépensons des milliards et des milliards au Loto et au PMU dans l'espoir de gagner de quoi faire du tourisme en Turquie, au risque d'ailleurs d'un séjour gratuit chez d'autres combattants d'une autre foi, à moins que ce ne soit la même... Et pendant ce temps, au Népal, en Inde, des millions d'hommes, de femmes, d'enfants croupissent dans les inondations et le silence assourdissant des ténors de la messe humanitaire, sans doute en vacances à la plage. Deduction : les petites cagnottes sont devenues plus importantes que les vies humaines.

4. Au Sénégal, il existe encore quelques-uns de ces légendaires tirailleurs qui payèrent de leur sang la libération de la France, parlent de la cathédrale de Strasbourg avec des sanglots dans la voix et s'étonnent encore que la mère patrie de leur jeunesse tarde à verser leurs arriérés de soldes. Conclusion : sous toutes les latitudes l'esprit patriotique est source d'aveuglement.

5. A Lyon, quand on est convoqué au palais de justice pour y être mis en examen, on s'y rend en promenade, en plaisantant, le long des trottoirs, avec les caméras. Au Brésil, où les « escadrons de la mort » nettoient les trottoirs en assassinant, les « enfants des rues » qui servent de gibier ne se promènent plus, même chez les juges, que le visage caché sous des couvertures. Il arrive parfois que certains policiers leur donnent la main. C'est tellement rare qu'on en fait alors, comme mardi soir, un gros plan. Mais eux ne le savent pas. Ils ne veulent plus voir le monde qui les entoure. Ils fuient surtout la télévision dont les images facilitent parfois le choix des nouvelles cibles. Ces gosses ont-ils raison ? La peur de la caméra est-elle le commencement de la sagesse ?

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 28 juillet

TF 1

20.40 Sport : Football. Match amical, France-Russie.
22.35 Sport : Boxe. Championnat du monde WBO des super-coq : Duke McKenzie (Grande-Bretagne)-Daniel Jiminez (Porto-Rico), à Lewisham (Grande-Bretagne) ; Spécial Henry Wharton, champion de Grande-Bretagne ; Championnat du Commonwealth des mi-lourds : Michael Gale (G.-B.)-Brent Kosoloski (Canada).
23.45 Documentaire : Histoires naturelles.
0.40 Journal et Météo.

FRANCE 2

20.50 Jeu : Fort Boyard.
22.25 Première ligne. La Montée au pouvoir des femmes. *Les femmes et la politique. Deux des trois volets du documentaire de Guylaine Guidez.*
0.15 Journal et Météo.
0.35 Magazine : Le Cercle de minuit.

FRANCE 3

20.45 Magazine : La Marche du siècle. La légende de l'eau. Invités : Francis Le Guen, spéléonaute ; José Reymond, ancien berger ; Muriel Hermine ; Daniel Goujet, professeur de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle ; Guillemette Andreu, professeur d'épigraphie à l'école du Louvre ; Hervé Maneglier, auteur de *Histoire de l'eau, du mythe à la pollution* ; Reportage : Portraits de Loire.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Série : Les Mystères de l'Ouest.
23.45 Magazine : Aléas.
0.40 Continentales.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Rebel. □ Film australo-américain de Michael Jenkins (1985).
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Solo pour deux. □ Film américain de Carl Reiner (1984) (v.o.).
0.05 Cinéma : *Confidences pour confidences.* ■■ Film français de Pascal Thomas (1978).

ARTE

20.40 Documentaire : Börtz, Bergman et « les Bacchantes ». *Reportage sur Ingmar Bergman au travail.*
21.40 Opéra : Les Bacchantes. De Daniel Börtz, d'après Euripide. *Adaptation résolument moderne de la tragédie d'Euripide par Bergman.*
23.55 Documentaire : E(u)rotisme sans frontières.

M 6

20.45 Téléfilm : La Belle et le Flambeur. *Un joueur professionnel se porte au secours de la directrice d'un casino.*
22.30 Série : Mission impossible.
23.30 Magazine : Vénus.
0.00 Six minutes première heure.
0.10 Magazine : Etat de choc.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. La langue des cours de récré.
21.32 Communauté des radios publiques de langue française. Jeux d'enfants.
22.40 Les Nuits magnétiques. Un secret mal gardé : le Journal intime. 2. Afin que chaque instant ne soit pas un naufrage.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Paul Veyne (1).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert (version discographique). Extraits de *Daphné*, de *R. Strauss*, dir. : *Karl Böhm* ; Le Nain, ou l'anniversaire de l'infante, de Zemlinsky, par le Chœur de chambre de Rias, l'Orchestre symphonique de la radio de Berlin, dir. : Gert Albrecht.
22.00 Récital (donné le 20 octobre 1992 à Radio-France) : Impressions, atmosphères et souvenirs, de Fibich ; Images poétiques op. 85, de Dvorak ; Danses tchèques, de Smetana, par Radoslav Kvapil, piano.
23.30 Concert. Plain-temps, de Parmegiani.
0.35 Bleu nuit. Festival de Montpellier.

Jeudi 29 juillet

TF 1

15.30 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.25 Jeu : Une famille en or.
16.55 Club Dorothée vacances.
18.05 Série : Chips.
18.55 Série : Premiers baisers.
19.25 Série : Hélène et les garçons.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Feuilleton : Les oiseaux se cachent pour mourir. De Daryl Duke (4e épisode). *Meggie doit se rendre à l'évidence : Ralph, ordonné évêque, est toujours l'amour de sa vie... Rediffusion.*
22.30 Série : Les Dessous de Palm Beach. Coupes au rasoir. *Double meurtre dans les beaux quartiers.*
23.25 Série : Dans la chaleur de la nuit. L'Héritage des deux sœurs.
0.15 Journal et Météo.

FRANCE 2

15.20 Série : Les deux font la paire.
16.10 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.35 Série : L'Equipée du Poney Express.
17.20 Magazine : Giga.
18.30 Série : Riptide.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
20.00 *Journal, Journal des courses et Météo.*
20.45 Documentaire : Notre télévision. De Pierre Tchernia. 3. Les jeux sont faits. *Des jeux d'hier à ceux d'aujourd'hui.*
21.40 Documentaire : Les Inventions de la vie. De Jean-Pierre Cuny. 3. Le Prédateur des prédateurs. *Les proies ont aussi des moyens de défense...*
22.05 Téléfilm : Le Gâchis. De Franco Rossi (1re partie). *Intrigues à Florence, à la Belle Epoque.*
23.35 Journal et Météo.
23.55 Magazine : Le Cercle de minuit. Au Festival d'Avignon.

FRANCE 3

15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Variétés : 40e à l'ombre. En direct d'Arcachon. Avec Jeane Manson, Rachid Ferrache.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Feuilleton : Une famille pas comme les autres (18e épisode).
20.35 Jeu : Hugodélire.
20.45 Cinéma : Les Dents de la mer 2. ■ Film américain de Jeannot Szwarc (1978).
22.45 Journal et Météo.
23.15 Cinéma : La Maison de Jeanne. ■ Film français de Magali Clément (1987).
0.40 Continentales.

CANAL PLUS

15.45 Cinéma : Cabo Blanco. □ Film américain de Jack Lee Thompson (1979).
17.15 Documentaire : Les Veilleurs de la nuit.
17.40 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Série animée : Batman.
18.55 Le Top.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Nulle part ailleurs. Les meilleurs moments.
20.35 Cinéma : Le Prince de Pennsylvanie. ■ Film américain de Ron Nyswaner (1988).
22.05 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Arachnophobie. ■ Film américain de Frank Marshall (1990) (v.o.).
0.00 Cinéma : L'Avare. ■ *Film italien de Tonino Cervi (1990) (v.o.).*

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : Une saison en Hakkari. ■ Film turc d'Erden Kiral (1982, rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre. Immendorf/Blixa Bargard.
19.30 Documentaire : Les Anges des bidonvilles.
20.00 Documentaire : Arlo Guthrie. Où sont les fleurs d'antan ?
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Champs de bataille, champs d'honneur ?
20.41 Documentaire : Mémorial, voyage au no man's land. Série de Manfred Hulverscheidt (et à 22.00, 22.55, 23.40, 0.15). *La terre entière est-elle devenue un champ de bataille ou bien les champs de bataille sont-ils devenus des zones géométriques où tombent des missiles de grande portée ?*
20.50 Téléfilm : Culloden. *Le fameux film de Peter Watkins qui remit violemment en question l'interprétation légendaire de cette bataille.*
22.10 Documentaire : Verdun 1916. *Déroulement politique et militaire de la bataille*
23.10 Documentaire : Réflexions sur Stalingrad. *Stalingrad est devenue un mythe. Pourquoi ? Avec des témoignages de survivants.*
23.50 Documentaire : Stratégie mortelle. Des Malouines à la guerre du Golfe.

M 6

13.55 Magazine : Destination vacances.
17.05 Variétés : Multitop.
17.35 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : O'Hara.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Météo 6.
20.45 Téléfilm : La Panthère contre le crime. De Brian Trenchard-Smith. *Une équipe de super-combattants au sein de la secte des Panthères.*
22.20 Série : La Maison de tous les cauchemars. A 22.25, L'Aigle des Carpates ; A 23.20, Le Gardien des abysses.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Les Fumées bleues, de Jean-Pierre Kremer (rediff.).
21.30 Profils perdus. Oscure Botteghe (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Un secret mal gardé : le Journal intime. 3. Autour d'Eric et Roland.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Paul Veyne (2).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert (donné le 6 septembre 1992 lors du Festival de Berlin) : Les Fresques de Piero della Francesca, de Martinu ; Porta coeli, de Slavicky ; Symphonie no 6 en ré majeur, de Dvorak, par la Philharmonie tchèque, dir. : Jiri Belohlavek.
22.00 Concert (donné le 4 mai à Radio-France) : Trois chansons basques, de Durey ; Les soirées de Pétrograd op. 55, de Milhaud ; Deux poèmes chinois, de Roussel ; Six poésies de Jean Cocteau, de Honegger ; Cinq poèmes de Max Jacob, de Poulenc ; Poème du journal intime de Léo Latil, de Milhaud ; Les Animaux et leurs hommes, de Sauguet ; Six chansons française, de Tailleferre ; Chansons gaillardes, de Poulenc, par Florence Katz, mezzo-soprano, Jean-François Gardeil, baryton, Billy Eidi, piano.
0.35 Bleu nuit. Festival de Montpellier.

Le Monde

Malgré un accord de principe sur la maîtrise des dépenses de santé

Les syndicats médicaux et les caisses d'assurance-maladie suspendent les négociations sur la convention médicale

Les représentants des trois caisses nationales d'assurance-maladie (CNAMTS, CANAM, MSA) et des quatre syndicats de médecins (CSMF, FMF, SML et MG-France) ont finalement décidé, dans la nuit du mardi 27 au mercredi 28 juillet, de suspendre jusqu'au 31 août les négociations entamées le 7 juillet, sans réussir à se mettre d'accord sur une nouvelle convention médicale. Seul un *« document de sept pages »* relatif à la maîtrise des dépenses de santé a pu être *« acté »* par tous les participants. Ce texte sera donc le seul à être transmis au gouvernement avant l'expiration de son ultimatum du 31 juillet.

Après cinq séances et plus de soixante heures de discussions entre les caisses d'assurance-maladie et les syndicats de médecins, le bilan paraît décidément bien maigre au regard des intentions affichées par les deux parties au début des négociations. Au fil des heures, les velléités de signature d'une convention médicale en bonne et due forme avant le 31 juillet se sont, en effet, réduites telle une peau de chagrin. Et, après la suspension des discussions jusqu'au 31 août, décidée dans la nuit du 27 au 28 juillet, les négociateurs n'ont à présenter au gouvernement qu'un *« document de sept pages sur la maîtrise des dépenses de santé acté par tous les syndicats médicaux »*.

Encore ce document se garde-t-il bien de trancher entre les différences d'approche manifestées sur ce dossier par la CSMF, la FMF et le SML, d'une part, et le syndicat MG-France d'autre part (*le Monde* du 28 juillet). La copie qui sera remise au gouvernement retient certes vingt-quatre thèmes qui serviront de base à l'élaboration, d'ici le 30 septembre, de *« références médicales »* que les médecins devront respecter en 1994 sous peine de sanctions financières graduées.

« Des objectifs prévisionnels d'évolution des dépenses médicales » portant sur les honoraires et les prescriptions seront également fixés *« avant le 15 décembre »*. Mais pour définir ces objectifs, le texte se contente d'affirmer que les négociateurs des *« contrats locaux de maîtrise »* s'appuieront sur *« l'impact »* attendu de ces références et sur *« la définition d'un taux référentiel des dépenses médicales »*.

L'ultimatum de Simone Veil

Autrement dit, rien dans ce document ne permet encore de garantir que les économies effectivement réalisées par le corps médical seront à la hauteur de celles attendues par le gouvernement, à savoir 10,7 milliards de francs. D'autant que les négociateurs n'ont pas réussi à se mettre d'accord non plus sur les autres dispositifs susceptibles d'étayer la bonne volonté des deux parties. Syndicats et caisses s'opposent toujours en effet sur l'exploitation, paritaire ou non, des données issues du *« codage des actes »*, le mécanisme censé permettre aux caisses de détecter informatiquement – par *« codage »* des prescriptions et des pathologies – les manquements éventuels des praticiens vis-à-vis des références médicales.

Autre point laissé en suspens, celui de la coordination des soins entre généralistes et spécialistes. Représentatifs des seuls généralistes, MG-France proposait, en effet, de diminuer le remboursement des patients qui iraient consulter un spécialiste sans être passé préalablement par un médecin généraliste. Une solution rejetée par les trois autres syndicats médicaux, représentatifs des spécialistes et des généralistes.

Estimant que les 10,7 milliards de francs d'économies réclamées par le gouvernement dès 1994 *« ne seront pas possibles sans coordination de soins »*, Daniel Bouton, président de MG-France, s'est déclaré *« navré »* par l'échec des négociations sur ce point : *« Cela pourra laisser l'impression aux assurés sociaux*, a-t-il affirmé, *que, finalement, les médecins libéraux s'en sortent toujours très bien et que ce sont toujours les assurés sociaux qui payent et qu'il y a toujours une bonne raison pour arriver à un échec des négociations conventionnelles. »*

Reste à savoir maintenant si Simone Veil, qui avait menacé les syndicats et les caisses de tirer, au nom du gouvernement, *« les inévitables conséquences »* d'un échec de ces négociations, se contentera du document qui va lui être remis. La marge de manœuvre du ministre des affaires sociales semble bien étroite. Mme Veil pourrait en effet être tentée de sévir dans la mesure où l'échec de ces négociations conventionnelles intervient au moment même où l'essentiel des mesures de son plan d'économies de 32,2 milliards de francs, touchant les assurés sociaux, entrent en application le 1er août.

Mais pour éviter de trop mécontenter une partie de sa majorité UDF-RPR, sensible aux arguments des syndicats médicaux, Mme Veil pourrait aussi laisser les médecins et les caisses aller jusqu'au bout de leur logique. Quitte à déboucher sur un nouveau faux-semblant...

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

Un rapport de l'IGAS sur les greffes de rein

Un spécialiste de néphrologie de l'hôpital Tenon est accusé de ne pas avoir respecté la loi sur les prélèvements d'organes

L'enquête actuellement menée par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur les transplantations d'organes dans les hôpitaux parisiens a mis en lumière une série d'infractions à l'hôpital Tenon. Il apparaît notamment que l'un des chefs de service de néphrologie, le professeur Jean-Daniel Sraer, n'a pas respecté la loi sur les prélèvements d'organes. Selon France-Transplant, ce médecin ou ses collaborateurs signaient eux-mêmes les certificats de décès des personnes hospitalisées dans leur service et en situation de coma dépassé, les organes prélevés pouvant ensuite être greffés par d'autres praticiens sur les patients inscrits sur la liste d'attente du professeur Sraer.

L'actuelle mission de l'IGAS fait suite à un premier rapport sur les transplantations d'organes qui dénonçait la proportion élevée de greffes réalisées, en France, sur des malades étrangers (*le Monde* du 4 juin 1992). Il était alors apparu des irrégularités dans la pratique des greffes effectuées dans certains hôpitaux parisiens. Un rapport préliminaire concernant l'hôpital Tenon, dont certains extraits sont publiés dans *le Canard enchaîné* du 28 juillet, fait actuellement l'objet d'une procédure contradictoire.

L'IGAS révèle l'existence, à Tenon, d'une double liste des malades en attente de greffe, comportant le nom de patients *« appelés à être transplantés »* dans des services d'autres hôpitaux de Paris *« non autorisés »* à pratiquer ce type d'intervention. Un réseau aurait ainsi été constitué à partir de Tenon, depuis 1990, et ce *« en toute illégalité »*, incluant les services d'autres hôpitaux parisiens (Trousseau, Saint-Antoine, Beaujon, Rothschild) non habilités à effectuer des greffes de rein.

Selon le rapport, les deux listes d'attente de Tenon étaient *« répertoriées à France-Transplant »*. Cette association est accusée par l'IGAS de ne pas avoir remédié à cette pratique et d'avoir laissé effectuer des greffes dans des sites non autorisés. Les inspecteurs soulignent le *« traitement inégalitaire »* des madades devant la greffe, et remarquent qu'un patient venu consulter le professeur Sraer a pu être *« greffé le jour même de son inscription »* sur la liste d'attente.

« L'étude des dossiers de sujets prélevés entre mars 1991 et novembre 1992 fait apparaître de graves irrégularités et des négligences », relève encore l'IGAS. Au siège de l'association France-Transplant, on explique avoir connaissance des observations et des critiques formulées par l'IGAS. Les responsables de cette association précisent qu'ils adresseront prochainement à l'IGAS leurs réponses aux différents problèmes soulevés. Pour France-Transplant, la plupart des anomalies observées tiennent à la spécificité du tissu hospitalier parisien et à certains accords passés entre des chefs de service d'hôpitaux différents. Diverses mesures sont étudiées pour régulariser cette situation.

« Un comportement non éthique »

France-Transplant dénonce d'autre part une pratique révélée par le rapport de l'IGAS. *« Nous avons découvert à la lecture de ce rapport que le professeur Jean-Daniel Sraer pouvait lui-même signer les certificats de décès des personnes hospitalisées dans son service et en situation de coma dépassé*, nous a déclaré Pierre Kormann, directeur administratif de France-Transplant. *Ces certificats étaient cosignés par la direction administrative de l'hôpital. Cette situation est formellement interdite par la loi. Il s'agit pour nous d'un comportement non éthique. Nous avons demandé au professeur Sraer de mettre un terme à cette pratique et nous réfléchissons à la possibilité d'une sanction. »*

Le décret d'application de la loi Caillavet, daté du 31 mars 1978, prévoit en effet, sous le chapitre « Modalités et procédure de constatation de la mort », qu' *« en cas de prélèvement à des fins thérapeutiques, les médecins appartenant à l'équipe qui effectuera le prélèvement ou à celle qui procédera à la greffe ne peuvent participer au constat »* de décès. Dans une circulaire du 3 avril 1978, Simone Veil, alors ministre de la santé et de la sécurité sociale, précisait : *« Il importe de veiller à la stricte application de ces prescriptions. »*

J.-Y. N.

Les policiers grenoblois arrêtent quatre hommes qui avaient transformé en torche vivante un présumé cambrioleur

GRENOBLE

de notre correspondant

Après une semaine d'enquête, les policiers de l'antenne grenobloise du service régional de police judiciaire sont parvenus à expliquer l'étrange comportement d'un homme de vingt-trois ans, Bienvenu Sanchez, qui était arrivé à la Clinique mutualiste de Grenoble, au volant de son automobile, très grièvement brûlé. Avant de tomber dans le coma, il avait seulement pu dire aux médecins qui le reçurent : *« Des fous m'ont aspergé d'essence, puis ils ont mis le feu. »* La victime, qui n'a pas repris conscience depuis, a été transportée au service des grands brûlés de l'hôpital Edouard-Herriot, à Lyon. Selon les médecins, *« le pronostic vital demeure toujours réservé »*, l'homme étant brûlé au troisième degré sur 80 % du corps.

Les investigations policières ont permis de comprendre les circonstances du drame. Bienvenu Sanchez était soupçonné d'avoir commis un cambriolage, il y a plusieurs mois, dans un appartement situé dans la banlieue de Grenoble, et d'avoir dérobé pour 100 000 F d'objets personnels ainsi que du mobilier. Plusieurs parents et amis de la victime du vol s'étaient organisés pour le filer et l'enlever discrètement *« pour le faire parler »*.

« Une intimidation trop poussée »

Au bout de trois semaines, ils l'interceptèrent, le 20 juillet, puis le conduisirent dans un lieu désert de l'agglomération grenobloise, appelé Combechaude, où ils tentèrent en vain de le faire avouer, en l'aspergeant d'essence et en le menaçant d'un briquet. Selon les policiers du SRPJ, *« une intimidation trop poussée ou un mauvais geste »* aurait été à l'origine de l'embrasement.

Probablement pris de panique, les quatre tortionnaires, Franck Machetel, Georges Granger, Abilio et Manuel Fernandez, tentèrent d'arrêter le feu. L'un d'eux fut d'ailleurs brûlé à la poitrine et aux mains. Finalement ils reconduisirent à sa voiture leur victime qui, malgré ses très graves blessures, a réussi à effectuer, seule au volant, les 3 kilomètres qui la séparaient de la clinique la plus proche.

Les auteurs de cette agression ont été présentés au parquet de Grenoble, mardi 27 juillet. Ils ont été mis en examen pour tentative d'assassinat et ont été placés sous mandat de dépôt à la prison de Varces.

CLAUDE FRANCILLON

Tout en affirmant son soutien au gouvernement

Philippe Vasseur (PR) énumère les « dangers » de la rentrée

Philippe Vasseur, secrétaire général du Parti républicain (PR), a expliqué, mardi 27 juillet, qu'un *« soutien clair et sans équivoque au gouvernement »* n'est nullement contradictoire avec la volonté de son parti de *« faire ressortir son identité »*. Ce double engagement fait même la *« spécificité »* de son parti, a précisé M. Vasseur, en faisant allusion aux dissensions internes au RPR, qui, lui, éprouve davantage de difficulté à concilier l'affirmation de son « identité » et l'appui au gouvernement.

La cohésion de la majorité est d'autant plus nécessaire, selon le député du Pas-de-Calais, qu'il redoute une *« rentrée de tous les dangers »* : un *« danger économique avec, notamment, l'épreuve de vérité du budget 1994 »* ; des *« dangers sociaux, avec le problème majeur de l'emploi »* ; un *« danger politique »*, car en cas de *« ratés »* économiques ou sociaux, *« cela risquerait de provoquer un certain nombre de tensions au sein de la majorité »*. M. Vasseur estime, également, qu'il faut *« un minimum de conceptions communes sur l'Europe dans la majorité »* pour faire une liste unique aux élections européennes de 1994. *« Nous souhaitons ardemment une liste unique*, a-t-il affirmé, *mais pas au prix d'un renoncement à ce que nous croyons. »*

De son côté, Bernard Bosson (CDS), ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, a assuré, mardi, sur France 2, qu' *« il n'existe pas d'autre politique »* que la *« politique de sérieux et de générosité sur l'emploi »* menée par le gouvernement. Au sujet des remous monétaires, M. Bosson a déclaré : *« Nous payons aujourd'hui, cruellement, l'absence d'une monnaie unique. (...) Ou bien nous mettons fin à l'Europe, et ce serait une folie. (...) ou bien nous avons un seul grand marché, et il nous faut une seule monnaie. »*

□ **La direction du RPR reprend en main la section de Longwy.** – Alain Juppé, secrétaire général du RPR, vient de décider la dissolution de la section de ce mouvement dans la septième circonscription de Meurthe-et-Moselle, celle de Longwy, donnant ainsi un coup d'arrêt à une longue « dissidence » menée par un ancien conseiller régional de Lorraine, Jean-Luc André, ancien fonctionnaire à la mairie de Paris. Ecarté des candidatures au conseil régional en 1992, M. André avait entraîné la majorité des militants de la région de Longwy dans une opposition déclarée aux orientations définies par le délégué régional du RPR, Gérard Léonard, député, dont il avait pourtant été le directeur de cabinet entre 1986 et 1988, ce qui lui avait valu d'être exclu du mouvement en décembre dernier. – *(Corresp.)*

EN BREF

□ ***Le Républicain* de l'Essonne paraîtra malgré l'incendie de son imprimerie.** – Rien ne permet de dire pour l'instant si l'incendie qui a détruit, mardi 27 juillet, l'imprimerie du *Républicain* de l'Essonne, à Evry, est d'origine criminelle. Le sinistre n'a pas fait de victimes, mais détruit cinq cents tonnes de papier, une rotative, et d'autres matériels pour un total évalué à 150 millions de francs. L'hebdomadaire, appartenant à Avenir-Havas-Média depuis 1988, et qui tire à 48 000 exemplaires, devait néanmoins paraître, avec un jour de retard et moins de pages, grâce aux rotatives d'un autre hebdomadaire régional. Le directeur général du *Républicain*, Jean-François Poilleux, a annoncé le maintien des cent-trente emplois (dont vingt-deux rédacteurs), mais une mise en chômage technique pourrait affecter une vingtaine de postes.

□ **Catherine Tasca va rejoindre Canal Plus en septembre.** – Ancien ministre déléguée à la communication, Catherine Tasca rejoindra en septembre Canal Plus où elle exercera les fonctions de conseiller du président de la chaîne, André Rousselet. Mme Tasca, nommée membre de la CNCL en 1986 par François Mitterrand, puis ministre délégué à la communication de 1988 à 1991, a été ministre délégué puis secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations extérieures jusqu'en mars 1993.

□ **Au Brésil, un quatrième suspect du meurtre d'enfants a été identifié.** – La police brésilienne a annoncé, mardi 27 juillet, avoir identifié un quatrième suspect du meurtre de sept enfants, assassinés vendredi dernier. La voiture de l'homme, un lieutenant de police, aurait été utilisée par les autres suspects le soir du meurtre. La police a demandé qu'il soit mis en détention préventive. – *(Reuter.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 28 juillet 1993 a été tiré à 454 481 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Le Monde des livres » :

Karen Blixen et ses doubles

Geneviève Brisac invite à relire l'étrange baronne danoise. Elle fut Diane, Tania, Schéhérazade, Isak, celle qui affirmait : *« Si tous les hommes sur Terre ne se contentaient pas d'être une seule personne, tous auraient le cœur plus léger. Ils s'amuseraient un peu. »* Dans ce même supplément : Malraux chez la reine de Saba, un reportage de 1934 au-dessus du Yémen ; le théâtre du polonais Mrozek ; Pierre Vidal-Naquet rend hommage à Maxime Rodinson, dont on publie deux nouveaux livres.

